

**SOMMAIRE**

I'Association «INSTITUT DES PARONS»

I) PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS»	3
■ Missions associatives	3
• Présentation de l'association «Institut des Parons»	3
• Historique.....	3
• L'Association «Institut des Parons».....	5
• Les présidents depuis 1962	6
• Le président en exercice depuis 2015	6
• La direction depuis 2009	6
II) LE PROJET ASSOCIATIF 2026-2030	7
■ Edito.....	7
III) LES AXES STRATÉGIQUES DU PROJET ASSOCIATIF	8
■ Proposer des solutions pour un accompagnement de qualité tout au long de la vie	8
■ Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies.....	9
■ Développer un accès pour tous à la santé et une offre globale de soins (<i>préventif, curatif, palliatif</i>)..	10
■ Développer l'accès pour tous à la pratique d'activités physiques et sportives.....	11
■ Promouvoir des accompagnements adaptés pour les bénéficiaires avec TSA.....	12
■ Développer les apprentissages inclusifs : inclusion scolaire, apprentissage pré-professionnels et préparation à l'autonomie	13
■ Développer un hébergement de qualité facilitateur d'inclusion.....	14
■ Promouvoir et accompagner l'insertion professionnelle.....	15
■ Investir dans la recherche et l'innovation	15
■ Développer et conforter les partenariats sur le territoire	16
IV) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION.....	17
V) LES ÉTABLISSEMENTS DE L'INSTITUT DES PARONS	18
■ L'I.M.E. des Parons : l' <i>Institut Médico Educatif</i> - 130 places.....	18
■ L'ESAT des Parons : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail.....	19
■ E.A.N.M Cézanne	19
■ E.A.N.M. Léon Martin.....	20
■ E.A.N.M. CAP Intégration.....	21
■ E.A.N.M. La villa des Parons.....	22
■ E.A.N.M. « Pique la Lune » des Parons	23
■ Service « SAS de répit préventif »	23
• Film de présentation de l' <i>Institut des Parons</i>	24





I / PRESENTATION de l'Association **INSTITUT DES PARONS**



MISSIONS ASSOCIATIVES

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS»

HISTORIQUE

C'est en janvier 1962 que quelques parents d'enfants handicapés se réunirent à Aix-en-Provence, et fondèrent l'Association des «Papillons Blancs d'Aix et de sa région», affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des associations de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés). Le but était de créer des établissements et les installations nécessaires pour assurer les soins indispensables à leurs enfants ainsi que la progression la plus harmonieuse possible de leur niveau intellectuel, d'autonomie et de socialisation.



■ En janvier 1963, l'Association «Institut des Parons» a été créée pour gérer et développer des structures dédiées aux personnes handicapées : enfants, adolescents et adultes.

Il s'agissait au départ de créer un Établissement pour handicapés mentaux moyens, garçons et filles, de 6 à 14 ans. La propriété des Parons qui, à l'époque, ne comprenait que la vieille Bastide, des écuries délabrées et 5ha en friche, parut convenir, car elle se situait dans un endroit calme et proche d'Aix. Le 10 février 1964, un semi-internat de 48 places était ouvert dans la Bastide. Rapidement la nécessité apparut de disposer d'un internat, et l'Association prit la décision de construire un Institut Médico-pédagogique pour 60 internes et 24 semi-internes. Cet établissement, inscrit au IVème Plan National d'Équipement sanitaire et social, fut mis en service le 19 septembre 1966. Cet effort, bien qu'important, apparut vite insuffisant, car il ne résolvait pas les problèmes des adolescents. L'Association choisit de s'occuper des jeunes filles (à l'époque la mixité n'était pas d'usage), et fit inscrire son projet au Vème Plan national d'Équipement sanitaire et social. Ce projet comprenait la création d'importantes installations sportives (Gymnase et Piscine, notamment), et l'ensemble fut ouvert le 7 octobre 1971. Dans le même esprit évolutif, l'Association décida la construction d'un Foyer pour femmes adultes : le Foyer Occupationnel «L'Oustalet» fut ouvert le 15 septembre 1974. Ce foyer a fait l'objet d'une extension de places en 2006. Renommé et installé dans un bâtiment neuf en décembre 2011, le Foyer de vie Léon MARTIN accueille aujourd'hui 58 résidents.

■ En 1985, un Centre d'Aide par le Travail (CAT) - actuellement ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) - pour 30 adultes fut créé. Aujourd'hui, il propose à 52 collaborateurs d'ESAT plusieurs activités professionnelles : entretien des espaces verts, conditionnement, entretien des locaux, blanchisserie et petits travaux de couture. L'activité artisanat (fabrication de poteries et céramiques) est suspendue à ce jour.

■ En 1987, dans une propriété de 2 hectares située quartier «Peyre-Plantade» à Ventabren, fut ouvert un Foyer d'hébergement de 18 places, pour les travailleurs du CAT. Ce foyer d'hébergement, délocalisé en 2015 sur la propriété des Parons, est devenu le Foyer «Cézanne» en 2016 et accueille aujourd'hui 28 résidents, dont 6 dans le dispositif des Appartements tremplins, qui vise à développer l'habitat inclusif.

En septembre 2017, la structure CAP INTEGRATION a été ouverte pour 17 jeunes adultes en accueil de jour, pour leur permettre de trouver, sur une période de 5 ans, l'intégration en secteur adulte la plus adaptée à leurs besoins. Depuis avril 2019, «LA VILLA DES PARONS» accueille 8 personnes âgées dans un environnement familial et chaleureux, adapté à l'accompagnement de l'avancée en âge.

■ Janvier 2021, a vu la création d'un SAS de répit préventif, en appui du secteur adultes, pour maintenir les résidents en crise, en ne créant pas de rupture de parcours.

■ En janvier 2022, le service « Pique la Lune » des Parons propose un accueil de jour du lundi au vendredi, pour 8 jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre Autistique. Ce nouveau service vise à offrir à ses bénéficiaires un environnement propice à l'évolution positive de l'autonomie dans tous les domaines.

■ En 2025, nous avons obtenu l'autorisation de 5 places en habitat partagé et inclusif à destination d'un public EANM (type foyer de vie). Un appartement est intégré au dispositif EANM Cézanne (pour 2 places) et l'autre dans la cité pour 3 places.

Tous nos établissements du secteur adultes à l'exception de l'ESAT des Parons, sont passés en 2024 en EANM (établissements pour adultes non médicalisés).



■ **L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS**

Fondée le 19 janvier 1963, conformément à la loi 1901, l'association «Institut des Parons», reconnue Association de bienfaisance par arrêté préfectoral, agit sans but lucratif, dans le seul souci d'accueillir, d'éduquer, de former, de valoriser et insérer, d'héberger et de soigner toute personne handicapée mentale ou dépendante à tous les âges de la vie.

L'association est totalement neutre, laïque, apolitique et indépendante.

Toutes les personnes en situation de handicap accueillies au sein de l'Institut bénéficient d'une orientation en établissement médico-social prononcée par la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Le Blason de l'Institut des Parons reprend les trois symboles à l'origine de la création de l'association :

- Le cordage, pour symboliser la Marine
 - L'atome, pour le CEN Cadarache
 - Les papillons blancs, pour l'Association des Papillons Blancs.
- En 1962, un marin (Léon MARTIN, Capitaine de Vaisseau dans la Marine de guerre) a fondé l'Association des Papillons Blancs d'Aix-en-Provence, et avec l'aide du Centre d'Études Nucléaires de Cadarache a créé l'Institut des Parons.»





■ LES PRÉSIDENTS DEPUIS 1962



De 1962 à 2003

■ Monsieur Léon MARTIN
Président fondateur



De 2003 à septembre 2015

■ Monsieur le Docteur
Christian MARTIN-ROMIEU
Président



LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DEPUIS 2015

Depuis octobre 2015

■ Général Daniel CARRASCO
Président



LA DIRECTION DEPUIS 2009

Depuis septembre 2009

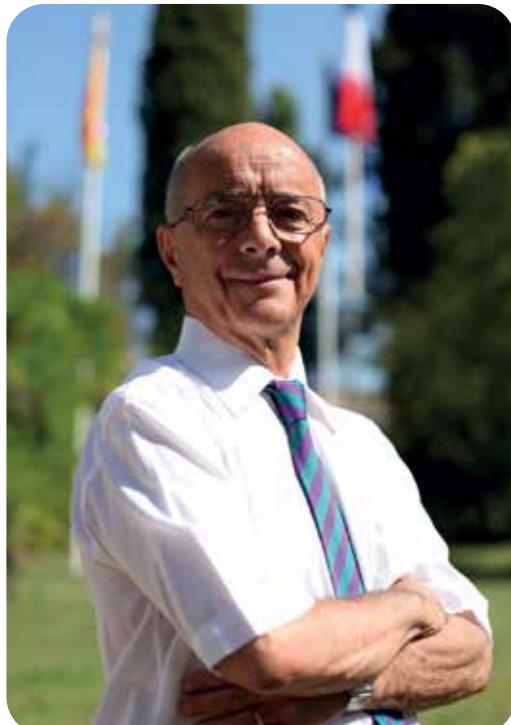
■ Monsieur Thierry POUBLIER
*Directeur Général des Établissements
de l'Association «Institut des Parons»
Responsable Administratif et Financier*



II / 2026 - 2030

Le projet ASSOCIATIF

EDITO



Le projet associatif stratégique 2026-2030 a été élaboré dans le but de promouvoir la place pleine et entière des personnes en situation de handicap et de leurs proches au sein de notre société. Ce projet associatif stratégique s'appuie sur des valeurs humanistes fortes inscrites notamment dans :

- La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap,
- De la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne,
- Dans une plus large mesure les valeurs républicaines et laïques.

Ces valeurs que nous défendons se traduisent au quotidien pour les bénéficiaires et leurs proches par l'augmentation du pouvoir d'agir, de l'autonomie et de la participation sociale.

Général Daniel CARRASCO

Président de l'Institut des Parons.

ZONE DÉCOUPÉE

"Pour que chacun ait le choix de sa vie et exprime tous ses potentiels."





III / LES AXES STRATÉGIQUES du projet **ASSOCIATIF**

PROPOSER DES SOLUTIONS

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ TOUT AU LONG DE LA VIE

À l'image de celles des autres pays d'Europe occidentale, la population française connaît, depuis plusieurs années, un accroissement sensible de son espérance de vie. Les personnes handicapées bénéficient également de ce progrès. Qu'elle survienne en milieu ordinaire ou en institution, si elle n'a pas été anticipée, l'avancée en âge des personnes en situation de handicap peut conduire à des ruptures dans leur parcours de vie et à des réorientations brutales. Pour autant, jusqu'à ce jour, cette question avait été insuffisamment traitée dans le cadre des politiques publiques consacrées au handicap.

L'avancée en âge est un défi que nous relevons au quotidien : À chaque personne une solution coconstruite, nous dessinons ensemble son parcours.



■ NOS OBJECTIFS :

Repérer et anticiper l'avancée en âge :

- Évaluer
- Écouter
- Proposer des solutions adaptées
- Se doter des moyens nécessaires :
- Élargir nos champs de compétences
- Moduler les moyens matériels et les prestations proposées
- Adapter l'habitat proposé



DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCUEILLIES

Toute personne ou groupe a la potentialité pour trouver une solution à son problème. Le pouvoir d'agir, c'est la possibilité pour les personnes de maîtriser et de passer d'un sentiment d'impuissance à la possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles. Avoir des besoins spécifiques, présenter des capacités différentes ou limitées ne constituent pas en soi des difficultés pour agir : ce sont les obstacles rencontrés dans leur parcours qui empêchent les personnes d'agir.

Notre accompagnement consiste à identifier précisément cet obstacle et créer les conditions pour que les personnes puissent agir et entreprendre leur vie.



NOS OBJECTIFS :

- Identifier les besoins de la personne
- Évaluer les contraintes

Rendre accessible l'ensemble de nos infrastructures et prestations :

- Agencer l'environnement et l'habitat
- Digitaliser et domotiser
- Faciliter la communication et l'information

Renforcer la participation du bénéficiaire et de ses ayants droit et l'exercice de ses droits fondamentaux :

- Promouvoir cette participation
- Développer la connaissance des droits fondamentaux
- Accompagner la mise en œuvre de cette participation et de l'exercice des droits fondamentaux



DÉVELOPPER UN ACCÈS POUR TOUS

À LA SANTÉ AINSI QU'UNE OFFRE GLOBALE DE SOINS (PRÉVENTIF, CURATIF, PALLIATIF)

L'accès à tous les soins de santé est primordial pour les personnes en situation de handicap. Leurs besoins sont spécifiques :

- Pathologies associées au handicap demandant une prise en charge multidisciplinaire
- Évolutivité du handicap avec l'avancée en âge notamment
- Approche spécifique pour le dépistage, l'évaluation de la douleur et l'application des soins
- Méthodologies spécifiques pour la communication et l'information
- La santé est un axe crucial pour la prise en charge et le développement de nos bénéficiaires.



NOS OBJECTIFS :

Renforcer l'accès aux soins de santé et optimiser la prévention :

- Favoriser la participation active de la personne à son parcours de santé.
- Développer la prévention, l'éducation et l'accompagnement pour les soins de base et d'hygiène, ainsi que pour les soins généraux et spécialisés

- Renforcer les partenariats avec les services sanitaires afin de garantir l'accès à tous les soins, la continuité des soins, la prévention et la formation des professionnels

Développer en partenariat l'accès aux soins gérontologiques et palliatifs :

- Développer une culture santé de la personne vieillissante
- Renforcer les partenariats avec les structures de soins palliatifs



DÉVELOPPER UN ACCÈS POUR TOUS

À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les bénéfices pour la santé et le bien-être de l'activité physique et sportive (APS) sont reconnus par les études épidémiologiques. L'organisation Mondiale pour la Santé (OMS) recommande l'APS à des fins de santé et de prévention entre autres pour prévenir les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, le vieillissement et préserver l'autonomie.

L'Institut des Parons développe les infrastructures et les prestations physiques et sportives nécessaires au développement personnel et à la bonne santé des bénéficiaires.



NOS OBJECTIFS :

Optimiser la santé physique et mentale des bénéficiaires :

- Développer la connaissance de son corps
- Développer la relation à l'autre (socialisation), la coopération
- Renforcer les compétences et les capacités psychocorporelles

Développer l'inclusion sociale et la relation intra et inter personnelle par les activités physiques et sportives :

- Renforcer les partenariats avec les structures sportives extérieures pour des pratiques APS inclusives
- Se préparer et participer à des événements sportifs régionaux, nationaux et internationaux





PROMOUVOIR DES ACCOMPAGNEMENTS

ADAPTÉS POUR LES BÉNÉFICIAIRES AVEC TSA :

TSA : Troubles du Spectre Autistique

L'accompagnement des personnes avec TSA nécessite des moyens et des méthodologies spécifiques (recommandations de la Haute Autorité de Santé HAS). Les spécificités de fonctionnement des personnes avec TSA montrent une grande diversité et évoluent tout au long de la vie. Le projet personnalisé d'interventions que nous coconstruisons est donc évolutif et repose pour chaque bénéficiaire sur une évaluation fonctionnelle régulière de ses besoins et de ses ressources. Le projet personnalisé d'interventions du bénéficiaire constitue un support visant à favoriser et faciliter la cohérence et la continuité du parcours.

L'Institut des Parons apporte tous les moyens nécessaires et adaptés au développement des capacités des personnes accompagnées.



■ NOS OBJECTIFS :

Développer les capacités et compétences de la personne en partenariat avec les proches :

- Développer les interactions sociales
- Développer la communication
- Développer les compétences sociales
- Adapter les comportements

Développer l'inclusion scolaire et socio-professionnelle

- Développer la relation à soi, à l'autre et à l'environnement
- Développer les compétences en numératie et en littéracie
- Renforcer les apprentissages préprofessionnels



DÉVELOPPER LES APPRENTISSAGES INCLUSIFS :

INCLUSION SCOLAIRE, APPRENTISSAGES PRÉ-PROFESSIONNELS ET PRÉPARATION À L'AUTONOMIE

Nous proposons des prestations et services dans les différents registres de la vie. L'accompagnement des bénéficiaires et de leurs proches se fait de manière globale :

- Prestations sociales
- Activités éducatives, corporelles et d'inclusion
- Activités scolaires
- Activités de soutien à la vie quotidienne
- Activités préprofessionnelles
- Activités de socialisation et d'inclusion
- Prestations médicales et paramédicales

Dans la continuité de notre volonté associative, nous étoffons nos services et prestations en faveur des personnes que nous accompagnons.

NOS OBJECTIFS :

- Promouvoir la dignité et la citoyenneté de la personne, notamment en faisant respecter ses droits, ses choix et sa libre expression
- Favoriser l'expression et la participation de tous dans la vie de la cité
- Respecter et prendre en compte la vie affective de chaque personne

- Optimiser le développement d'acquisition de compétences scolaires et professionnelles
- Renforcer et diversifier l'insertion professionnelle
- Développer les modes de participation des familles à la vie des établissements et services





DÉVELOPPER UN HÉBERGEMENT DE QUALITÉ FACILITATEUR D'INCLUSION

Aujourd'hui, l'architecture et l'agencement des espaces sont plus que jamais des facteurs facilitateurs d'inclusion. De nombreuses technologies se développent et doivent être intégrées pour l'optimisation de notre accompagnement. La qualité de vie promue pour nos bénéficiaires se pense à travers la qualité d'usage.

«Se sentir bien chez soi,
c'est aussi se sentir soi.»



NOS OBJECTIFS :

- Nous investissons pour que nos lieux d'accompagnement favorisent le mieux-être des bénéficiaires.
- Agencer et optimiser les espaces de vie en lien avec les besoins des personnes accueillies
- Développer les technologies « autonomisantes » (domotique, digital...)
- Investir dans du matériel ergonomique
- Développer et créer des appartements inclusifs dans la cité.



PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

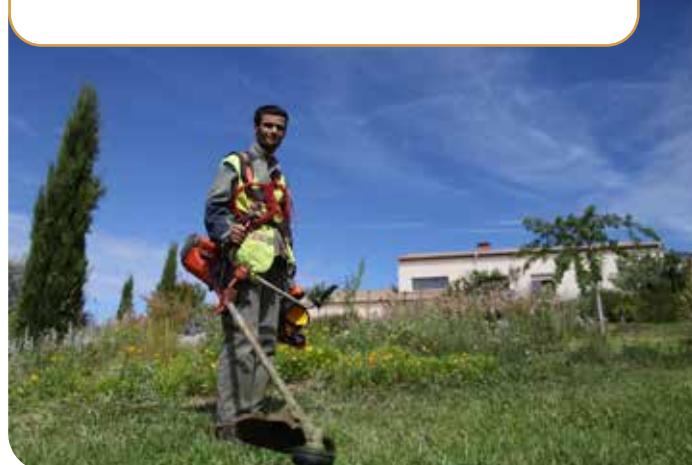
L'insertion par l'activité professionnelle, c'est tenir une place au sein de la société. Depuis de nombreuses années, les collaborateurs de l'ESAT des Parons bénéficient d'activités diversifiées et épanouissantes. Nous développons de nouvelles prestations adaptées pour l'acquisition de compétences et des passerelles pour faciliter les parcours vers le milieu ordinaire. De même, nous adaptons nos activités professionnelles au vieillissement des collaborateurs en situation de handicap.



■ NOS OBJECTIFS :

Repérer et anticiper l'avancée en âge :

- Poursuivre le développement des parcours professionnels au sein des activités de l'E.S.A.T.
- Coordonner les parcours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire en créant des passerelles.
- Développer les compétences des collaborateurs par tous les moyens adaptés
- Appuyer et soutenir l'accompagnement des personnes accompagnées hors les murs



INVESTIR DANS LA RECHERCHE

ET L'INNOVATION

La recherche et l'innovation sont des piliers pour l'évolution de la prise en compte des personnes en situation de handicap au sein de notre société. Elles permettent de développer de nouvelles solutions et d'optimiser la performance de nos prises en charge. Ainsi, nous ouvrons et offrons de «nouveaux possibles» pour l'inclusion de nos bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

- Poursuivre les objectifs émis par le comité scientifique de l'Institut des Parons
- Établir et renforcer les partenariats avec les centres de recherche
- Tester et évaluer les dispositifs innovants mis en œuvre par l'Institut ou proposés sur le marché



DÉVELOPPER ET CONFORTER

LES PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE

Notre objectif est de créer les synergies nécessaires à la prise en compte globale des personnes en situation de handicap sur notre territoire. Prendre en compte les thématiques de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, du logement nécessite la coordination de toutes les structures de notre territoire.

Nous nous engageons dans le renforcement de cette coordination pour faciliter les parcours de vie sans rupture.

■ NOS OBJECTIFS :

- Poursuivre le développement des partenariats au sein de notre territoire ainsi qu'avec des partenaires nationaux
- Coordonner les parcours de vie par une plateforme de service pour les bénéficiaires

- Partager notre expertise avec nos partenaires





IV / ORGANISATION et fonctionnement DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale de l'Association se réunit tous les ans, afin de se prononcer sur les rapports présentés par le Conseil d'Administration (rapport moral, financier, d'activités).

Le Conseil d'Administration, composé à minima de 12 membres, tous bénévoles, est élu pour 3 ans. Il se réunit au minimum une fois par trimestre, et autant que de besoin selon les circonstances.

Le Bureau du Conseil prépare les réunions du C.A. et se réunit en outre à chaque demande du Président.

Le Conseil d'Administration a pour objet la guidance, l'accompagnement et le soutien des actions des établissements et services de l'Institut dans les domaines suivants :

- ✓ La Vie Associative
- ✓ La vie et le fonctionnement des Établissements
- ✓ La pérennité des Financements de nos établissements
- ✓ L'innovation en proposant des Projets aux autorités de tarification.



V / LES ETABLISSEMENTS de L'Institut DES PARONS

■ L'IME DES PARONS

L'Institut Médico Éducatif 130 PLACES

ZONE DÉCOUPÉE



160 PARCOURS DANS L'ANNEE

Accompagnement socio-éducatif en semi-internat ou en internat d'enfants et d'adolescents présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés (relationnels et/ou médicaux), ou des Troubles du Spectre Autistique

La S.E.E.S de 6 ans à 16 ans

Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

- Unités pédagogiques et éducatives
- 3 Classes de l'Education Nationale
- Une Unité d'enseignement externalisée (en cours)
- 2 foyers d'internat

La S.I.P.F.P de 14 ans à 20 ans

Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

- Unités pédagogiques et éducatives
- 2 Classes de l'Éducation Nationale
- 1 Unité d'enseignement externalisée (en cours)
- Unités de préprofessionnalisation
 - Unités d'orientation
 - 4 foyers d'internat

52 places d'internat et 78 places en accueil de jour dont 40 TSA.



■ **L'ESAT DES PARONS**

Etablissement et Service D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

52 PLACES - CRÉÉ EN 1985



PENSEZ-Y !

Faire appel aux services de l'ESAT vous permet de bénéficier de certains avantages fiscaux. L'ESAT est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage

Accompagnement socio-professionnel et professionnel d'adultes âgés de plus de 18 ans.

- 4 sections professionnelles :
- Entretien des espaces verts
- Conditionnement
- Entretien des locaux
- Blanchisserie
- Notre ESAT a la capacité de créer de nouvelles activités en lien avec le marché du travail pour faciliter l'intégration de nos collaborateurs.

■ **E.A.N.M**
CÉZANNE
28 PLACES

28 places en hébergement dont 6 places en appartement Tremplin dans la cité.
Hébergement et accompagnement socio-éducatif - Ouvert 365 jours/an.



■ E.A.N.M

LÉON MARTIN

61 PLACES

Accompagnement socio-éducatif d'adultes à partir de 18 ans, ayant besoin d'assistance dans les gestes quotidiens.

- Ouvert 365 jours/an.
- 43 places en hébergement permanent
- 5 places en hébergement permanent en dispositif tremplins (habitat inclusif)
- 1 place d'internat en accueil temporaire (90 jours/an/bénéficiaire)
- 17 places en accueil de jour





E.A.N.M

CAP INTÉGRATION

17 PLACES - OUVERT EN 2017

17 places en accueil de jour dont 2 en hébergement à l'EANM CEZANNE
(De 20 ans à 30 ans)

Accompagnement socio-éducatif de jeunes adultes sur 5 ans
afin de trouver l'établissement le plus adapté à leur projet de vie.

Accueil de jour du lundi au vendredi



ZONE DÉCOUPÉE



■ E.A.N.M

La villa DES PARONS

8 PLACES - OUVERT EN 2019 - A PARTIR DE 50 ANS

Proposer un cadre de vie adapté au rythme et aux besoins des résidents.

Ouvert 365 jours/an

→ 6 places en hébergement permanent

→ 2 places en accueil de jour

ZONE DÉCOUPÉE





EANM

Pique la Lune DES PARONS

8 PLACES - OUVERT EN 2022 - A PARTIR DE 20 ANS



Accompagnement socio-éducatif de jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre Autistique dans le cadre des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Accueil de jour du lundi au vendredi.

■ SERVICE

SAS DE REPIRIT PREVENTIF OUVERT EN 2021 - A PARTIR DE 20 ANS

Cellule de réflexion et d'interventions auprès des adultes dès les premiers signes de mal être.

L'objectif est d'assurer la continuité de l'accompagnement du bénéficiaire d'une structure du secteur adultes en ajustant sa prise en charge (PPA), pour qu'il retrouve la joie de vivre au sein de son projet personnalisé. Écoute, échanges, plan d'actions, en lien avec la personne, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire. Ce dispositif disposera d'un lieu identifié au sein de l'Institut des Parons de type unité résidentielle.



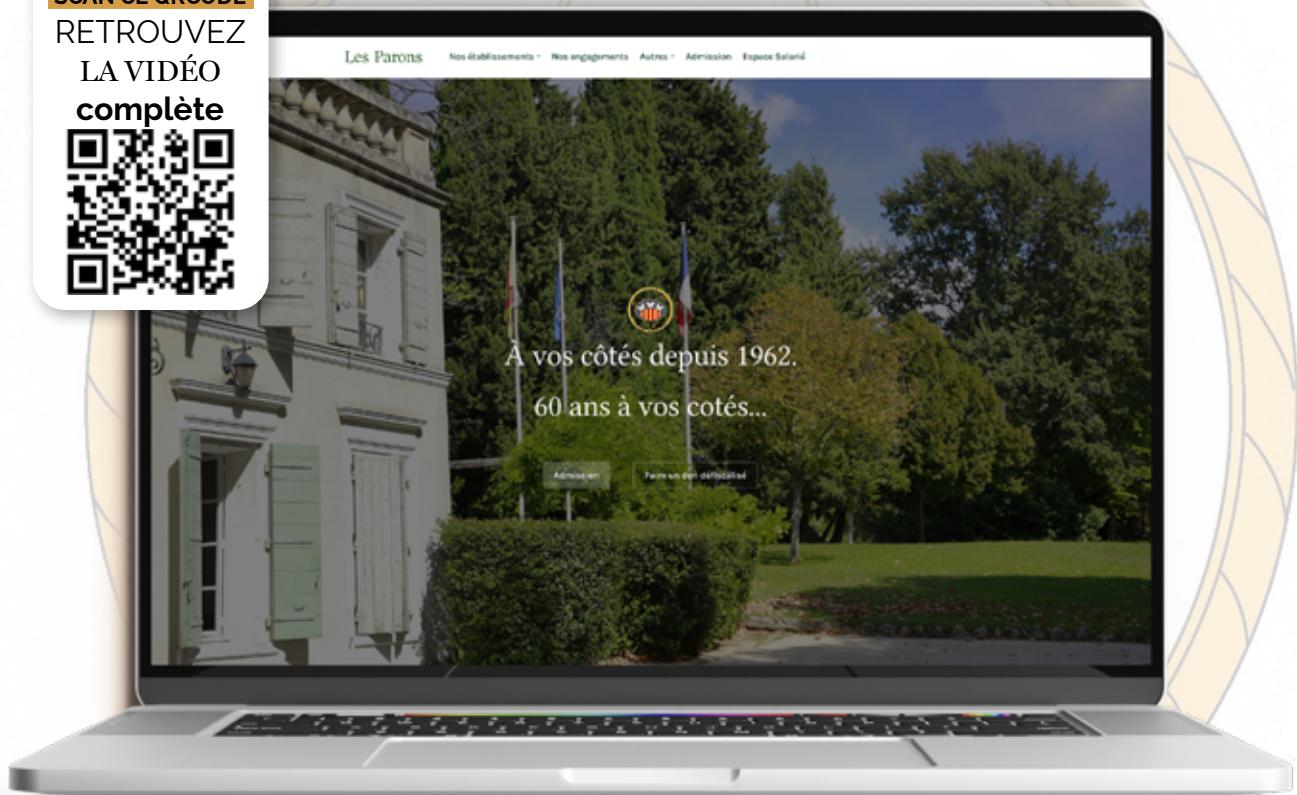
L'association Institut des Parons

FILM DE PRÉSENTATION de L'Institut DES PARONS



SCAN CE QR CODE

RETROUVEZ
LA VIDÉO
complète



Site internet : www.parons.org

Institut des Parons
2270 route d'Eguilles - CS 40389
13097 Aix-en-Provence Cedex 2

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. 04 42 20 09 81



SOMMAIRE

Présentation & Parcours

LA VILLA DES PARONS

PRÉSENTATION DU SERVICE	26
HISTORIQUE	28
LES MISSION DE LA VILLA	31
■ Anticiper et repérer	31
■ Associer les proches dans l'accompagnement	31
■ Assurer un cadre sécurisé et accessible	31
■ Collaborer avec les partenaires extérieurs	31
■ Évaluer et ajuster régulièrement	31
LES RESSOURCES	32
■ Les moyens humains	32
■ Les moyens matériels	34
MON ACCUEIL À LA VILLA	36
■ Procédure d'admission	36
MON ARRIVÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT	39
■ Mon référent	39
MON DOSSIER INFORMATISÉ (DUI)	40
MES PREMIERS MOIS : COMPRENDRE, OBSERVER, M'EXPRIMER	40
LES THÉRAPIES NON MÉDICAMENTEUSES	41
MON PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)	42
■ Qu'est-ce que le PPA ?	42
■ Comment je prépare mon projet	42
■ Suivi et ajustements	43
■ Évaluation	43
L'ÉVOLUTION DE MON PARCOURS	45
UNE DÉMARCHE PALLIATIVE POUR ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE	45



Présentation DU SERVICE

BIENVENUE À LA VILLA DES PARONS

UN LIEU DE VIE, UN PARCOURS RESPECTÉ

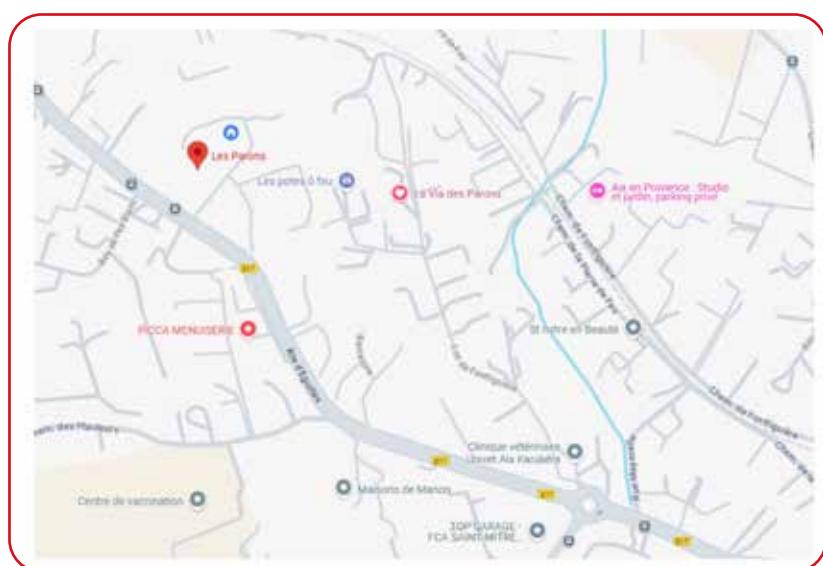
La Villa des Parons est une extension du EANM Léon Martin qui propose un accompagnement adapté aux personnes dont le parcours de vie évolue avec l'avancée en âge. Elle accueille huit personnes, dont six en hébergement permanent et deux en accueil de jour.

Implantée dans un environnement naturel, à proximité immédiate de l'Institut des Parons à Aix-en-Provence, La Villa m'offre un cadre de vie apaisant et sécurisé. La maison, de plain-pied, conçue pour répondre à mes besoins liés à la perte progressive d'autonomie, me propose des espaces accessibles, un jardin aménagé, et une ambiance familiale et rassurante.

Avec le temps, mon rythme change. J'ai besoin de plus de calme, de repères stables. Ici, mes besoins sont compris et respectés. L'équipe qui m'accompagne est attentive à tous ces changements.

Des échanges intergénérationnels sont également favorisés grâce à la proximité avec l'Institut des Parons, permettant de maintenir une dynamique sociale et de nourrir le lien aux autres, dans toutes ses dimensions.

La Villa, c'est un endroit où je me sens accompagné, entouré, écouté. Je sais que mon parcours est pris en compte dans sa globalité, et que, même avec les années qui passent, je garde toute ma place.





Pourquoi nous contacter ?

Pour en savoir plus sur notre service, poser vos questions, ou échanger sur un projet d'accompagnement personnalisé. Nous sommes là pour vous informer, vous écouter et vous accompagner.

Comment nous contacter ?

Par téléphone ou par mail : notre équipe (cheffe de service, secrétaire, psychologue et éducateurs) est disponible pour répondre à vos demandes.

Période d'ouverture

L'établissement est ouvert 365 jours par an.

COORDONNÉES :

La villa des Parons : Lotissement de Fontfiguière
13090 Aix-en-Provence
<https://g.co/kgs/aw3EyAD>
www.parons.org/etablissements/la-villa

Cheffe de Service : Mme PALAORO

06 07 75 14 08
a.palaoro@institut-des-parons.org

Secrétaire : Mme RHAOULIA

07 88 26 81 84
s.rhaoulia@institut-des-parons.org

Equipe éducative

04 42 20 91 59



Historique DE LA VILLA DES PARONS

La Villa des Parons est née d'une réflexion engagée depuis des nombreuses années par l'Association Institut des Parons, autour de l'accompagnement des bénéficiaires avançant en âge.

Pendant longtemps, les solutions adaptées pour cette étape de la vie ont été peu nombreuses. Pourtant, les besoins changent avec le temps : la fatigue est plus présente, les gestes du quotidien demandent parfois plus d'aide, les repères deviennent essentiels. L'Association a souhaité créer un lieu qui prenne en compte tous ces aspects, sans oublier mon histoire.

En 2017, le projet de la Villa a été présenté aux autorités. Une maison a été acquise, juste à côté de l'Institut des Parons, dans un cadre calme et naturel. Le projet a été autorisé en 2018, et la Villa a ouvert ses portes en avril 2019.

Depuis cette date, elle accueille des personnes dont le parcours de vie demande un accompagnement plus attentif, plus souple, plus respectueux des nouveaux rythmes. Tout a été pensé pour que je puisse continuer à vivre dans un environnement adapté, entouré d'une équipe bienveillante, en gardant mes habitudes autant que possible, et en étant soutenu quand cela devient nécessaire.

La Villa s'inscrit dans la continuité du travail mené par l'Institut des Parons, tout en apportant une réponse nouvelle à cette étape particulière de la vie. C'est un lieu pensé pour évoluer avec moi, et de rester pleinement acteur de ma vie.



QUELQUES VIDÉOS POUR VOUS PRÉSENTER

■ LE SITE INTERNET

de l'Institut des Parons



<https://www.parons.org/>



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



■ INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Fondateur de l'Institut des Parons :
Monsieur Léon MARTIN



SCAN CE QR CODE
RETRouvez
LA VIDÉO
complète



<https://www.dailymotion.com/video/x12lh72>



■ PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

de nos établissements



SCAN CE QR CODE
RETROUVEZ
LA VIDÉO
complète



■ QUELQUES TÉMOIGNAGES



PORTRAIT NAGIBA , sa sœur et sa référente
AVA



Les Missions DE LA VILLA

UN ACCOMPAGNEMENT QUI S'ADAPTE À MON QUOTIDIEN

ANTICIPER ET REPÉRER

Avec le temps, certains signes apparaissent dans ma manière d'agir, de me déplacer ou de participer à la vie quotidienne. À la Villa, ces évolutions sont prises en compte avec attention. L'équipe observe les changements, parfois discrets, qui peuvent indiquer une fatigue plus présente, une diminution de mes capacités, ou une évolution dans mes besoins. Cela permet d'ajuster l'accompagnement sans attendre que les difficultés deviennent trop importantes.

ASSOCIER LES PROCHES DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Tout au long de mon parcours, La Villa veille à maintenir un lien avec ma famille ou les personnes qui me sont proches. Leur place est reconnue et respectée. Lorsque cela est possible, elles sont associées aux réflexions autour de mon projet et peuvent participer aux échanges avec l'équipe.

Cette relation régulière permet de partager des informations importantes, de préserver une continuité affective et de mieux comprendre ce qui est important pour moi. Cela contribue à construire un accompagnement plus juste, ancré dans mon histoire personnelle.

ASSURER UN CADRE SÉCURISÉ ET ACCESSIBLE

Les espaces dans lesquels je vis sont pensés pour être accessibles et fonctionnels. La maison est de plain-pied, les déplacements sont facilités, et l'environnement est stable. Je peux me déplacer en sécurité, profiter du jardin, participer à la vie de la maison en fonction de mes capacités, tout en sachant que l'aide est disponible si nécessaire.

COLLABORER AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Lorsque la situation le demande, des professionnels extérieurs interviennent. Cela peut concerner la santé ou d'autres aspects de la vie. L'équipe travaille en lien avec ces intervenants, afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement et de répondre de manière cohérente à l'ensemble de mes besoins.

ÉVALUER ET AJUSTER RÉGULIÈREMENT

Mon projet est régulièrement réévalué avec l'équipe. Les ajustements sont faits en fonction de l'évolution de ma situation. Cette réévaluation permet de rester au plus près de mes besoins, de mes possibilités, et de garantir un accompagnement adapté dans la durée.



Les Ressources DE LA VILLA DES PARONS

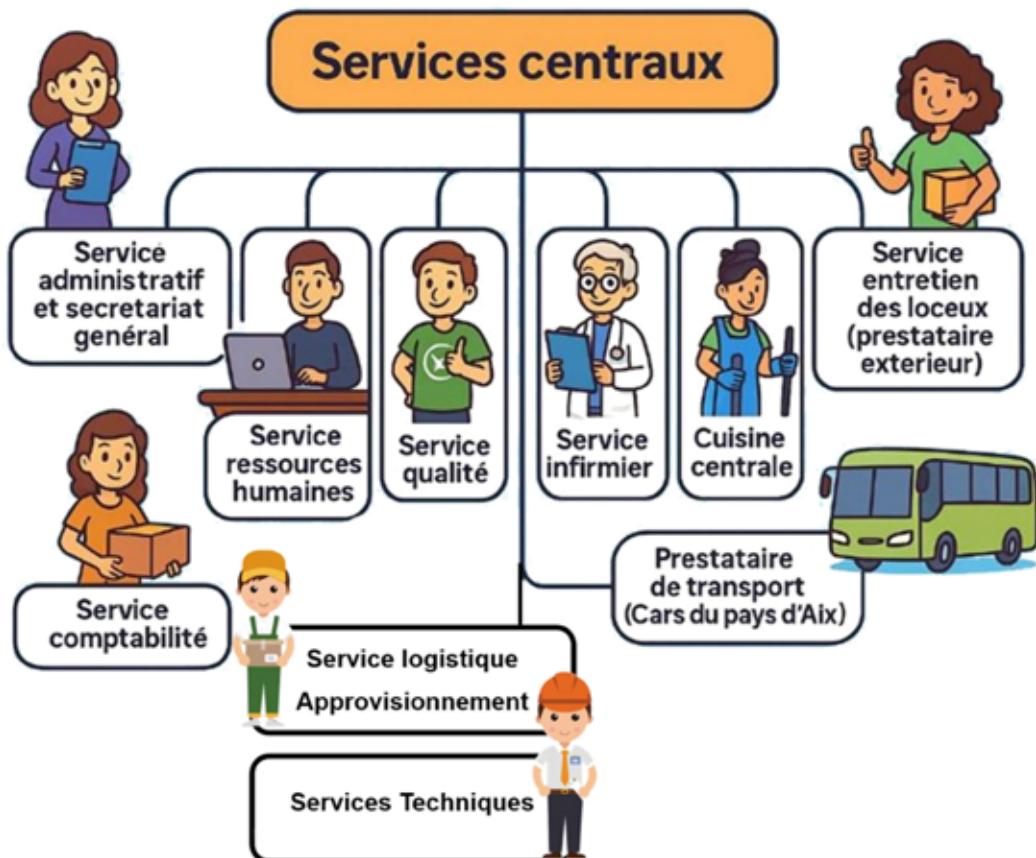
LES MOYENS HUMAINS

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE MON PARCOURS

Je serai accompagné par une équipe pluridisciplinaire tout au long de mon parcours au sein de l'EANM LA VILLA DES PARONS.

Cette équipe au service de mon projet est composée de :

- Du Conseil d'Administration de l'Association, présidé par Monsieur Daniel CARRASCO, qui sera toujours à mon écoute et celle de ma famille.
- La Direction Générale.
- Les services centraux





L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AFFECTÉE

À MON ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN EST COMPOSÉE :

- **D'une Cheffe de Service Éducatif** : c'est le chef d'orchestre de l'équipe pluridisciplinaire en lien avec la direction générale.
- **D'une secrétaire** qui sera d'une grande aide pour la gestion administrative de mon dossier et de mon parcours au sein du service.
- **D'une équipe éducative et professionnelle**, composée d'éducateurs (ES, ME, AES) Elle m'accompagne au quotidien pour l'acquisition et le maintien maximum de mon autonomie. Elle intervient dans ma vie quotidienne, favorise mon inclusion sociale, veille à mon bien-être, évalue mes capacités et m'apporte un soutien éducatif. Elle contribue à ma socialisation, au développement de mes compétences ainsi qu'à l'exercice de mes droits et libertés.

L'équipe m'aide également dans mes activités professionnelles, culturelles et éducatives, et soutient le développement de mon autonomie, notamment dans mes déplacements.

Si nécessaire, des professionnels extérieurs à l'établissement peuvent également intervenir à mes côtés.

- **D'une Psychologue** qui m'observe et m'accompagne en identifiant mes besoins et en proposant des actions adaptées, dans l'objectif de promouvoir mon bien être et mon autonomie. Elle évalue mes capacités et compétences avec des tests. Le rôle principal est de m'apporter des prestations de soutien et d'accompagnement pour répondre en particulier à mes besoins cognitifs, psychiques ainsi qu'à mes besoins d'autonomie et de participation sociale. Je peux avoir des entretiens avec elle dans le cadre de mon accompagnement.



- **Des professionnels extérieurs** à l'établissement qui m'accompagnent si nécessaire



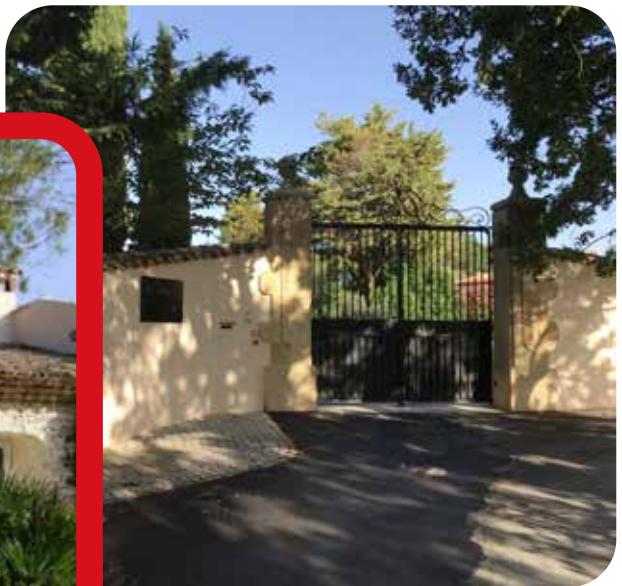
LES MOYENS MATÉRIELS



La Villa m'accueille dans un bâtiment de 250 m² de plain-pied.

Les espaces sont répartis entre :

- Un hall d'entrée,
- Une salle d'activité
- Une salle à manger
- Une cuisine pédagogique
- Une salle de bain pour les externes
- Un vestiaire,
- Six chambres bénéficiant chacune de leur salle de bains
- Une terrasse extérieure
- Une piscine
- Un jardin arboré et fleuri





ZONE DÉCOUPÉE



Mon accueil À LA VILLA DES PARONS

À La Villa, je bénéficie d'un cadre sécurisé, structuré et respectueux de mes besoins. Je peux avancer à mon rythme et construire un projet de vie qui me ressemble

PROCÉDURE D'ADMISSION

Mon admission à La Villa suit un parcours clair pour que mes besoins soient bien pris en compte.

1. Ma notification et ma candidature

Quand je reçois une notification d'orientation vers un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), je peux déposer ma candidature :

- Directement avec ma famille,
- Ou par l'établissement qui m'accompagne déjà

Ma candidature est enregistrée sur la plateforme Via Trajectoire à destination du Foyer de Vie Léon Martin – Service La Villa. Je reçois un courrier de confirmation, et je peux télécharger mon dossier de candidature sur le site internet

<https://www.parons.org/etablissements/villaadm>

2. L'examen de mon dossier

Mon dossier est étudié par une commission d'admission. Selon mon profil et mes besoins :

- Ma candidature peut être acceptée,

- Ajournée (si je dois attendre une place ou si mon profil ne correspond pas encore),
- Ou refusée.

3. Si ma candidature est acceptée

La cheffe de service me contacte (ainsi que ma famille) pour :

- organiser une visite de l'établissement,
- prévoir une rencontre avec la psychologue,
- proposer des journées d'observation ou un stage d'immersion.

À la suite de ces étapes, l'équipe pluridisciplinaire, sous la coordination de la cheffe de service, rédige un compte rendu de cette période d'accueil.

4. La liste d'attente et mes journées d'observation

Si ma candidature est acceptée mais qu'il n'y a pas encore de place, je suis inscrit sur une liste d'attente.

Quand une place se libère, je suis contacté, avec ma famille ou mon représentant légal, pour organiser des journées d'observation. Cela me permet de rencontrer le groupe et l'équipe éducative.



5. La décision finale

Après mes journées d'observation, l'équipe pluridisciplinaire fait un compte-rendu et le transmet à la direction et à la cheffe de service.

Je suis ensuite informé de la décision par courrier, quelle qu'elle soit.

6. Mon admission

Si mon admission est validée, je suis invité, avec ma famille, à compléter mon dossier d'admission avec l'équipe. Cela finalise officiellement mon arrivée à La Villa.

1. Réception de la candidature		
Traitement interne	Familles ou bénéficiaire	
Notification de décision d'orientation reçue sur la plateforme ViaTrajectoire http://www.viatrajectoire.fr <p>Secrétaire du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contacte la personne et/ou les représentants légaux ■ Transmet les informations pour ouvrir la procédure ■ Accompagne dans les démarches administratives 		Téléchargement du dossier sur le site de l'Institut www.parons.org/etablissements/villaadm <ul style="list-style-type: none"> ■ Volet administratif ■ Volet médical (pli fermé) <p>Envoi à l'établissement</p> <p>Secrétaire du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifie complétude ■ Accuse réception ■ Informe des prochaines étapes ■ Transmet le dossier à la commission d'admission
2. Étude de la candidature à La Villa		
Acceptation	Ajournement	Refus
<ul style="list-style-type: none"> ■ Liste d'attente ■ Visite + immersion ■ Décision finale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en attente 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fin procédure
Notification formalisée par courrier ou mail envoyée à la personne et à la famille		
3. En cas d'acceptation		
<p>Inscription sur liste d'attente</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cheffe de service : <ul style="list-style-type: none"> • Contacte la personne / famille • Organise une visite de l'établissement • Rencontre avec la psychologue ■ Proposition de journées d'observation ou stage d'immersion ■ Élaboration d'un compte rendu par l'équipe pluridisciplinaire (coordonné par la cheffe de service) 		
4. Décision finale (Direction)		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse du parcours d'admission • Refus (information écrite à la personne / famille) • Prolongation de l'observation • Validation définitive : admission dès qu'une place se libère, invitation à compléter le dossier d'admission ■ Mise à jour sur la plateforme Via Trajectoire 		





Mon arrivée DANS L'ÉTABLISSEMENT

À mon arrivée à La Villa je reçois plusieurs documents importants. Je peux les consulter également sur le site internet <https://www.parons.org/etablissements/la-villa>

■ Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est un document que je signe avec ma famille si elle est présente, mon tuteur et l'établissement, qui précise les conditions d'accueil, les droits et devoirs de chacun, ainsi que les objectifs de l'accompagnement personnalisé.

■ Le livret d'accueil

Le livret d'accueil m'explique le fonctionnement de l'établissement et les services proposés, afin de faciliter mon intégration et de prévenir tout risque de maltraitance.

■ Le règlement de fonctionnement

Le règlement m'explique les règles à suivre pour bien vivre avec les autres dans l'établissement.

■ Le projet d'établissement.

Dans le projet d'établissement, je peux identifier les valeurs de l'établissement. Il m'explique ce que le service peut faire pour m'accompagner et les outils qu'il peut mettre en place.

■ La charte des droits et libertés

J'ai des droits. La charte me les explique. J'ai le droit d'être respecté, de dire ce que je pense et d'être bien traité

J'ai aussi la possibilité de désigner une personne de confiance pour m'accompagner dans les décisions importantes.

MON RÉFÉRENT

Un référent m'est attribué dès mon arrivée. C'est un professionnel qui m'accompagne tout au long de mon parcours, m'écoute, et fait le lien entre moi, l'équipe et ma famille et mon tuteur.

Il m'aide à exprimer mes besoins, à construire mon projet de vie, et assure le suivi de mon accompagnement. Il est aussi en lien avec les autres professionnels et ma famille, pour que tout le monde avance dans la même direction.



Mon dossier INFORMATISÉ (DUI)

Toutes les informations me concernant sont enregistrées dans un dossier numérique sécurisé, appelé Dossier Usager Informatisé (DUI).

Ce dossier est géré à l'aide d'un logiciel professionnel qui s'appelle IMAGO. Il est accessible uniquement aux professionnels autorisés, via une connexion Internet sécurisée.

Il est mis à jour régulièrement afin de mieux suivre mon accompagnement. Il respecte ma vie privée et les règles de protection des données.

Ma famille et moi pouvons y accéder à tout moment grâce à un identifiant et un mot de passe personnels qui me seront transmis.

Pour me connecter je peux aller sur : <https://idp-imago.axapa.fr>

MES PREMIERS MOIS : **comprendre, OBSERVER, M'EXPRIMER**

À mon arrivée à La Villa, je prends le temps de découvrir ce nouvel environnement, d'apprendre à connaître les lieux, les personnes et le rythme de vie. Je participe à des activités, j'observe, j'échange, et peu à peu, je commence à exprimer ce qui est important pour moi.

Si j'arrive d'un autre établissement, l'équipe entre en contact avec les professionnels qui m'accompagnaient jusqu'ici. Cela permet de mieux comprendre mon parcours, mes habitudes, et ce qui m'aide au quotidien.

Dès les premiers échanges, l'équipe cherche aussi à connaître mon histoire de vie. Pour cela, elle prend contact avec mes proches ou les personnes qui me connaissent bien.

Mon histoire, c'est ce qui m'a construit, ce qui me relie aux autres, ce qui donne du sens à mes habitudes, à mes réactions, à mes besoins. Mieux la comprendre, c'est mieux m'accompagner.

L'équipe utilise des outils adaptés pour m'aider à m'exprimer : photos, pictogrammes, phrases simples, ou tout autre support qui me correspond.

Mon projet personnalisé commence dès mon admission.

Mes proches sont des partenaires importants. Ils peuvent participer aux temps d'échange, d'évaluation et de réflexion autour de mon accompagnement.



Les thérapies NON MÉDICAMENTEUSES

Des approches complémentaires pour favoriser mon bien-être



À La Villa, mon bien-être est pris en compte dans toutes ses dimensions. L'accompagnement proposé inclut des thérapies non médicamenteuses (TNM), des approches complémentaires reconnues pour leurs effets positifs.

Dès 2011, la Haute Autorité de Santé a encouragé le recours aux TNM en tant que traitement de fond, notamment pour améliorer le confort, favoriser la détente, réduire l'anxiété et prévenir la sur-prescription médicamenteuse. Ces approches aident à préserver ma qualité de vie.

Dans le service, ces pratiques sont intégrées à mon projet personnalisé selon mes envies et capacités. L'équipe me propose des moments de relaxation, des ateliers sensoriels, des animations musicales ou simplement des temps calmes.

Les TNM apportent aussi un soutien à l'équipe. En diversifiant leurs pratiques, les professionnels instaurent des relations plus apaisées et évitent l'épuisement. Cela crée une ambiance plus sereine, bénéfique pour chacun.

L'équipe se forme régulièrement à ces méthodes alternatives pour proposer des accompagnements respectueux, adaptés et personnalisés. L'objectif est clair : privilégier ces approches chaque fois que cela est possible, sans jamais restreindre mes droits ni mes choix.

En résumé, à La Villa, je suis accompagné de manière globale, cohérente et respectueuse. Les TNM font pleinement partie des réponses apportées aux défis liés à l'âge, dans un esprit de soin centré sur la personne, ses capacités et son rythme.



MON PROJET personnalisé D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)

1. QU'EST-CE QUE LE PPA ?

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, ou PPA, est un document qui décrit mon projet de vie.

Il reflète ce qui compte pour moi, ce que je souhaite maintenir ou développer, et les soutiens dont j'ai besoin pour préserver mon bien-être au quotidien, sur les plans physique, psychologique et social.

Ce projet est construit avec moi, avec l'aide de mon référent, de l'équipe pluridisciplinaire, et, si je le souhaite, de ma famille ou de mes proches.

Le PPA précise :

- Les accompagnements mis en place pour m'aider au quotidien (activités, gestes de la vie quotidienne, soutien à la santé ou à la communication),
- Les professionnels qui m'entourent (éducateurs, psychologue, infirmier, intervenants extérieurs...)
- Les ressources et les aides spécifiques dont j'ai besoin.
- Le projet prévoit aussi un calendrier, pour organiser les étapes dans le temps, et une évaluation régulière, pour voir si les actions mises en place me conviennent toujours, ou s'il faut les adapter.

2. COMMENT JE PRÉPARE MON PROJET

La préparation de mon PPA commence par un temps d'échange personnalisé avec mon référent, souvent accompagné de la psychologue. Ce moment me permet d'exprimer, à ma façon, ce qui compte pour moi, ce qui m'aide, ce que je souhaite, et ce que j'aimerais changer.

Nous utilisons un document appelé le Recueil des attentes SERAFIN-PH, qui permet d'identifier ce qui est important pour moi dans trois grands domaines :

- Mon autonomie,
- Ma vie sociale.
- Ma santé,

Ma famille, si elle est présente, a aussi toute sa place dans cette démarche. Mon référent prend contact avec elle dès le départ pour expliquer comment cela fonctionne. Des rendez-vous sont proposés pour qu'ils puissent donner leur avis, faire part de leurs attentes, ou simplement partager



un moment avec moi. Leur point de vue est important pour construire un projet qui me ressemble vraiment.

Ensuite, l'équipe se réunit pour transformer ce que j'ai exprimé en actions concrètes qu'on appelle les « Prestations ». Cela veut dire que l'on organise des accompagnements, des activités ou des soutiens adaptés à ma situation. Tout est mis en œuvre pour que je bénéficie d'un accompagnement cohérent, dans le respect de mes priorités et de mes capacités.

Ce projet peut comprendre :

- Des activités qui m'aident à maintenir mes repères et mes capacités,
- Des soutiens particuliers si j'en ai besoin,
- Un suivi régulier, dans lequel ma famille peut aussi être impliquée.

3. SUIVI ET AJUSTEMENTS

Mon projet n'est pas figé. Il peut évoluer si mes besoins changent ou si certaines actions ne me correspondent plus. Si quelque chose ne me convient pas, on en parle, et d'autres solutions peuvent être proposées. L'important, c'est que mon accompagnement reste cohérent avec ce que je suis et ce que je vis.

Ma famille ou mes proches sont également associés à ces ajustements, s'ils souhaitent participer.

4. ÉVALUATION

Au moins une fois par an, une réunion de réévaluation est organisée avec mon référent, les professionnels et, si je le souhaite, ma famille ou mes proches.

Ensemble, on fait le point sur :

- Ce que j'ai pu faire ou maintenir,
- Ce qui reste difficile,
- Ce que je souhaite poursuivre ou modifier.
- Mon projet est alors actualisé pour continuer à correspondre à mes besoins, à mes priorités, et à mon rythme.



Étapes	Objectifs clés	Actions principales	Rôles des acteurs
De 0 à 6 mois	1. Admission et Accueil	Initier la démarche d'accompagnement	■ Référent : interlocuteur central ■ Famille : échange d'informations ■ Secrétaire : constitution du dossier
	2. Évaluation initiale	Mieux connaître la personne, poser les bases du projet	■ Psychologue : évaluation initiale ■ Référent : coordination du suivi ■ Éducateurs : observations ■ Famille / Bénéficiaire : participation active
De 6 mois à 1 an	3. Co-construction et Mise en œuvre du PPA	Définir des objectifs individualisés Mettre en place les accompagnements adaptés	■ Référent : coordination PPA ■ Psychologue : adaptation des outils ■ Éducateurs : mise en œuvre des actions ■ Famille / Bénéficiaire : validation partagée ■ Cheffe de service : pilotage stratégique ■ Partenaires extérieurs : interventions spécifiques (ateliers, stages, soins) selon les objectifs du PPA
A partir d1 an	4. Suivi et Réévaluation continue	Ajuster le projet en fonction de l'évolution	■ Référent : mise à jour PPA ■ Psychologue : évaluation des progrès ■ Éducateurs : retours sur les acquis et difficultés ■ Secrétaire : suivi IMAGO ■ Famille / Bénéficiaire : participation aux bilans ■ Partenaires extérieurs : retour sur les actions menées



L'évolution DE MON PARCOURS

Mon accompagnement à La Villa évolue à mon rythme. Tout est pensé pour respecter mon projet de vie, mes choix, mes besoins.

On prend régulièrement le temps de faire le point sur ce qui me convient et ce que je veux changer. Ces moments d'évaluation permettent d'ajuster l'accompagnement, d'adapter les activités et de me proposer des solutions qui me correspondent.

L'établissement s'engage à adapter son accompagnement à ce que je vis. Il met en place des réponses personnalisées et reste toujours à l'écoute, pour que je puisse avancer dans les meilleures conditions possibles.

UNE DÉMARCHE PALLIATIVE pour accompagner LA FIN DE VIE



À la Villa, chaque étape de ma vie est prise en compte, y compris les moments les plus sensibles. Si ma situation évolue vers une phase palliative, l'accompagnement continue. Un projet se construit autour de moi pour préserver mon confort, veiller à mon bien-être, soulager ma douleur et m'accompagner dans le respect de mes souhaits.

Dans ces moments-là, l'équipe est attentive à ce que je peux exprimer, mais aussi à ce que mes proches ou mon représentant légal peuvent partager. Mes volontés, si je peux les formuler, sont recueillies avec soin. Elles sont intégrées à mon projet personnalisé, pour que l'accompagnement reste fidèle à mes choix et adapté à ma situation. Lorsque certaines démarches sont nécessaires, comme la souscription à une convention obsèques, un soutien peut m'être proposé. Ces sujets sont abordés avec précaution, dans une logique d'anticipation sereine, à mon rythme, selon ma sensibilité.

La Villa travaille en lien avec des professionnels du territoire : équipes de soins palliatifs, services de santé, associations spécialisées, ou encore réseaux de soutien. Grâce à cette coopération, je peux être accompagné dans toutes les dimensions : soins, écoute, besoins pratiques ou spirituels. Et lorsque le deuil touche quelqu'un autour de moi, un proche ou une autre personne accompagnée, des espaces sont proposés pour en parler, exprimer ce que je ressens, ou simplement être écouté. Chacun peut vivre ce moment à sa manière, et l'équipe en tient compte.

Cette démarche palliative fait partie intégrante de l'accompagnement proposé. Elle témoigne de la volonté de me considérer pleinement, jusqu'au bout de mon parcours, avec attention, humanité et respect. On reconnaît ce que j'ai vécu ici, les liens tissés, et la personne que je suis, dans toutes les étapes de ma vie.

ZONE DÉCOUPÉE





SOMMAIRE

Mes droits DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

LES DROITS DES BENEFICIAIRES	48
LA CHARTE DES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE DROITS FONDAMENTAUX	48
■ Principe de non-discrimination.....	48
■ Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté.....	49
■ Droit à l'information (accessibilité des documents)	49
■ Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation des personnes.....	49
■ Droit à la renonciation	50
■ Droit au respect des liens familiaux	50
■ Droit à la protection.....	51
■ Droit à l'autonomie	51
■ Principe de prévention et de soutien.....	52
■ Droit à l'exercice des droits civiques.....	52
■ Droit à la pratique religieuse.....	53
■ Respect de la dignité de la personne et de son intimité.....	53
■ Le droit à la liberté d'aller et venir	54
■ Le droit à la sécurité	54
■ Le droit à la bientraitance.....	54
LES DROITS À LA PROTECTION.....	55
■ Droit à porter plainte et à faire des réclamations.....	55
■ Droit à une vie affective et sexuelle	56
■ Droits à la protection juridique	56
■ Les principes de ma protection	56
L'HABILITATION FAMILIALE.....	57
LA CURATELLE.....	57
LA TUTELLE	58
LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE	58
LA SAUVEGARDE DE JUSTICE	59
MES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTÉS	59



Droits DES BÉNÉFICIAIRES

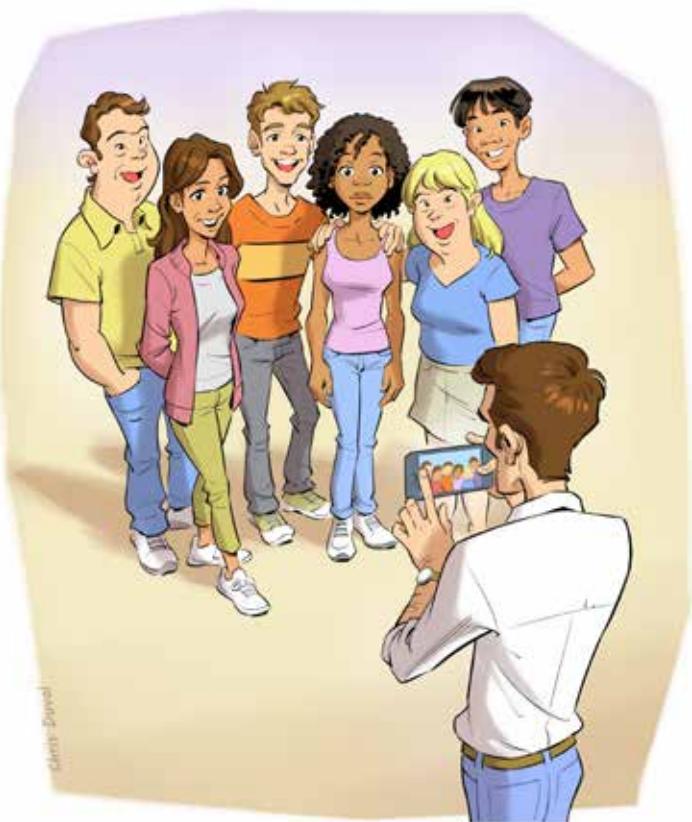
LES DROITS DES BENEFICIAIRES

L’Institut des Parons s’engage à garantir les droits fondamentaux des bénéficiaires en conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (Arrêté du 8 septembre 2003), la loi du 5 mars 2007, la loi du 23 mars 2019 et la loi du 8 avril 2024. Ces dispositifs visent à renforcer l’autonomie des personnes accueillies, à améliorer leur protection et à favoriser leur inclusion sociale.

LA CHARTE DES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE : DROITS FONDAMENTAUX

Principe de non-discrimination

J’ai le droit au respect, sans discrimination. Personne ne peut me traiter différemment à cause de mon origine, de mon apparence, de mon handicap, de mon âge, de mes croyances ou de mon orientation sexuelle





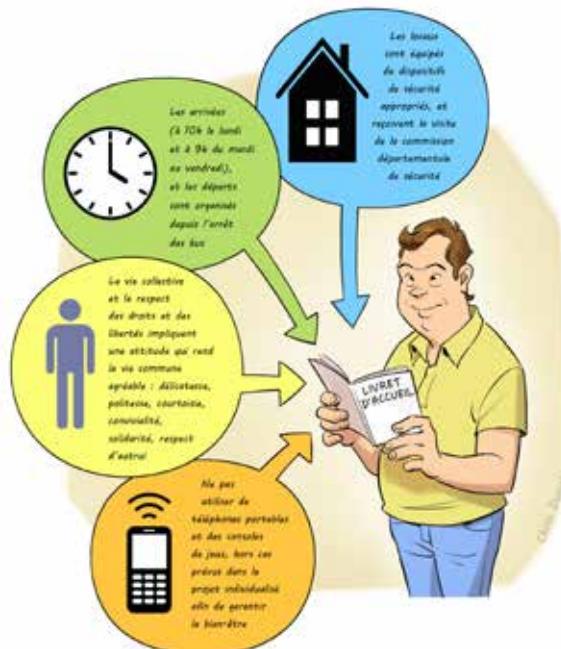
Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté

J'ai le droit à un accompagnement personnalisé, qui répond à mes besoins et respecte mon autonomie et ma dignité.



Droit à l'information (accessibilité des documents)

J'ai le droit à une information claire et compréhensible sur mon accompagnement, mes droits et le fonctionnement de l'établissement. Je peux aussi être informé sur les associations qui peuvent m'aider.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation des personnes

Grâce à la loi du 23 mars 2019, j'ai plus de liberté pour faire mes propres choix. Même si je peux demander de l'aide pour décider, c'est toujours ma volonté qui doit être respectée.



- Je peux choisir les prestations adaptées à ma situation, que ce soit à domicile ou en institution

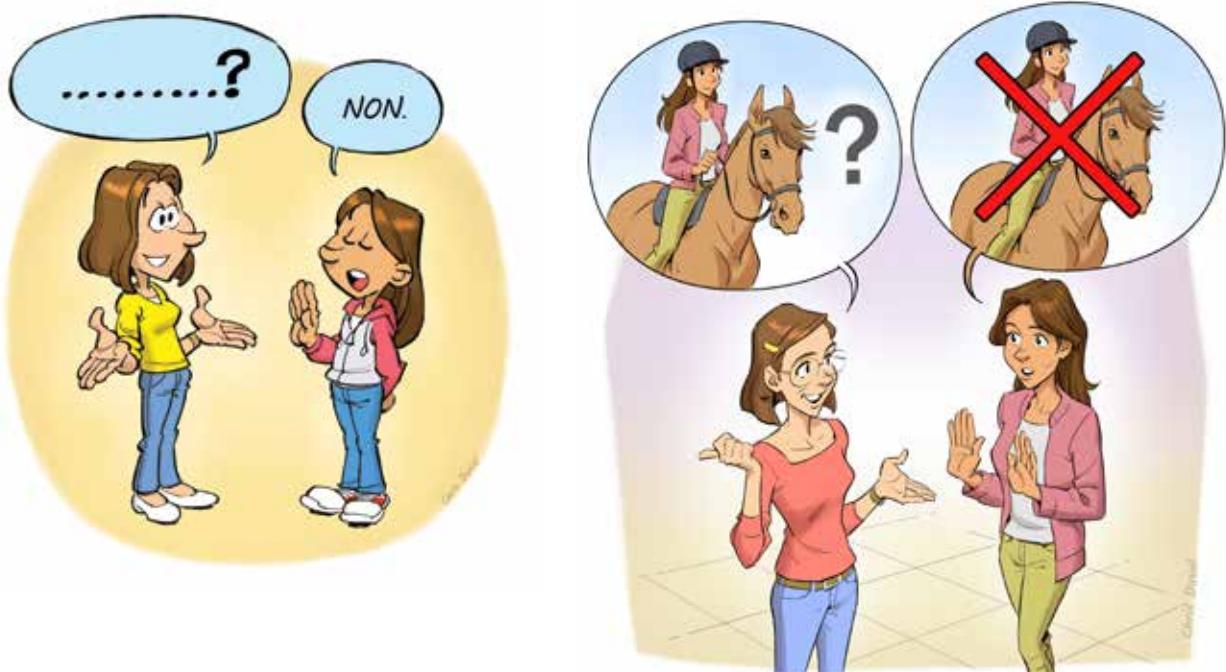
- Je dois être informé de manière simple et adaptée avant de donner mon accord sur les décisions qui me concernent.

- Je peux participer directement à l'élaboration et au suivi de mon projet d'accompagnement. Si je ne peux pas le faire seul, mon représentant légal ou la personne de mon choix peuvent m'aider.



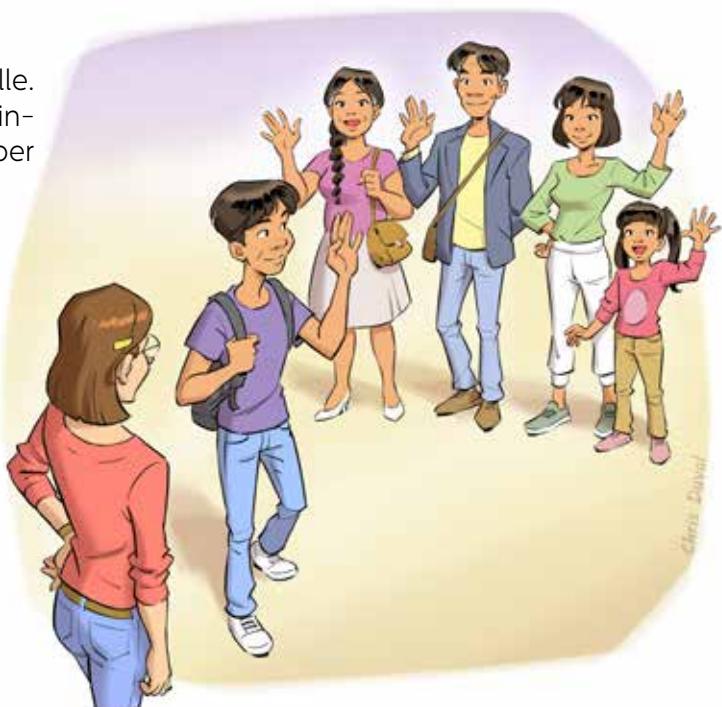
Droit à la renonciation

Je peux décider d'arrêter une prestation ou de demander un changement si cela ne me convient plus.



Droit au respect des liens familiaux

Je dois pouvoir garder un lien avec ma famille. L'établissement doit éviter les séparations injustifiées et permettre à ma famille de participer à mon quotidien, si je le souhaite.





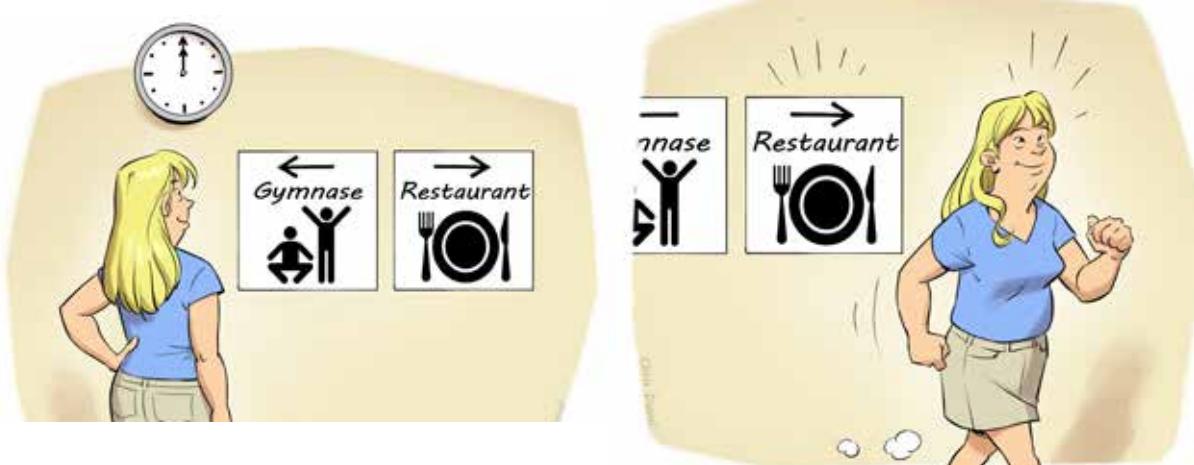
Droit à la protection

J'ai le droit au respect de ma vie privée. Toutes les informations qui me concernent doivent rester confidentielles. L'ensemble du personnel et des personnes qui m'accompagnent doivent garantir le respect de cette confidentialité, conformément aux lois en vigueur. Je dois être protégé contre toute forme de maltraitance. Un référent bientraitance est présent dans l'établissement et un dispositif de signalement existe en cas de problème.



Droit à l'autonomie

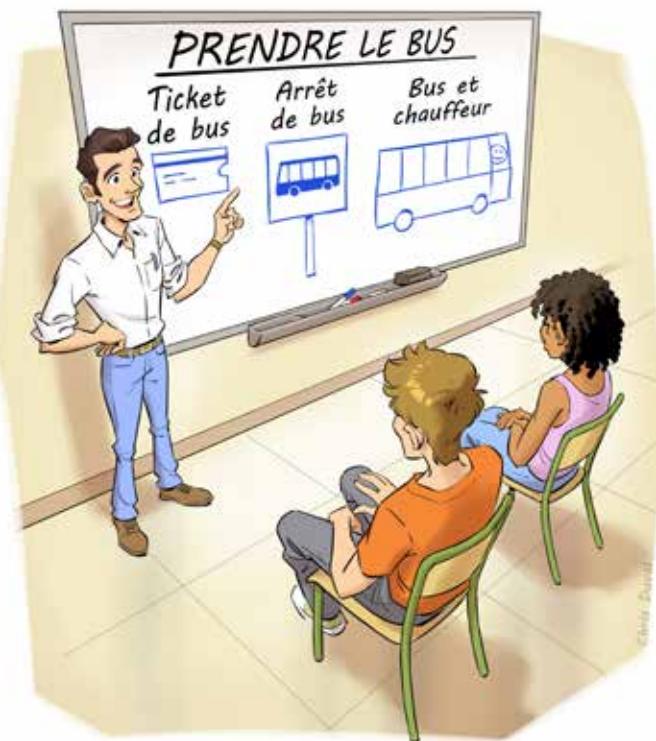
J'ai le droit au respect de mon autonomie, elle doit être respectée dans mon accompagnement. Je peux garder mes objets personnels et, si je suis majeur, gérer mon argent et mon patrimoine, sauf si une décision de justice en dispose autrement.





Droit à l'exercice des droits civiques

J'ai le droit de voter et de participer aux élections. L'établissement doit m'aider dans ces démarches si besoin.



Principe de prévention et de soutien

Mon bien-être affectif et social doit être pris en compte dans mon accompagnement. Si je suis en fin de vie, je dois bénéficier d'un accompagnement adapté, respectueux de mes croyances et de celles de mes proches.

**Droit à la pratique religieuse**

Je peux pratiquer ma religion librement, dans le respect des autres et des règles de l'établissement.

**Respect de la dignité de la personne et de son intimité**

Ma dignité et mon intimité doivent être respectées en toutes circonstances.



Le droit à la liberté d'aller et venir

Je peux circuler librement dans l'établissement et à l'extérieur, dans la mesure de mes capacités. Je peux me déplacer librement, sauf si des règles de sécurité ou une décision judiciaire en limitent l'accès. L'établissement doit rendre les lieux accessibles et sécurisés.

**Droit d'aller et
VENIR**



Le droit à la bientraitance

Je dois être traité avec respect et bienveillance. L'accompagnement qui m'est proposé doit tenir compte de mes besoins et de mes choix.

L'établissement doit garantir ma sécurité

notamment en respectant les normes sanitaires et en mettant en place des procédures de protection.

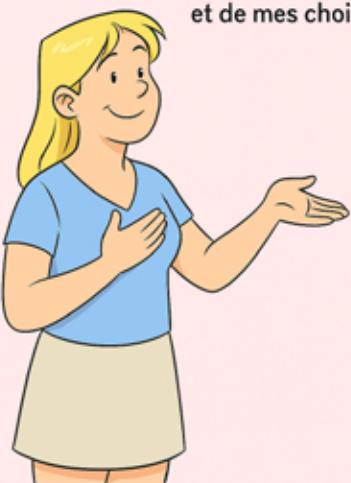


Le droit à la sécurité

L'établissement doit garantir ma sécurité, notamment en respectant les normes sanitaires et en mettant en place des procédures de protection.

Je dois être traité avec respect et bienveillance

L'accompagnement qui m'est proposé doit tenir compte de mes besoins et de mes choix.





LES DROITS À LA PROTECTION

En qualité de bénéficiaire, j'ai le droit à une protection renforcée de mes droits. Je suis libre de faire des réclamations ou de porter plainte, d'avoir une vie sexuelle et affective ainsi que de bénéficier d'une protection juridique.

Droit à porter plainte et à faire des réclamations

J'ai le droit d'exprimer mon insatisfaction si quelque chose ne me convient pas. L'établissement doit me permettre de le faire facilement et me donner une réponse.

Je peux m'exprimer de plusieurs manières auprès de la direction de mon établissement :

■ En ligne avec le logiciel Qualineo

Je peux envoyer ma plainte ou ma réclamation en ligne.

Pour cela, je scanne le QR code affiché dans l'établissement : il me dirige vers le logiciel Qualineo.

■ À l'oral, avec un professionnel

Je peux aussi parler directement à un professionnel de l'établissement.

Il écrira ma plainte ou ma réclamation dans le logiciel Qualineo.

Si je travaille à l'ESAT, je peux parler de ma situation au délégué ESAT pendant ses permanences. Si je préfère, je peux aussi lui demander un rendez-vous individuel.

■ En remplissant un formulaire

Je peux utiliser un formulaire pour écrire ma plainte ou ma réclamation.

Ce formulaire peut m'aider à mieux formuler ce que je ressens ou ce qui ne va pas.

Si je rencontre des difficultés pour le remplir, je peux demander de l'aide à un professionnel ou au délégué ESAT.

Que se passe-t-il après ma plainte ou ma réclamation ?

Quand ma plainte ou ma réclamation est enregistrée, le chef de service s'en occupe rapidement. Je suis reçu en premier pour qu'on m'écoute.

Si d'autres personnes sont concernées, des entretiens peuvent être organisés.

Parfois, une médiation est proposée pour apaiser la situation.

Dans tous les cas, une réflexion est faite avec plusieurs professionnels.

Je reçois toujours une réponse, soit par mail, soit à l'oral.



Droit à une vie affective et sexuelle

Mon intimité et mes choix personnels doivent être respectés. J'ai le droit à une vie affective et sexuelle libre, dans le respect des autres et des lois en vigueur.



Droits à la protection juridique

Je peux être accompagné par une protection juridique adaptée à ma situation, grâce à la loi du 5 mars 2007, en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Selon mes besoins, plusieurs dispositifs peuvent être mis en place pour m'aider tout en respectant mes droits autant que possible. Il peut s'agir d'une tutelle, d'une curatelle, d'une sauvegarde de justice, d'une habilitation familiale ou encore d'un mandat de protection future. Chacune de ces mesures repose sur des règles précises qui encadrent à la fois ma protection et le respect de ma liberté.

Les principes de ma protection

Ma protection repose sur trois principes :

- Le principe de nécessité : une mesure est mise en place seulement si un avis médical justifie qu'elle est indispensable.
- Le principe de subsidiarité : on privilégie toujours la mesure la plus légère possible, comme une procuration ou une habilitation familiale.
- Le principe de proportionnalité : la mesure choisie doit être exactement adaptée à ma situation et à mes besoins.



Le représentant légal vous aide à concrétiser vos projets tout en assurant votre équilibre financier, la gestion administrative et juridique de votre situation.

L'habilitation familiale

L'habilitation familiale ne fait pas partie des mesures de protection judiciaire.

Si je ne peux plus exprimer ma volonté à cause d'une dégradation de mes facultés mentales ou corporelles, médicalement constatée, un proche peut demander au juge, directement ou par le procureur, l'autorisation de m'accompagner. Cette personne pourra me représenter pour tous les actes de ma vie ou pour certains seulement. Elle agit gratuitement, dans le respect de mes besoins.

Contrairement à la sauvegarde de justice, à la curatelle ou à la tutelle, une fois que le juge a désigné un membre de ma famille pour m'accompagner, il n'intervient qu'en cas d'exception, par exemple si la personne habilitée et moi avons des intérêts communs dans une succession. Je suis libre de désigner une personne de confiance.

La curatelle

Si l'habilitation familiale ne suffit pas ou n'est pas adaptée à ma situation, le juge peut décider de me placer en curatelle. Cette mesure me permet d'être assisté dans la gestion de mes biens, tout en gardant une part d'autonomie.

Il existe deux types de curatelle :

■ **La curatelle simple** : je peux effectuer les actes de la vie courante, mais je suis accompagné pour les démarches plus importantes.

■ **La curatelle renforcée** : mon curateur gère mes ressources et règle mes dépenses, tout en me tenant informé et en agissant dans mon intérêt. Il ne peut pas aller contre mes décisions sauf mise en danger.

Je suis libre de désigner une personne de confiance.



La tutelle

Si mon état ne me permet plus de participer aux décisions me concernant, même avec un accompagnement, le juge peut me placer en tutelle. Dans ce cas, je suis représenté de manière continue pour tous les actes civils.

La tutelle est décidée uniquement si un certificat médical confirme que je ne peux plus gérer seul mes affaires. Elle est prononcée pour une durée maximale de 5 ans, sauf conditions particulières permettant une durée plus longue.

Mon tuteur doit toujours s'assurer du respect de ma volonté (si je suis en état de donner ma volonté).

Pour désigner une personne de confiance, je dois obtenir l'autorisation du juge du contentieux et de la protection.

Ma mesure de protection peut être « coupée » en deux sur décision du juge entre :

- Curatelle (ou tutelle) aux biens, dans le cas où j'ai besoin d'accompagnement pour la gestion de mon patrimoine, Curatelle (ou tutelle) à la personne, dans le cas où j'ai besoin d'accompagnement pour les décisions liées à ma personne.

Le mandat de protection future

Je peux organiser à l'avance ma propre protection ou celle d'un proche face à une éventuelle perte d'autonomie, physique ou mentale, grâce au mandat de protection future. Ce dispositif me permet de bénéficier d'une protection juridique sur-mesure, sans perdre mes droits ni ma capacité juridique.

Il s'agit d'un contrat que je consens librement, pour prévoir à l'avance la protection de ma personne, de mon patrimoine, ou celle de mon enfant, s'il est malade ou en situation de handicap.

Il existe deux formes de mandat :

- Le mandat pour moi-même** : je peux le signer si je suis majeur(e) ou mineur(e) émancipé(e), à condition de ne pas être sous tutelle ni sous habilitation familiale. J'y désigne une ou plusieurs personnes pour gérer mes affaires si je ne peux plus le faire seul(e) à cause d'une altération de mes facultés.
- Le mandat pour autrui** : si je suis parent d'un enfant mineur ou d'un enfant majeur en situation de handicap dont j'ai la charge matérielle et affective, je peux mettre en place un mandat de protection à son bénéfice. Il doit être rédigé par un notaire et ne prendra effet qu'à mon décès ou si je deviens moi-même incapable d'assumer cette responsabilité.

À noter : si j'ai mis en place un mandat de protection future pour mon enfant mineur, il ne prendra effet qu'à sa majorité. Avant cela, c'est l'administration légale qui s'applique.



La sauvegarde de justice

Je peux également bénéficier d'une sauvegarde de justice avec mandat spécial si j'ai besoin d'aide temporairement pour accomplir certains actes de la vie courante. Cette mesure est limitée dans le temps et peut précéder la mise en place d'une curatelle ou d'une tutelle.

Elle permet à un représentant d'agir pour moi dans des situations précises et urgentes. La sauvegarde de justice est décidée pour une durée de 1 an, renouvelable une fois, comme le prévoit l'article 439 du Code civil.

Mes droits sont toujours respectés

Même si je suis protégé, mes droits sont respectés. Depuis la loi du 23 mars 2019 :

- Je peux voter et me marier sans autorisation du juge.
- Mon curateur ou tuteur doit respecter mes droits, ma volonté et mon intérêt.
- Je suis mieux accompagné dans mes démarches, ce qui me rend plus autonome.

Ces dispositifs existent pour me protéger, tout en respectant mes libertés et ma dignité.





SOMMAIRE

Les prestations Directes LA VILLA DES PARONS

LES PRESTATIONS DIRECTES	62
■ Une réponse adaptée à chaque personne accompagnée.....	62
■ Le cadre de référence : les nomenclatures SERAFIN-PH	62
■ La démarche de co-construction au cœur de l'accompagnement	62
■ Soutenir l'autodétermination au quotidien	63
1- PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE.....	64
■ (2.2.1.1) Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne.....	64
■ (2.2.1.2) Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui.....	66
■ (2.2.1.3) Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	70





II- PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE.....	72
■ (2.3.1) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES DROITS.....	72
(2.3.1.1) Accompagnement à l'expression du projet personnalisé	72
(2.3.1.2) Accompagnement à l'exercice des droits et libertés	74
■ (2.3.2) ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT	75
(2.3.2.1) Accompagnement pour vivre dans un logement	75
(2.3.2.2) Accompagnement pour accomplir les activités domestiques.....	76
■ (2.3.3) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX	80
(2.3.3.4) Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.....	80
(2.3.3.5) Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle...84	84
(2.3.3.6) Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	85
■ (2.3.4) Accompagnement pour participer à la vie sociale	86
(2.3.4.1) Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage.....	86
(2.3.4.2) Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs.....	88
(2.3.4.3) Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	92
■ (2.3.5) ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION.....	93
(2.3.5.1) Accompagnement pour l'ouverture des droits	93
(2.3.5.2) Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	94
(2.3.5.3) Accompagnements conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes	95
■ (2.4) PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCÉE POUR LA COHÉRENCE DU PARCOURS	96
(2.4.1) Prestations de coordination renforcée pour la cohérence de parcours	96
III- PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES	97
■ (2.1.1) SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES.....	97
(2.1.1.1) Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.....	97
(2.1.1.2) Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	98
(2 .1.1.3) Prestations des psychologues	99
(2.1.1.4) Prestations des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie	100
■ (2.1.2) RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE.....	100
(2.1.2.1) Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avejistes	100



Les prestations Directes

LA VILLA DES PARONS

Une réponse adaptée à chaque personne accompagnée

Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées, l'établissement met en œuvre des prestations directes, c'est-à-dire un ensemble des actions réalisées au quotidien dans les différents domaines de la vie : autonomie, vie sociale et santé.

Ces prestations peuvent être déployées dans tous les lieux de vie, dans l'établissement ou à l'extérieur, et s'adaptent à chaque situation individuelle.

« Chaque prestation repose sur une démarche structurée : elle comprend l'action réalisée, l'objectif visé, les moyens mis en œuvre, et l'évaluation de ses effets. »

Pour cela, l'équipe prend le temps d'observer, d'évaluer et d'échanger avec chaque personne accompagnée, en lien étroit avec les familles et les personnes de confiance.

Le cadre de référence : Les Nomenclatures SERAFIN PH

Les prestations directes sont définies et organisées selon les nomenclatures SERAFIN-PH, utilisées dans l'ensemble du secteur médico-social.

Ce cadre, élaboré à partir de la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF), permet de mieux décrire les besoins des personnes et les réponses apportées.

« Un besoin correspond à ce qu'une personne souhaite ou pourrait faire, mais qu'elle ne peut pas réaliser pleinement à un moment donné, en

raison de facteurs personnels et environnementaux ». »

L'évaluation du besoin repose sur un écart entre ce que la personne fait et ce qu'elle vise à faire

« Une prestation est l'action concrète mise en place pour accompagner ce besoin. Elle est dite directe lorsqu'elle concerne directement la personne (accompagnement, soins, soutien), et indirecte lorsqu'elle relève de l'organisation (logistique, gestion, coordination...). »

Ce référentiel commun permet de donner du sens aux actions engagées, d'identifier clairement les objectifs poursuivis et de favoriser une lecture partagée entre professionnels, personnes accompagnées et familles.

La démarche de co-construction au cœur de l'accompagnement

L'accompagnement repose sur une démarche de co-construction, dans laquelle la personne accompagnée, les professionnels, et si elle le souhaite sa famille, participent activement à l'élaboration et à l'ajustement du projet.

Cette co-construction concerne à la fois l'identification des besoins, la définition des objectifs, le choix des modalités d'accompagnement, et l'évaluation régulière des effets des prestations.

L'équipe prend appui sur l'observation, l'écoute, les échanges et les retours d'expérience pour adapter les actions en continu et maintenir une cohérence avec le projet de vie de la personne.



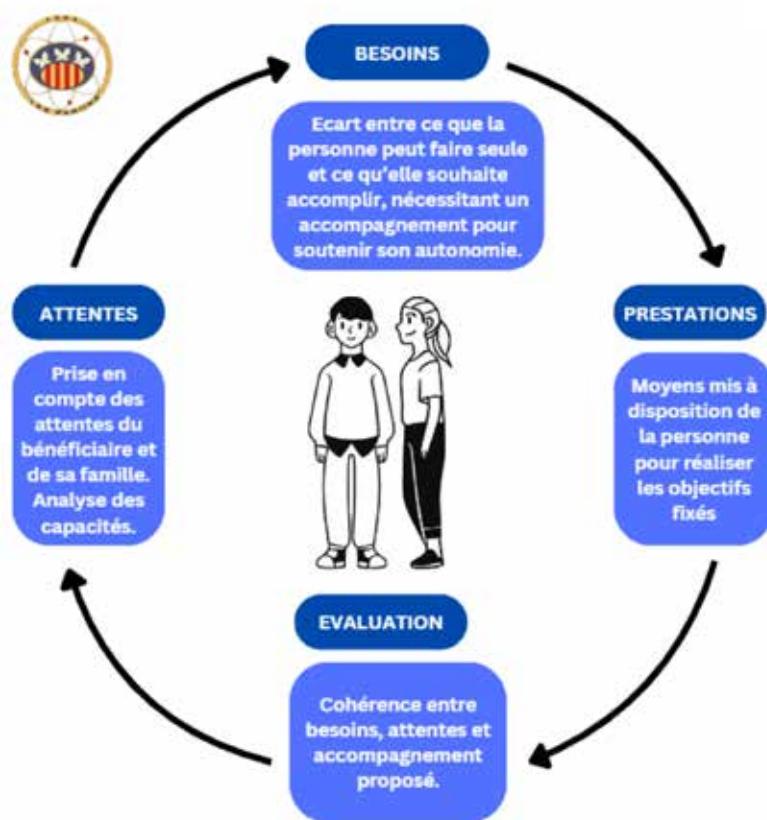
Soutenir l'autodétermination au quotidien

L'autodétermination est un principe fondamental de l'accompagnement à l'EANM. Elle reconnaît à chaque personne le droit de faire des choix pour elle-même, d'exprimer ses envies, de prendre des décisions, et de mener une vie en accord avec ses valeurs.

L'équipe veille cependant à ce que les décisions exprimées soient authentiques et librement choisies, et non influencées par une volonté de «faire plaisir» à un professionnel ou à un proche.

Cette vigilance fait pleinement partie du rôle de l'équipe : écouter avec attention, poser les bonnes questions, et permettre à la personne de reformuler ou d'affiner ses choix en toute liberté.

Accompagner l'autodétermination, c'est aussi soutenir la capacité de chacun à comprendre les conséquences possibles de ses décisions, sans jugement ni pression. Cela passe par un accompagnement à la prise de conscience, à l'expression de soi, et au développement des compétences nécessaires pour agir selon ses propres repères.





Prestations en matière D'AUTONOMIE

(2.2.1.1) ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

À La Villa, les personnes accompagnées sont soutenues dans la réalisation des gestes essentiels du quotidien, tels que l'hygiène, l'habillage, les repas, la mobilité ou encore la gestion des soins de santé.

L'objectif est de maintenir l'autonomie de chacun dans son environnement de vie, qu'il soit individuel, collectif, ou familial.

L'accompagnement proposé s'adapte aux capacités et aux besoins spécifiques de chaque personne. Il repose sur une approche progressive et bienveillante : faire seul, faire avec, ou faire pour lorsque cela est nécessaire, toujours dans une logique de respect du rythme et des préférences de la personne.

En hébergement, cet accompagnement s'inscrit dans la continuité des temps de vie. Les équipes éducatives interviennent le matin pour soutenir les rituels de lever, de toilette, de préparation, et le soir pour accompagner le coucher dans une atmosphère apaisante. Les surveillants de nuit assurent une présence attentive pour répondre aux besoins nocturnes. Cette coordination entre les professionnels garantit une prise en charge continue, sécurisante et centrée sur la progression de l'autonomie.

Le développement de l'autodétermination est encouragé au quotidien. Choisir ses vêtements, organiser son temps, décider de sa façon de faire : autant d'occasions pour renforcer le pouvoir d'agir, tout en garantissant un cadre rassurant.





Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

L'équipe identifie, avec la personne accompagnée et ses proches si elle le souhaite, les besoins qui influencent son autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Ces besoins expriment un écart entre ce que la personne fait actuellement et ce qu'elle souhaiterait ou pourrait faire dans son environnement de vie. Voici les principaux besoins concernés dans ce cadre :

1.1.1.6 Besoin en matière de fonction digestive, métabolique et endocrinienne

Besoin de maintenir un équilibre digestif et nutritionnel, et de pouvoir adapter son alimentation ou son traitement en fonction de son état de santé.

1.2.1.1 Besoins en lien avec l'entretien personnel

Besoin d'organiser, réaliser ou adapter les soins d'hygiène corporelle (toilette, coiffure, habillement...), afin de se sentir bien dans son corps et d'agir avec plus d'indépendance dans les gestes du quotidien.

1.2.1.3 Besoins pour la mobilité

Besoin de se déplacer en sécurité dans son environnement, de maintenir ou d'améliorer sa capacité à bouger, porter, se positionner, ou se transférer dans les différentes situations de la journée.

1.2.1.4 Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de comprendre les risques liés aux actes de la vie quotidienne (utilisation d'appareils, gestes techniques, environnement), et de prendre des décisions adaptées pour assurer sa sécurité.

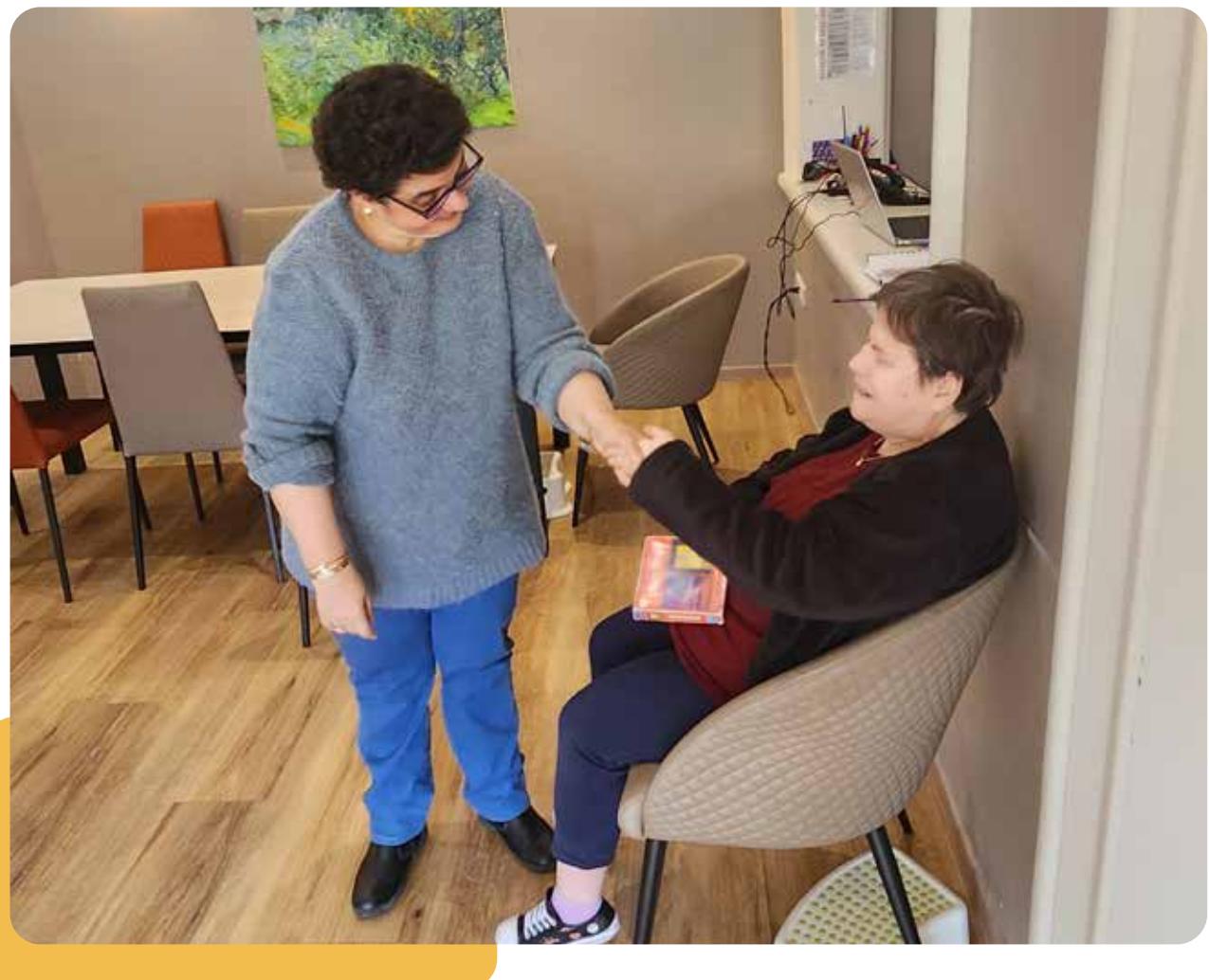


(2.2.1.2) ACCOMPAGNEMENT POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI

L'accompagnement pour la communication et les relations avec autrui vise à renforcer l'autonomie relationnelle dans les situations de la vie quotidienne. Il permet à chaque personne de mieux comprendre les codes sociaux, d'exprimer ses besoins ou émotions, et d'entrer en interaction avec les autres dans un cadre respectueux.

Il s'appuie sur le développement des moyens de communication adaptés (verbaux, non verbaux ou alternatifs), sur le soutien aux échanges dans les activités du quotidien, et sur l'apprentissage de comportements relationnels facilitant la coopération, l'écoute et la régulation émotionnelle.

L'objectif est de favoriser les interactions sociales de proximité (au sein de l'EANM ou en famille), en tenant compte des capacités de chacun et de ses préférences relationnelles.





Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond à des besoins repérés lorsqu'une personne rencontre des difficultés à entrer en relation avec autrui, à se faire comprendre, à formuler ses choix, ou à gérer les émotions liées aux interactions sociales. Ces besoins concernent directement l'autonomie relationnelle dans le quotidien.

1.2.1.2 Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de pouvoir nouer, entretenir ou développer des liens familiaux, amicaux ou sociaux, en disposant de moyens de communication adaptés et d'un environnement bienveillant permettant l'expression des émotions.

1.2.1.4 Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de pouvoir exprimer son avis et être entendu dans les situations relationnelles sensibles (conflits, éloignement, deuil), et de développer des repères pour prendre des décisions adaptées dans les échanges avec les autres.

1.3.3.4 Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle

Besoin de préserver des liens affectifs importants, d'être accompagné pour exprimer ses ressentis et de comprendre les notions d'intimité, de respect mutuel et d'émotions dans les relations proches.

1.3.4.1 Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin de se sentir inclus dans des échanges collectifs, de développer des relations sécurisantes et épanouissantes, et de participer à des moments partagés favorisant le sentiment d'appartenance.



Quelques ateliers

ATELIER D'APAISEMENT

Cette activité se déroule dans un espace spécialement aménagé pour offrir une stimulation multisensorielle, favorisant la communication non verbale à travers des interactions sensorielles apaisantes. Elle vise à soutenir la régulation émotionnelle, à renforcer le sentiment de sécurité et à encourager les échanges dans un cadre calme et enveloppant.



ACTIVITÉ MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX



Le maintien des liens familiaux est essentiel pour le bien-être émotionnel, affectif et social des personnes accompagnées. Cette activité vise à préserver, renforcer ou restaurer les relations familiales et sociales, en tenant compte de l'histoire, des souhaits et des capacités de chacun. Elle se traduit par des échanges directs (visites, appels, correspondances), des activités partagées (repas, ateliers, fêtes) et un accompagnement dans la gestion des émotions liées aux relations affectives. Elle contribue à prévenir l'isolement, soutenir l'inclusion sociale et valoriser les compétences relationnelles et affectives.



LES THÉRAPIES NON MÉDICAMENTEUSES

Les thérapies non médicamenteuses (TNM) sont des approches intégrées au quotidien des bénéficiaires pour améliorer le bien-être et la qualité de vie. Elles visent à réduire l'anxiété, prévenir les troubles du comportement et stimuler les capacités sensorielles, cognitives et motrices.

■ LE BÉBÉ PHOQUE THÉRAPEUTIQUE «PARO»

PARO est un robot émotionnel en forme de bébé phoque qui réagit aux caresses et aux voix, favorisant l'apaisement, les interactions sociales et la communication. Utilisé en individuel avec un professionnel, il stimule les capacités cognitives et sensorielles, renforce l'estime de soi et réduit les troubles du comportement.

■ LES ANIMATIONS FLASH

Les animations FLASH sont de courtes activités personnalisées visant à apaiser l'anxiété et re-center l'attention sur une action plaisante. Réalisées avec du matériel adapté en séances de 15 minutes, elles réduisent le stress, préviennent les troubles du comportement et stimulent les capacités sensorielles et cognitives.

■ LA VALIDATION

La validation repose sur l'écoute empathique sans jugement, permettant de reconnaître et valoriser les émotions de la personne. Cette approche améliore l'estime de soi, réduit le stress et facilite l'expression émotionnelle en renforçant le lien de confiance.

■ LA THÉRAPIE PAR LA CUISINE

La thérapie par la cuisine engage les bénéficiaires dans toutes les étapes de la préparation d'un repas, stimulant mémoire, motricité fine, autonomie et initiative, tout en favorisant les échanges sociaux dans un cadre sécurisant.

■ LA DOUCHE THÉRAPEUTIQUE

La douche thérapeutique transforme la toilette en un moment de détente multisensorielle, utilisant eau tiède, musique douce et huiles essentielles pour réduire les tensions, favoriser le bien-être corporel et créer un sentiment de confort et de sécurité.





(2.2.1.3) ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DÉCISIONS ADAPTÉES ET POUR LA SÉCURITÉ

Cette prestation vise à soutenir les personnes dans leur capacité à prendre des décisions adaptées à leur situation, tout en veillant à leur sécurité et à celle de leur environnement. Elle contribue à renforcer l'autonomie décisionnelle dans les actes du quotidien, en tenant compte des capacités de discernement, de compréhension et de gestion des risques.

À La Villa, cet accompagnement mobilise une approche individualisée et pluridisciplinaire. Il peut s'appuyer sur des repères concrets tels que des outils d'aide à l'orientation dans le temps et l'espace, des routines structurantes ou encore des stratégies pour mieux faire face au stress et à l'imprévu.

Cette prestation permet de prévenir les situations à risque, de favoriser l'expression d'un choix éclairé et de soutenir l'exercice des droits. Elle est particulièrement mobilisée dans les moments où la personne est confrontée à des décisions engageantes ou à des contextes de vulnérabilité.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation s'appuie sur des besoins identifiés lorsque la personne présente des difficultés à prendre des décisions de manière autonome, à anticiper les conséquences de ses choix, à se repérer dans le temps ou l'espace, ou à gérer les situations susceptibles de générer du stress ou du danger.

1.2.1.4 Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de repères pour se situer dans le temps et l'espace, de soutien dans la prise de décisions et d'initiatives, et de stratégies pour faire face aux situations imprévues ou potentiellement dangereuses.

1.1.1.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique

Besoin de mieux gérer les fonctions cognitives, mentales ou sensorielles pouvant affecter la capacité à comprendre une situation, à interpréter les risques ou à prendre une décision en toute conscience.

1.1.1.10 Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Besoin d'être accompagné pour comprendre les soins nécessaires, se familiariser avec les dispositifs médicaux, et mieux anticiper les situations de santé, afin de participer activement à son suivi médical.



Quelques ateliers

ACTIVITÉ HABITUATION AUX SOINS

L'activité d'habituation aux soins vise à favoriser une meilleure adaptation des bénéficiaires aux démarches médicales, grâce à un apprentissage progressif et adapté. Pour soutenir cet objectif, l'établissement a acquis la mallette KAPASS, qui comprend des objets médicaux courants pour des mises en situation concrètes, une banque d'images et de sons adaptés, ainsi qu'un guide méthodologique organisé par thématiques. Cet outil permet aux personnes de mieux comprendre et anticiper le déroulement d'un soin, facilitant ainsi l'acceptation des gestes médicaux avec ou sans étayage selon les capacités de chacun.

L'activité contribue à réduire les comportements inadaptés face aux professionnels de santé et à renforcer le bien-être lors des rendez-vous médicaux. Elle s'inscrit également dans une dynamique de partenariat avec des professionnels de santé extérieurs pour garantir une prise en charge adaptée en conditions réelles.





PRESTATIONS pour la participation SOCIALE

■ (2.3.1) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES DROITS

(2.3.1.1) ACCOMPAGNEMENT À L'EXPRESSION PROJET PERSONNALISÉ

L'accompagnement à l'expression du projet personnalisé vise à permettre à chaque bénéficiaire de formuler ses besoins, attentes et aspirations, et de participer activement à la construction et au suivi de son accompagnement.

Cette démarche, centrée sur la personne, respecte son rythme, ses capacités d'expression et ses modalités de communication. Elle soutient l'autonomie, l'affirmation de soi et l'exercice des droits fondamentaux, dans une logique de co-construction.

Le professionnel référent joue un rôle clé dans ce processus : il échange régulièrement avec la personne accompagnée, utilise des outils accessibles (questionnaires, supports visuels, entretiens adaptés...), et mobilise les proches ou personnes de confiance si la personne le souhaite. Il veille à recueillir les attentes dans tous les domaines : santé, bien-être, loisirs, vie sociale, choix quotidiens, projets à court ou long terme.

Le projet personnalisé fait l'objet d'un suivi régulier, avec des ajustements possibles en fonction de l'évolution des besoins, des souhaits ou du contexte de vie. Ce processus dynamique contribue à rendre la personne actrice de son accompagnement, dans un cadre respectueux et partagé.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins repérés lorsque la personne rencontre des difficultés à formuler ses attentes, à exprimer ses préférences ou à participer à la définition et à l'évolution de son projet d'accompagnement.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de disposer d'un environnement favorisant la communication, l'écoute et l'échange, permettant de partager ses choix dans un cadre respectueux.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin d'être accompagné pour comprendre les choix à faire, évaluer les options possibles et s'exprimer de manière libre et éclairée.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin de participer activement aux décisions qui concernent sa vie, d'exercer ses droits, et d'être reconnu comme acteur à part entière de son accompagnement.



(2.3.1.2) ACCOMPAGNEMENT À L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un espace essentiel d'expression et de participation collective pour les personnes accompagnées, leurs familles, les professionnels et les représentants de l'association.

En tant qu'organe consultatif, il recueille les avis, besoins et préoccupations des bénéficiaires afin d'améliorer en continu la qualité de l'accompagnement.

Le CVS répond à plusieurs besoins majeurs : il favorise l'amélioration continue des pratiques grâce aux retours d'expérience, renforce la participation active des familles en leur offrant un cadre structuré d'expression, et garantit la transparence par la diffusion des comptes rendus sur le site internet de l'établissement. Il permet également une évaluation régulière de la satisfaction via des questionnaires, pour ajuster les prestations en fonction des attentes exprimées.

Enfin, il constitue un espace privilégié d'exercice des droits, contribuant à renforcer l'autonomie et la participation active des personnes accompagnées à la vie de l'établissement. Il s'inscrit ainsi dans une démarche participative fondée sur l'écoute, la co-construction et le respect des droits et aspirations de chacun.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond à des besoins identifiés autour de l'exercice effectif des droits, de la participation à la vie collective, et de l'expression d'un avis personnel dans un cadre structuré. Elle soutient l'autonomie citoyenne et l'implication dans les instances institutionnelles.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin d'échanger, de participer à des instances collectives, et de faire entendre ses préoccupations dans un cadre organisé et bienveillant.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de comprendre les règles de fonctionnement, d'exprimer un avis personnel, et de participer à la prise de décisions collectives.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin d'exercer ses droits dans un cadre structuré, d'être informé et accompagné pour participer activement à la vie démocratique de l'établissement.

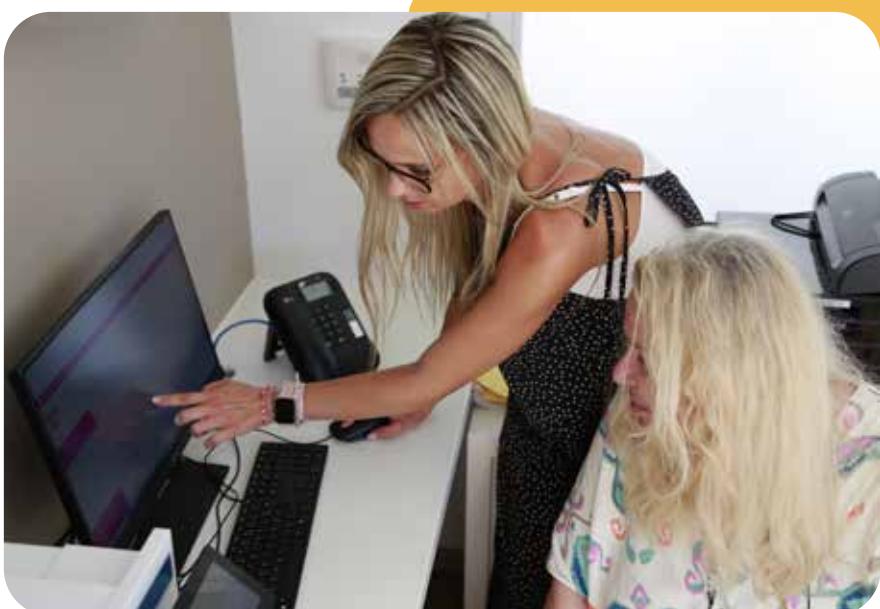


■ (2.3.2) ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

(2.3.2.1) ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT

L'accompagnement pour vivre dans un logement prend en compte l'ensemble des compétences nécessaires à l'installation et à l'occupation autonome d'un lieu de vie. Il inclut la compréhension des démarches administratives, la relation avec les bailleurs, la gestion du budget, l'entretien courant du logement, la préparation des repas et le respect des règles de vie quotidienne.

Intégré au projet personnalisé, cet accompagnement s'adapte au rythme, aux capacités et aux souhaits de la personne. Il favorise l'autodétermination, l'inclusion sociale, et permet de soutenir des modes de vie ancrés dans la communauté, en cohérence avec les aspirations individuelles.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins identifiés lorsqu'une personne souhaite accéder à un logement ou y vivre de manière plus autonome, mais rencontre des difficultés liées à l'organisation, à la gestion du quotidien ou à l'environnement social.

1.3.2.1 – Besoins pour vivre dans un logement

Besoin d'être accompagné pour accéder à un logement, comprendre et respecter les règles de vie locative, entretenir un lieu de vie, et y vivre dans des conditions sécurisantes.

1.3.2.2 – Besoins pour accomplir les activités domestiques

Besoin de développer les compétences nécessaires à la gestion du logement : ménage, lessive, repas, gestion du temps et des ressources, dans une visée d'autonomie.



(2.3.2.2) ACCOMPAGNEMENT POUR ACCOMPLIR LES ACTIVITÉS DOMESTIQUES

L'accompagnement pour accomplir les activités domestiques vise à développer l'autonomie dans la gestion du cadre de vie, que la personne vive en logement individuel, en structure médico-sociale ou en habitat partagé.

Les personnes sont soutenues dans l'apprentissage et la réalisation progressive de gestes pratiques : mise de table, vaisselle, rangement, entretien du linge, utilisation des équipements ménagers. Ces gestes sont intégrés aux temps de vie quotidienne, notamment lors des moments dits « familiaux », et sont adaptés aux capacités, au rythme et aux besoins de chacun, avec l'appui des professionnels.

Cet accompagnement, valorise les compétences de chacun tout en soutenant les apprentissages nécessaires à une plus grande autonomie dans le cadre de vie.





Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsqu'une personne présente des besoins pour apprendre, maintenir ou renforcer ses capacités à effectuer les tâches nécessaires à la gestion domestique, dans un objectif d'autonomie et de participation active.

1.2.1.1 – Besoins en lien avec l'entretien personnel

Besoin de développer ou de maintenir une gestion autonome de l'hygiène personnelle et de l'environnement de vie.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de s'inscrire dans des dynamiques collectives et conviviales à travers la participation aux tâches domestiques partagées.

1.3.2.2 – Besoins pour accomplir les activités domestiques

Besoin d'accompagnement pour apprendre, réaliser ou sécuriser des tâches liées à l'entretien du logement, à la gestion du linge, des repas ou des déchets.

1.3.3.5 – Besoins pour apprendre à être pair-aidant

Besoin d'exercer un rôle de soutien auprès d'autres personnes en partageant ses compétences domestiques.



Quelques ateliers

ATELIER CUISINE

L'atelier cuisine, en lien avec l'activité « courses », développe la motricité fine, les compétences sociales, la communication, l'autonomie domestique et la confiance en soi. À travers la découverte alimentaire et la réalisation de recettes, il stimule également les fonctions cognitives et favorise la pair-aidance, dans une dynamique adaptée aux projets personnalisés.





ACTIVITÉ SORTIES ACHATS

Les sorties achats, réalisées en individuel ou en petit groupe, permettent aux bénéficiaires de développer leur autonomie en réalisant de petits achats liés à l'alimentation, à l'hygiène ou à l'habillement. Elles offrent un support concret pour travailler les habiletés sociales, la gestion budgétaire, l'organisation, la planification ainsi que les repères spatio-temporels. Cette activité favorise également l'autonomie dans les déplacements et les transactions financières.





■ (2.3.3) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX

(2.3.3.4) ACCOMPAGNEMENTS POUR RÉALISER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPECIALISÉES

L'accompagnement aux activités de jour spécialisées permet aux bénéficiaires de participer à des ateliers conçus et réalisés au sein de La Villa, pensés pour favoriser l'épanouissement personnel, la stimulation cognitive, l'autonomie et la participation sociale. Ces activités sont proposées et encadrées par des professionnels éducatifs, dans un cadre adapté aux besoins et capacités de chacun.

L'accompagnement comprend à la fois le soutien à la participation, l'ajustement des contenus, l'évaluation des effets et, si besoin, la création de nouveaux ateliers en lien avec les

projets de vie personnalisés. Les activités proposées visent notamment à entretenir la santé physique et mentale, encourager la mobilité, renforcer les relations sociales, développer les apprentissages et promouvoir l'inclusion.

Ces ateliers peuvent prendre des formes variées : créations collectives, fêtes, jeux, activités cognitives, gestes d'hygiène ou domestiques simples, activités sportives adaptées ou temps conviviaux. Ils s'inscrivent dans une dynamique collective qui valorise les compétences de chacun et encourage l'entraide entre pairs.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins liés aux apprentissages, à l'expression de soi, à la participation à des activités collectives et au développement de compétences favorisant l'inclusion et l'épanouissement personnel.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
Besoin de stimulation cognitive (mémoire, attention, raisonnement), de maintien de la santé psychique et d'un cadre structurant et sécurisant.

1.1.1.8 – Besoins en matière de fonctions locomotrices

Besoin de maintenir ou développer les capacités de mobilité par des activités physiques adaptées.

1.2.1.1 – Besoins en lien avec l'entretien personnel

Besoin d'être soutenu dans les gestes de soin de soi à travers des temps éducatifs intégrés dans les activités.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin d'échanger, de coopérer, de créer du lien dans des contextes collectifs.

1.3.2.2 – Besoins pour accomplir les activités domestiques

Besoin de maintenir ou développer des gestes simples du quotidien dans un cadre d'apprentissage ou de maintien des acquis.

1.3.3.3 – Besoins transversaux en matière d'apprentissages

Besoin de découvrir, consolider ou réinvestir des compétences pratiques, relationnelles ou cognitives dans des activités de jour.

1.3.4.1 – Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin de s'investir dans des projets collectifs, de participer à des temps conviviaux, festifs ou inclusifs.



Quelques ateliers

ACTIVITÉ KARAOKÉ



Le karaoké est une activité qui permet aux participants de chanter leurs chansons préférées dans un cadre bienveillant. Elle favorise l'expression et la verbalisation des émotions, renforce le lien social, stimule la mémoire et la concentration, et contribue à instaurer une ambiance positive et détendue au sein du service.



ACTIVITÉ ESTHÉTIQUE

L'atelier esthétique propose un accompagnement bienveillant pour encourager l'auto-soin, renforcer l'estime de soi et valoriser le bien-être. À travers des gestes simples comme se coiffer, se maquiller ou prendre soin de son apparence, les participants développent leur autonomie, leur confiance en eux et cultivent une attitude positive. L'activité favorise également la détente, l'expression de soi et renforce les liens sociaux.



ACTIVITÉ JARDINAGE

L'activité jardinage permet de suivre les saisons, de stimuler leurs cinq sens et de se reconnecter à la nature grâce à un espace adapté, combinant jardinières et potager. Les plantations d'aromates, de fruits et de légumes offrent une approche sensorielle et éducative tout au long de l'année. Le jardin est aussi un lieu de repos et de plaisir.

ACTIVITÉ PISCINE

Proposée au sein de l'Institut des Parons, l'activité piscine permet aux bénéficiaires de pratiquer la nage libre, des jeux aquatiques et l'aqua gym. L'accompagnement vise à familiariser les personnes avec l'immersion, renforcer les capacités musculaires et articulaires, et développer les techniques de nage, tout en favorisant plaisir et détente. Un travail autour de l'autonomie est également mené, notamment dans la préparation du matériel et l'organisation dans les vestiaires.

ACTIVITÉ REKI

Étant une harmonisation énergétique, le Reiki permet de rééquilibrer l'ensemble des dimensions physiques, émotionnelles et mentales de la personne accompagnée.

Ce travail à distance apporte rapidement un état de bien-être. Il arrive que la personne s'assoupisse durant le travail, ce qui permet de récupérer et de se libérer de ses tensions musculaires ou nerveuses, de l'insomnie et du stress.

ACTIVITÉ JEUX DE SOCIÉTÉ

Les jeux de société et les puzzles sont des supports ludiques permettant de développer la lecture, le calcul, la compréhension, la motricité fine, le travail en équipe et le respect des règles. Adaptés à tous les niveaux, ils favorisent le maintien des capacités cognitives, les réflexes et l'apprentissage du fair-play, tout en offrant un moment de plaisir partagé.





ATELIER CRÉATIF



Les ateliers créatifs permettent aux personnes accompagnées d'exprimer leur créativité à leur rythme et d'élargir leurs centres d'intérêt. Guidés par des thèmes comme les fêtes calendaires ou l'investissement du lieu de vie, ils mobilisent différentes techniques (bijoux, peinture, découpage, broderie...). L'activité développe la motricité fine, le repérage dans les différents temps de l'année, encourage les interactions par des créations communes, valorise l'initiative, la confiance en soi et soutient l'investissement dans l'environnement quotidien.



(2.3.3.5) ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITÉ, DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE



Le service soutient les personnes dans le maintien de leurs liens familiaux, ainsi que dans leur vie affective et sexuelle, dans le respect de leur dignité, de leur autonomie et de leurs droits. Les liens familiaux sont entretenus à travers des échanges réguliers (appels, départs et retours en famille), facilités par l'équipe éducative.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mise en œuvre lorsqu'une personne présente des besoins autour du maintien de ses relations familiales, de l'expression de sa vie affective, de sa sexualité, ou de sa parentalité. Elle répond aussi aux besoins de compréhension, d'affirmation de soi, et d'exercice de ses droits dans la sphère intime et relationnelle.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin d'entretenir des relations sociales et affectives stables, de développer la communication émotionnelle, et de se sentir écouté dans ses ressentis et ses choix.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin d'être accompagné pour comprendre les notions de consentement, de protection de soi, et de gestion des situations relationnelles complexes.

1.3.3.4 – Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle

Besoin d'être soutenu dans l'expression de sa vie affective et sexuelle, dans le respect de ses droits, de son intimité, de ses choix relationnels et familiaux.



(2.3.3.6) ACCOMPAGNEMENT POUR L'EXERCICE DES MANDATS ÉLECTORAUX, LA REPRÉSENTATION DES PAIRS ET LA PAIR-AIDANCE



La Villa accompagne les personnes dans l'exercice de leurs droits citoyens, leur engagement dans des instances représentatives et dans les démarches de pair-aidance.

Cet accompagnement vise à renforcer l'auto-détermination, les compétences d'expression citoyenne et l'action collective. Il permet à chacun de représenter ses pairs, de porter une parole collective et de soutenir d'autres personnes grâce à l'expérience partagée.

Des temps d'information et des ateliers sont proposés pour favoriser l'appropriation des rôles représentatifs (comme la participation au Conseil de la Vie Sociale), développer la capacité à s'exprimer devant un groupe, et encourager les dynamiques de soutien entre pairs. L'objectif est de permettre à chacun de s'engager activement dans la vie de l'établissement, selon ses envies et ses compétences.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins liés à la citoyenneté active, à l'engagement collectif, à la représentation des autres, et au soutien entre pairs, dans le respect de l'autonomie et du droit à participer.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de communiquer avec un groupe, de coopérer, de partager son expérience et de se sentir reconnu dans un rôle social.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de comprendre ses droits, de formuler ses opinions librement, et de faire des choix responsables en lien avec une fonction de représentation.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin d'exercer ses droits civiques, de s'impliquer dans la vie démocratique de l'établissement et de participer à la représentation collective.

1.3.3.5 – Besoins pour apprendre à être pair-aidant

Besoin d'apprendre à soutenir les autres par l'expérience, à transmettre des savoirs vécus, et à se positionner comme ressource au sein du collectif.



■ (2.3.4) ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE

(2.3.4.1) ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES ET LE VOISINAGE ➔

L'EANM accompagne les personnes dans le développement et le maintien de relations sociales de proximité, telles que les liens amicaux, les relations entre pairs ou les contacts avec le voisinage.

L'accompagnement vise à encourager les interactions quotidiennes, l'entraide et la convivialité, à travers des activités partagées, des médiations éducatives ou encore des temps collectifs favorisant l'ouverture à l'autre. Ces relations sociales soutiennent l'estime de soi, la reconnaissance mutuelle et la capacité à vivre avec les autres.

L'établissement entretient également des liens réguliers avec d'autres foyers de vie ou structures partenaires, permettant aux personnes de participer à des rencontres inter-établissements, des projets communs ou des temps conviviaux, dans une logique d'élargissement du réseau relationnel et d'inclusion dans un tissu social élargi.





Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins de lien social, de participation relationnelle et d'interactions avec un environnement élargi au-delà du cercle immédiat.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de nouer et maintenir des relations amicales, d'échanger avec d'autres personnes accompagnées, et de participer à des temps collectifs favorisant la convivialité.

1.3.4.1 – Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin de se sentir acteur dans un environnement social partagé, de prendre part à des rencontres inter-établissements ou à des projets communs valorisant l'inclusion sociale.



(2.3.4.2) ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIR

La Villa propose un accompagnement éducatif visant à favoriser la participation des personnes accompagnées à des activités sociales, culturelles ou de loisirs.

Ces activités se déroulent principalement à l'extérieur de l'établissement afin de soutenir l'ouverture à l'environnement, l'inclusion sociale et l'exercice concret de la citoyenneté. L'équipe éducative accompagne les personnes dans la préparation, la réalisation et l'évaluation de ces temps de loisirs.

Au-delà du plaisir partagé, ces accompagnements permettent de développer la confiance en soi, les compétences relationnelles, la mobilité et l'autonomie dans la vie sociale. Ils offrent aussi l'occasion de faire des choix personnels, d'exprimer ses préférences et de s'impliquer dans la vie culturelle de la cité.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation répond aux besoins liés à la participation sociale, au développement de liens sociaux et à l'accès aux loisirs et à la culture, dans une dynamique inclusive.

1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

Besoin de participer à des activités partagées, d'échanger avec d'autres et de développer des compétences sociales dans des contextes variés.

1.3.4.1 – Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin de s'inscrire dans des projets collectifs, de sortir de l'isolement, de renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe ou à une communauté.

1.1.1.8 – Besoins en matière de fonctions locomotrices

Besoin de maintenir ou améliorer ses capacités de déplacement à travers des activités physiques ou sportives.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin de s'impliquer dans des actions de la vie communautaire et de faire l'expérience concrète de la citoyenneté.

1.3.2.2 – Besoins pour accomplir les activités domestiques

Besoin de renforcer l'autonomie par l'organisation de sorties (préparation, gestion de ses affaires personnelles, respect des règles de vie en groupe).



Quelques ateliers

ÉQUITHERAPIE



Le service propose, en partenariat avec l'association EQUUS, des séances hebdomadaires d'équithérapie dans un cadre sécurisé. Cette activité développe la confiance en soi, favorise le bien-être émotionnel, stimule la motricité et encourage les interactions sociales.

Les bénéficiaires participent au brossage, aux promenades et aux soins du cheval, renforçant ainsi leur autonomie et leur responsabilisation.



SÉJOURS ÉDUCATIFS

Des séjours éducatifs peuvent être organisés pour favoriser la socialisation et l'autonomie des personnes accompagnées.

Ces séjours permettent d'observer les capacités d'adaptation dans un nouvel environnement, de renforcer l'apprentissage de la vie en groupe, et d'encourager l'adaptation à de nouveaux cadres et rythmes de vie.

Ils offrent également une approche différente du travail éducatif, permettant d'évaluer les comportements dans la vie quotidienne en dehors des repères habituels.





RENCONTRES INTER FOYERS

Des rencontres inter-EANM sont régulièrement organisées au sein de l'établissement ou dans d'autres structures partenaires. Elles visent à favoriser le lien social, encourager les échanges et proposer des temps de partage festifs et conviviaux.



(2.3.4.3) ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE POUR LES DEPLACEMENTS

La Villa accompagne les personnes dans le développement de leur autonomie pour les déplacements, en tenant compte de leurs capacités, de leurs besoins et de leur environnement de vie.

Cet accompagnement vise à renforcer leur capacité à utiliser les services de transport adapté comme Accéssibus.

Les professionnels éducatifs soutiennent chaque personne dans la préparation, la réalisation et l'évaluation de ses déplacements, afin de permettre une autonomie sécurisée et adaptée au rythme de chacun. Ce travail s'inscrit dans une logique d'inclusion et d'accès à la vie sociale, en lien avec les objectifs définis dans le projet personnalisé.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cet accompagnement est mis en place lorsque la personne présente des besoins d'autonomie dans ses déplacements, qu'il s'agisse de mobiliser ses capacités physiques et de se repérer dans l'espace.

1.2.1.3 – Besoins pour la mobilité

Besoin de se déplacer dans différents environnements.

1.3.4.2 – Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

Besoin d'utiliser un moyen de transport (individuel ou collectif), de planifier un trajet, de comprendre les modalités d'accès et d'agir en autonomie ou avec un accompagnement partiel.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de faire des choix éclairés, d'anticiper les risques et de se déplacer en sécurité dans l'espace public ou semi-public.



(2.3.5) ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION

(2.3.5.1) ACCOMPAGNEMENT POUR L'OUVERTURE DES DROITS

L'accompagnement pour l'ouverture des droits a pour objectif de garantir que chaque personne bénéficie des prestations sociales et dispositifs administratifs auxquels elle peut prétendre (allocation adulte handicapé, complément de ressources, aide sociale, couverture maladie, etc.).

Cet accompagnement comprend le repérage des droits mobilisables, la constitution des dossiers, la gestion des échéances, ainsi que la communication avec les organismes concernés (MDPH, CAF, CPAM, conseils départementaux....).

Ce suivi est essentiel pour sécuriser le parcours de vie des personnes, garantir leur accès aux droits, prévenir les ruptures administratives et soutenir leur inclusion sociale et économique.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cet accompagnement est mis en place lorsque la personne présente des besoins liés à l'accès aux aides administratives et financières, à la compréhension des démarches ou à la gestion de ses ressources.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin d'être accompagné dans la reconnaissance de ses droits, la formulation de demandes administratives, la compréhension des procédures et l'exercice effectif de sa citoyenneté.

1.3.5.1 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

Besoin d'accéder à des ressources financières suffisantes pour vivre dignement, de bénéficier des aides disponibles et d'être soutenu dans la gestion de ses droits sociaux.



(2.3.5.2) ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE DANS LA GESTION DES RESSOURCES

L'accompagnement à la gestion des ressources vise à soutenir l'autonomie financière des personnes accompagnées, en les aidant à comprendre, organiser et maîtriser leur budget personnel.

Cet accompagnement peut inclure la co-gestion de l'argent de vie, le suivi des dépenses du quotidien, l'apprentissage de l'épargne ou encore la planification d'achats selon les projets individuels.

Les bénéficiaires sont encouragés à participer activement à la gestion de leurs ressources, dans le respect de leur capacité décisionnelle et en collaboration avec les représentants légaux lorsque nécessaire. Le niveau de soutien est ajusté en fonction de l'autonomie de chacun. Ce travail vise à sécuriser les ressources financières tout en développant des compétences utiles à la vie quotidienne, renforçant ainsi l'autodétermination et la capacité à faire des choix éclairés en lien avec ses besoins et ses projets.



Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cet accompagnement est mobilisé lorsque la personne présente des besoins dans la gestion de ses finances, la compréhension de ses ressources et l'exercice d'un contrôle adapté sur ses dépenses.

1.3.5.1 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

Besoin de gérer de manière autonome ou accompagnée ses ressources financières, de faire des choix de consommation adaptés et de sécuriser son budget au quotidien.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin de faire des choix en toute conscience dans la gestion de l'argent, d'éviter les situations de vulnérabilité financière ou de dépendance.



(2.3.5.3) ACCOMPAGNEMENTS CONSEILS ET MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION DES ADULTES



L'accompagnement autour des mesures de protection vise à informer, orienter et soutenir chaque personne, leurs familles et représentants légaux dans la compréhension et la mise en œuvre des dispositifs juridiques adaptés (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...).

Le service sensibilise les bénéficiaires et leurs proches aux enjeux de la protection juridique, tout en veillant à ce que les démarches soient menées dans le respect des droits et des souhaits de la personne.

Lorsque cela est nécessaire, le service accompagne à la constitution des dossiers, les prises de contact avec les autorités compétentes, et assure le lien avec les mandataires judiciaires.

Cet accompagnement permet de sécuriser les parcours de vie, de prévenir les situations de vulnérabilité, et de garantir une protection adaptée à l'autonomie de la personne.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cet accompagnement répond aux besoins liés à la compréhension, à la mise en œuvre et au suivi des mesures de protection juridique lorsque la personne rencontre des difficultés à défendre seule ses intérêts.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin d'être accompagné dans l'exercice et le respect de ses droits, notamment dans les situations où une mesure de protection peut être envisagée.

1.2.1.4 – Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Besoin d'aide à la prise de décision dans les situations complexes ou sensibles, nécessitant un accompagnement renforcé pour préserver la sécurité et les intérêts de la personne.



(2.4) PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCÉE POUR LA COHÉRENCE DU PARCOURS

(2.4.1) PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCÉE POUR LA COHÉRENCE DE PARCOURS

Certaines situations nécessitent une coordination renforcée entre les différents acteurs intervenant dans le parcours de la personne accompagnée. C'est notamment le cas pour des personnes présentant des troubles psychiques ou somatiques importants, ou vivant des périodes de rupture, d'instabilité ou de transition nécessitant une réponse plus soutenue.

L'EANM met en place, dans ces cas particuliers, une coordination interprofessionnelle et intersectorielle mobilisant des partenaires issus du secteur sanitaire, social, médico-social et éducatif. Cette coordination peut inclure des accueils temporaires, des stages, ou encore des accueils de jour organisés en lien avec d'autres services. L'établissement dispose également d'un partenariat formalisé avec une structure permettant l'organisation rapide de séjours de rupture.

Cette prestation de coordination renforcée est mise en œuvre lorsque deux conditions sont réunies :

Une situation complexe nécessitant l'intervention coordonnée de plusieurs acteurs ;
Une complexité d'accompagnement impliquant la co-construction d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG) ou d'un dispositif équivalent, construit en lien étroit avec la personne et ses proches. Dans ce cadre, les professionnels organisent régulièrement des réunions de concertation formalisées, associant l'ensemble des intervenants concernés pour partager les constats, ajuster les actions et assurer la continuité du parcours.

Cette prestation traduit l'engagement de l'établissement à garantir une réponse cohérente, individualisée et continue, même dans les contextes les plus complexes, en plaçant toujours la personne au centre de la démarche.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée lorsque la personne présente des besoins complexes qui nécessitent l'intervention coordonnée de plusieurs acteurs, au sein ou en dehors de l'établissement. Elle vise à garantir la continuité de l'accompagnement et à éviter les ruptures dans le parcours de vie.

1.3.1.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

Besoin de bénéficier d'une représentation ou d'un soutien renforcé pour faire valoir ses droits dans des contextes complexes.

1.3.4.1 – Besoins pour participer à la vie sociale

Besoin d'un accompagnement structuré et interdisciplinaire pour maintenir le lien social et prévenir l'isolement dans les situations de crise ou de rupture.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Besoin de réponses concertées et continues pour stabiliser la situation psychique ou cognitive dans les contextes complexes.



PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN et de développement DES CAPACITES FONCTIONNELLES

■ (2.1.1) SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

(2.1.1.1) SOINS MÉDICAUX À VISÉE PRÉVENTIVE CURATIVE ET PALLIATIVE

Les soins médicaux sont assurés par des médecins libéraux choisis par la personne accompagnée ou son représentant légal. Pour les personnes hébergées à La Villa, des consultations régulières sont organisées avec des médecins partenaires de l'établissement.

Ces professionnels interviennent pour :

- Établir un diagnostic médical adapté à chaque situation ;
- Prescrire les traitements nécessaires ;
- Cordonner les interventions avec les soins infirmiers et les autres professionnels de santé.

Cette organisation permet de garantir un accès aux soins respectueux du libre choix de la personne, dans une logique de continuité, de qualité et de proximité. L'accompagnement médical s'inscrit dans une démarche globale : prévention des troubles de santé, traitement curatif des pathologies somatiques ou psychiques, et soins d'accompagnement en situation palliative, en lien avec les équipes soignantes et éducatives.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée pour répondre à des besoins de santé somatique ou psychique nécessitant un accompagnement médical régulier, préventif ou spécifique.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
Besoin d'un suivi médical spécialisé pour la stabilité et la prise en charge des troubles psychiques ou cognitifs.

1.1.1.5 – Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaires, hématopoïétiques, immunitaires et respiratoires
Besoin d'un accompagnement médical pour surveiller ou traiter des affections chroniques ou aiguës.

1.1.1.10 – Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Besoin d'un suivi médical régulier, de soins de prévention, et d'un accès facilité aux professionnels de santé.



(2.1.1.2) SOINS TECHNIQUES ET DE SURVEILLANCE

INFIRMIERS OU DÉLÉGUÉS

Les soins de surveillance infirmiers visent à maintenir ou rétablir l'état de santé des personnes accompagnées, tout en garantissant sécurité et traçabilité des interventions.

Ces soins sont assurés par des infirmières libérales ainsi que dans le cadre d'une mutualisation de prestations avec le service infirmier de l'IME des Parons.

Les actions mises en œuvre comprennent :

- La constitution et la mise à jour du dossier médical, en coordination avec l'équipe éducative et les professionnels de santé ;
- Le suivi et l'administration des traitements médicamenteux, avec traçabilité systématique et respect du circuit du médicament ;
- La surveillance quotidienne de l'état de santé (observation, alertes, transmission) ;
- La réalisation de soins préventifs ou curatifs, prescrits ou immédiats ;
- La gestion de la pharmacie interne (contrôle des dates de péremption, stockage sécurisé, préparation des trousseaux d'urgence pour les sorties) ;
- La préparation des piluliers en lien avec le pharmacien conventionné ;

Toutes ces interventions sont réalisées selon les protocoles en vigueur en matière de soins, d'hygiène, de nutrition et de gestion de la douleur, dans une logique de coordination avec les autres professionnels.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Cette prestation est mobilisée pour répondre à des besoins médicaux nécessitant une surveillance régulière ou des soins techniques adaptés.

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
Besoin de suivi et d'adaptation des traitements pour assurer un équilibre psychique ou cognitif.

1.1.1.2 – Besoins en matière de douleur

Besoin de repérage, d'évaluation et de prise en charge de la douleur, quelle qu'en soit l'origine.

1.1.1.5 – Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaires, hématopoïétiques, immunitaires et respiratoires

Besoin de surveillance clinique régulière pour prévenir ou gérer des risques liés à des affections chroniques.

1.1.1.10 – Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Besoin d'un accompagnement structuré dans la prise de traitements, la prévention et la gestion des soins courants.



(2.1.1.3) PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES

Le psychologue a pour mission de comprendre, évaluer et accompagner la vie psychique des bénéficiaires, en contribuant à leur bien-être et à leur adaptation.

Son intervention repose sur une approche clinique et scientifique, prenant en compte l'histoire de vie, le développement, l'environnement et les interactions de la personne.

Il s'appuie sur des cadres théoriques et méthodologiques spécifiques (psychopathologie, psychologie du développement, psychologie du vieillissement, analyse du comportement...), adaptés à chaque situation.

Le psychologue veille au respect de la dignité, de l'intimité, de la sécurité psychique, et participe au maintien ou au développement des potentialités de la personne.

Actions mises en œuvre

■ Auprès des bénéficiaires :

- Réalisation d'évaluations psychologiques dans le cadre du projet personnalisé, selon les besoins (cognitifs, émotionnels, développementaux, sensoriels...).
- Accompagnements individuels ou en groupe pour favoriser le bien-être, l'autonomie, l'expression émotionnelle et les capacités de participation sociale.

■ Auprès des familles :

- Écoute et soutien ponctuel, en fonction des situations.
- Temps d'échange organisés à la demande, pour partager les ressentis, soutenir la compréhension des difficultés ou construire des pistes d'accompagnement.

■ Auprès de l'institution :

- Participation aux réunions d'équipe pour apporter un éclairage clinique et éthique sur les situations.
- Contribution à la réflexion sur les pratiques et à la dynamique institutionnelle.
- Travail en lien avec les partenaires extérieurs si nécessaire (médecins, établissements de santé, associations...).

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

1.1.1.1 – Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Cette prestation répond aux besoins d'évaluation, d'accompagnement et de soutien des fonctions mentales, psychiques et cognitives. Elle vise à favoriser la régulation émotionnelle, l'adaptation comportementale, le développement des compétences cognitives et le maintien de l'autonomie.



(2.1.1.4) PRESTATIONS DES PHARMACIENS ET DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE

Un partenariat est établi avec une pharmacie de proximité, permettant une organisation fiable et continue des soins.

Les actions réalisées dans ce cadre comprennent :

- La préparation et la livraison hebdomadaire des traitements sous forme de piluliers individualisés ;
- La fourniture de matériel médical en lien avec les besoins identifiés ;
- L'approvisionnement en consommables spécifiques (par exemple : eau gélifiée, soins cutanés).

■ (2.1.2) RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE

(2.1.2.1) PRESTATIONS DES AUXILIAIRES MÉDICAUX, DES INSTRUCTEURS EN LOCOMOTION ET AVEJISTES

Les prestations paramédicales proposées à La Villa s'inscrivent dans une démarche de rééducation et de réadaptation fonctionnelle visant à maintenir, développer ou restaurer les capacités des personnes accompagnées. Elles sont assurées par des professionnels libéraux, sur prescription médicale, en fonction des besoins identifiés dans le cadre du projet personnalisé.

■ Prestation d'orthophonie

Les interventions d'orthophonie sont assurées par une orthophoniste libérale, sur prescription médicale.

Elle intervient auprès des personnes accompagnées pour évaluer et prendre en charge les troubles de la communication, du langage oral et écrit, de l'articulation, de la voix, de la déglutition ou encore du raisonnement logique.

Un bilan initial permet d'identifier les capacités et les besoins, suivi, si nécessaire, d'un second bilan pour mesurer l'évolution.

L'orthophoniste accompagne également les personnes présentant des limitations de la communication verbale par des outils de communication alternative et/ou augmentée (CAA).

Elle collabore avec l'équipe éducative en partageant des conseils, des observations et des outils facilitant la continuité de l'accompagnement, y compris dans le lien avec la famille.



■ Prestation de psychomotricité

Les séances de psychomotricité, individuelles ou en groupe, visent à soutenir les personnes dans leur développement corporel, émotionnel et relationnel. Le psychomotricien libéral intervient sur prescription médicale, en adaptant les séances aux besoins spécifiques de chacun. Les objectifs portent notamment sur l'autonomie motrice, la prévention des chutes, la régulation émotionnelle, l'intégration sensorielle et la conscience corporelle.

Ces interventions favorisent le bien-être global de la personne et participent à son équilibre psychocorporel.

■ Prestation de kinésithérapie

Les interventions de kinésithérapie sont assurées par des professionnels libéraux, sur prescription médicale.

Le kinésithérapeute évalue les fonctions motrices, sensorielles et fonctionnelles de la personne accompagnée, puis propose un programme de soins individualisé.

Ces interventions visent à maintenir ou améliorer la mobilité, prévenir les douleurs et troubles musculo-squelettiques, renforcer l'équilibre et favoriser l'autonomie dans les déplacements.

En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, le kinésithérapeute contribue à l'adaptation du projet personnalisé, dans une dynamique de complémentarité et de continuité des soins.

Besoins SERAFIN-PH pris en compte dans le cadre de cette prestation :

Ces prestations sont mobilisées lorsqu'une personne présente des besoins relevant de la rééducation fonctionnelle ou du maintien de ses capacités sensorielles, motrices, langagières ou cognitives.

1.1.1.3 – Besoins en matière de fonctions sensorielles :

Difficultés liées à la vue, à l'audition, aux repères corporels ou à la marche nécessitant des interventions de professionnels (orthophonistes, psychomotriciens, orthoptistes...) pour développer des stratégies d'adaptation.

1.1.1.4 – Besoins en matière de douleur :

Gestion des douleurs chroniques ou aiguës par des techniques spécifiques (mobilisation, relaxation, renforcement, etc.), dans une logique de confort et de qualité de vie.

1.1.1.5 – Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire :

Accompagnement des troubles de la parole, de la voix, de la déglutition et du langage, avec ou sans mise en place d'outils de communication adaptés.





SOMMAIRE

Les prestations Indirectes DE L'ÉTABLISSEMENT

PILOTAGE ET FONCTION SUPPORTS.....	105
3.1.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	105
■ (3.1.1.1) Pilotage et direction	105
■ (3.1.1.2) Gestion des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social.....	109
3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE	117
■ (3.1.2.1) Gestion budgétaire, financière et comptable.....	117
■ (3.1.2.2) Gestion administrative.....	119
I) 3.1.3 INFORMATION ET COMMUNICATION.....	121
■ (3.1.3.1) Communication, statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2.....	121
■ (3.1.3.2) Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, tic, archivage informatique des données, GED	124
• La protection des données à caractère personnel	124
II) LE SYSTÈME D'INFORMATION : UN VIRAGE NUMERIQUE	
POUR UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGE	126
III) 3.1.4 QUALITÉ ET SECURITE	132
■ (3.1.4.1) Démarche d'amélioration continue de la qualité	132
• La démarche qualité	132
• Les composantes du Plan Bleu à l'Institut des Parons	136
■ (3.1.4.2) Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels	136
■ (3.1.4.3) Prestations de supervision.....	137
IV) 3.1.5 RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE.....	138
■ (3.1.5.1) Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun.....	138
• Partenariats Médico-sociaux et Sanitaires	139
• Partenariats Educatifs et Pédagogiques	139
• Partenariats Culturels et Loisirs	139
• Partenariats Associatifs et Humanitaires.....	140



■ (3.1.5.2) APPUI – RESSOURCES ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS	140
■ (3.1.6) transports liés à gérer, manager, coopérer	144
V) 3.2.1 LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR ACCUEILLIR.....	144
■ (3.2.1.1) Locaux et autres ressources pour héberger et accueillir le jour	144
■ (3.2.1.2) Locaux et autres ressources pour réaliser les prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	158
■ (3.2.1.3) Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer.....	159
■ (3.2.1.4) Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	160
VI) 3.2.2 FOURNIR DES REPAS	161
VII) 3.2.3 ENTRETIEN DU LINGE.....	162
VIII) 3.2.4 TRANSPORTS LIÉS AU PROJET INDIVIDUEL.....	163
■ (3.2.4.1) Transports liés à accueillir	163
■ (3.2.4.2) Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	164
■ (3.2.4.3) Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	165
3.2.5 TRANSPORTS DES BIENS ET MATÉRIELS LIÉS À LA RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DU LINGE	166



Pilotage ET FONCTION SUPPORTS

LES FONCTIONS GÉRER, MANAGER, COOPÉRER REGROUENT L'ENSEMBLE DES FONCTIONS RÉALISÉES AU NIVEAU DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT.

3.1.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le directeur veille au bon fonctionnement des établissements et à la transformation de l'offre médico-sociale en impulsant les réformes nécessaires à la réussite de ce projet.

(3.1.1.1) PILOTAGE ET DIRECTION

Le Directeur Général est le garant du bon fonctionnement de l'ensemble des établissements et services sous sa responsabilité. Il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par l'association et veille à leur déclinaison opérationnelle au sein de chaque structure. Ses missions comprennent :

- Pilotage
- Management
- Sécurité
- Coopération avec les acteurs du territoire
- Communication interne et externe
- Contrôle de gestion
- Politique bientraitance et éthique institutionnelle





Pilotage	<ul style="list-style-type: none">■ Piloter la politique de l'association■ Responsable de l'élaboration des projets d'établissements■ Négociation avec les tutelles et les partenaires■ Arbitrer les actions de développement et de gestion
Management	<ul style="list-style-type: none">■ Impulser la politique de l'association■ Veille au respect des objectifs du projet d'établissement■ Garantir la politique managériale■ Représente l'employeur au CSE et dans la commission CSSCT
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">■ Assurer les conditions de sécurité et d'hygiène des établissements■ Assurer l'établissement du respect des bonnes conditions de travail■ Assurer la continuité de la prise en charge en cas de crise■ Alerter les autorités en cas de dysfonctionnement■ Responsable de la bonne tenue du DUERP
Coopération avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none">■ Représenter l'association auprès des partenaires■ Créer les synergies nécessaires au fonctionnement en réseaux
Communication interne et externe	<ul style="list-style-type: none">■ Assurer la communication interne et externe
Contrôle de Gestion et RAF	<ul style="list-style-type: none">■ Pilote le suivi comptable et budgétaire■ Responsable administratif et financier des établissements■ Gère l'ensemble du processus de tarification avec les tutelles.■ Rend compte du contrôle de gestion à l'association et aux tutelles.■ Plan d'investissement et recherche de CNR, subventions
Politique de bientraitance et éthique institutionnelle	<ul style="list-style-type: none">■ Garantit la politique de bientraitance menée au sein des établissements

Le directeur peut participer à l'ensemble des réunions de l'établissement. Le directeur ou les chefs de services pilotent des groupes de travail sur plusieurs thèmes (COPIL) tout au long de l'année.

Pour atteindre ces objectifs, elle s'est dotée de services assurant la qualité du fonctionnement des établissements.



LE CHEF DE SERVICE

Le chef de service assure l'organisation et le bon fonctionnement du service en garantissant le respect des réglementations, l'encadrement des équipes pluridisciplinaires, la gestion administrative, ainsi que le développement des partenariats, tout en veillant à la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et à la communication avec leurs familles.

Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluer et mesurer l'impact des actions menées par le service. ■ Garantir le respect des droits et libertés des personnes accueillies. ■ Assurer une veille permanente et diffuser les informations relatives aux évolutions législatives, juridiques et réglementaires. ■ Contribuer à l'évaluation interne et gestion des risques de l'établissement en collaboration avec le responsable qualité. ■ Veiller au respect de la réglementation en vigueur. ■ Organiser un service minimum en cas de risque de rupture de la continuité du service (définition des besoins, encadrement, activités).
Encadrement d'équipe et gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ A en charge le management de son équipe. ■ Encadrer et animer une équipe pluridisciplinaire. ■ Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des projets. ■ Animer les réunions d'équipe, de synthèses et de bilans. ■ Organiser et coordonner le travail de l'équipe (répartition des tâches, programmation des activités, gestion des plannings). ■ Assurer la coordination des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. ■ Veiller au respect de la réglementation relative à la gestion du temps de travail. ■ Identifier les besoins en formation et favoriser la montée en compétences des équipes. ■ Participer au recrutement des équipes (définition des missions, rédaction des fiches de poste, pré-sélection pour les CDI). ■ Organiser l'accueil et l'encadrement des stagiaires. ■ Manager les équipes dans le respect des valeurs éthiques et associatives. ■ Préparer et transmettre les éléments de paie (heures complémentaires, absences, etc.).



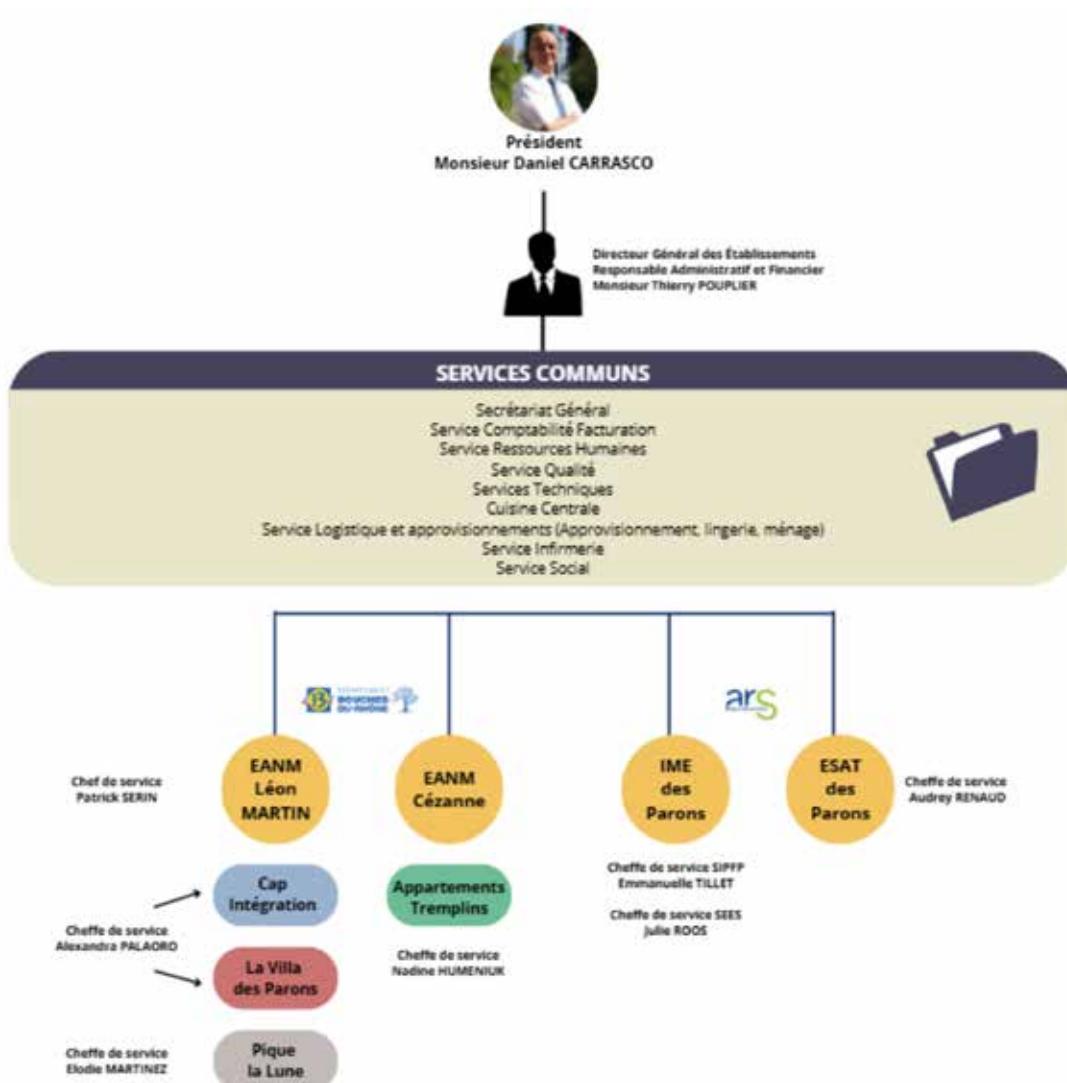
Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none">■ Organiser et superviser les parcours d'admission et de sortie des résidents.■ Assurer le suivi administratif des dossiers des personnes accueillies.■ Veiller à l'ouverture et au maintien des droits des bénéficiaires.■ Superviser et valider les écrits professionnels (rapports, synthèses de suivi).■ Garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité.■ Contrôler la qualité des activités réalisées.
Partenariats et projets transversaux	<ul style="list-style-type: none">■ Développer les collaborations et partenariats au bénéfice des personnes accueillies et de l'organisation.■ Identifier et mobiliser les partenaires potentiels.■ Développer les réseaux et les actions partenariales.■ Représenter le service auprès des instances extérieures.
Relations et communication	<ul style="list-style-type: none">■ Informer les parents ou représentants légaux des modalités d'accueil et des évolutions du projet personnalisé.■ Veiller à un accueil de qualité des familles et traiter les éventuels dysfonctionnements.■ Prendre en compte les demandes des familles et leur proposer des solutions adaptées.■ Assurer la coordination et le suivi de la prise en charge des personnes accueillies.





(3.1.1.2) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES ET DU DIALOGUE SOCIAL

ORGANIGRAMME



L'Institut des Parons fonctionne sans siège social. Il s'appuie sur des services communs centralisés, dirigés par Monsieur POUPLIER et placés sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'Association. Ces services assurent leurs prestations à l'ensemble des établissements relevant du Conseil Départemental 13 ainsi que de l'ARS PACA.



DIALOGUE SOCIAL



Le Comité Social et Economique (CSE) est mis en œuvre au sein de l'Institut des Parons. Il a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur :

- Les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ;
 - La modification de son organisation économique ou juridique ;
 - Les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle ;
 - L'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
 - Les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.



PRÉVENTION ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'accord d'entreprise relatif au périmètre et aux modalités du fonctionnement du CSE signé le 4 février 2019 entre l'Association des Parons et la déléguée syndicale CGT, prévoit l'existence d'une commission CSSCT.

Crée par la réforme du Code du Travail, la CSSCT est un organe du Comité Social et Economique (CSE) se voyant confier tout ou partie des attributions jusqu'ici dévolues au CHSCT : «La Commission santé, sécurité et conditions de travail se voit confier par délégation du comité social et économique, tout ou en partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité» (article L 2315-38).

Cette commission a donc pour objectifs principaux, par délégation du CSE, de veiller à la protection de la sécurité et de la santé des salariés et de contribuer à améliorer leurs conditions de travail.

- Elle collecte les informations de terrain et en fait la synthèse pour le CSE.
- Elle «instruit» les dossiers techniques pour que le CSE puisse s'en emparer correctement.
- Elle peut préparer les délibérations du CSE, mais celles-ci seront votées en séance du CSE.
- Elle peut auditionner des cabinets d'expertise puis proposer un choix au CSE. Elle peut accompagner le travail des experts pendant leurs missions, mais le rapport devra être présenté au CSE. Toutes les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail sont étudiées en réunion CSE. Les membres du CSE s'appuient sur les travaux de la commission et donnent lieu à un procès-verbal.
- La commission CSSCT est le lieu des débats spécialisés sur les questions de santé et de conditions de travail.

Le CSE n'a pas de pouvoirs décisionnels en matière de santé au travail, il n'est pas un lieu de prise de décisions, mais un lieu d'élaboration de décisions par la direction. Les représentants du personnel se doivent d'apporter des éléments factuels sur les dysfonctionnements constatés dans l'organisation du travail, ou des attentes des salariés sur les moyens et conditions de travail. Les membres disposent d'un crédit d'heures spécifiques de 30 heures par an (pour les trois) :

CSE (Comité Social et Economique) et CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 10 Réunions / an CSE ■ 3 Réunions CSSCT / an ■ Temps de Délégation ■ NAO ■ Accords ■ DUERP à jour PAPRIACT ■ BDES à jour
--	--



PRESTATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'équipe ressources humaines gère de nombreux dispositifs.

La responsabilité sociale de l'Association se réfère bien sûr à des règles et à des principes, mais également au comportement éthique, transparent et responsable de tous et de chacun. L'intégration de la stratégie RSE en matière de Ressources humaines a ainsi pour objectif de créer, de préserver et de développer les emplois et le capital humain de l'Association. Ainsi la lutte contre les discriminations, le respect des droits humains, la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que la qualité de vie au travail, mettent en évidence que performance sociale et performance économique sont indissociables.

Gestion des salariés	<ul style="list-style-type: none">■ S'assurer de l'application du droit social et des dispositions conventionnelles, de l'application des accords collectifs en vigueur■ Recruter, embaucher le salarié, intégrer le salarié■ Gestion des CDD, dossiers, déclaration, contrats■ Suivi du salarié et des obligations légales■ Informer le salarié sur ses droits et faire valoir ces droits■ Arrêter ou suspendre le contrat du salarié■ Recruter les stagiaires et bénévoles■ Suivi du stagiaire et du bénévole■ GPEC■ Rapport annuel égalité Hommes/Femmes■ BDÉS
Paies et DSN	<ul style="list-style-type: none">■ Déclarer et renseigner sur le salarié auprès des organismes■ Ouverture et abondement des droits sociaux■ Élaborer la paie et les différentes indemnités.
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">■ Informer sur les droits et les dispositifs de formation■ Préparer et élaborer le plan de développement des compétences■ Mise en œuvre, suivi et remboursement des frais de formation■ Relations avec l'OPCO
Coordination avec les différents services ou instances	<ul style="list-style-type: none">■ Participer en lien avec la Direction aux négociations en lien avec le CSE et le CSSCT■ Élaborer les documents obligatoires (égalité femme/homme, tableau de bord RH...)■ Pointer avec le service comptabilité les comptes sociaux et le bilan comptable■ Établir les budgets prévisionnels et les comptes administratifs en lien avec le service comptabilité■ Gestion du personnel avec chaque service



Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser le suivi budgétaire de la masse salariale établissement par établissement mensuellement ■ Réaliser des tableaux de bord d'aide à la décision ■ Mettre en place des indicateurs du suivi budgétaire ■ Élaborer les scénarios budgétaires dans le cadre des EPRD et ERRD ■ Contrôler la masse salariale. ■ Tableau des effectifs du personnel
Organiser la vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé et bien-être, conciliation travail/vie privée ; ■ Risques professionnels, stress et risques psychosociaux ; ■ Mise à jour du DUERP ■ Communication interne, reconnaissance et motivation des salariés ; ■ Rémunération équitable (CCN66)
Travailleurs ESAT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclarations spécifiques aux travailleurs en situation de handicap ■ Établissement des bulletins de paie





DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

EN PHASE DE RECRUTEMENT

- Centraliser les candidatures spontanées (fichier à disposition des Chefs de Service)
- Publier les annonces d'offres d'emploi suivant les besoins qui ont été définis avec le Chef de Service et la Direction (annonce interne, Pôle Emploi...)
- Planifier les entretiens avec la Direction pour validation de l'embauche (pour les contrats à durée indéterminée)

LORS DE L'EMBAUCHE D'UN SALARIÉ

- Réaliser les formalités d'embauche (accueil, déclaration d'embauche, remise du dossier et vérification des documents - diplômes, certificat de travail, casier judiciaire)
- Enregistrer les données dans le logiciel de paie,
- Établir le contrat de travail en application de la convention collective, remise des annexes : fiche de poste, planification de la visite médicale d'embauche, affiliation mutuelle
- Créer un espace de connexion individuel sur le logiciel Imago

LORS DU DÉPART DU SALARIÉ

- Mettre en œuvre la procédure applicable au type de départ (démission, rupture conventionnelle, licenciement, départ volontaire à la retraite ...) avec le cabinet juridique

■ Calculer et établir le solde de tout compte et les documents de sortie (calcul des indemnités de fin de contrat, de congés payés, rupture conventionnelle, licenciement)

■ Fermer l'espace de connexion individuel sur le logiciel Imago

AU QUOTIDIEN

■ S'assurer de l'application du droit social et des dispositions conventionnelles, de l'application des accords collectifs en vigueur

■ Être un support technique et conseiller les Chefs de Service (planning horaires, transferts, droit à congés ...)

■ Renseigner et traiter les demandes individuelles (exemple : demande d'acompte, courriers divers, droit sur les congés familiaux, formalités de départ volontaire à la retraite, affiliation des ayants droits à la mutuelle ...)

■ Conseiller les salariés sur les dispositifs « Action Sociale » dont ils peuvent bénéficier et leur transmettre les dossiers et coordonnées : demande de logement (Action Logement), action sociale des caisses de retraite et prévoyance, dispositif d'assistance de la garantie frais de santé

■ Effectuer le suivi des visites médicales périodiques et assurer la planification périodique

■ Établir les déclarations d'accident du travail

■ Suivre les arrêts de travail (maladie, accident du travail), le paiement des indemnités



DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

journalières, les dossiers prévoyance (maladie, accident du travail, déclaration de mise en invalidité).

- Assurer le suivi des congés et suspension du contrat de travail (maternité, paternité, congé libre choix, congé sabbatique ...)

- Assurer le suivi du paramétrage du logiciel de paie avec l'assistance technique

- Établir les bulletins de paie (saisie des éléments variables de paie, des absences, des congés ...), contrôler les données et valider avec la Direction les éléments

- Établir et vérifier les déclarations des charges sociales mensuelles et régularisation annuelle

- Effectuer le suivi des congés dans le cadre du périmètre défini par la Direction

- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP avec le logiciel Excel

- Assister la Direction lors des réunions et négociation avec les Instances Représentatives

- Mettre en place les élections professionnelles

- Transmettre sur demande les informations nécessaires aux opérations du Comité Economique et social (critères définis par le CSE)

DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Recenser les besoins en formation des professionnels (demandes individuelles), auprès des Chefs de Service.

- Établir le plan de formation (formations individuelles et collectives)

- Mettre en œuvre le plan de formation (plannification, inscription, convention et suivi)

- Gérer le plan de formation (demande de prise en charge, de remboursement,)

- Préparer les remboursements de frais de formation (repas, transport, hébergement) pour paiement par le service comptabilité

- Travail en collaboration avec le service comptabilité dans le cadre :

- Du pointage des comptes sociaux (charges sociales, formation ...)

- Du bilan comptable (expert-comptable, commissaire aux comptes ...)

- De l'établissement des budgets prévisionnels et des comptes administratifs (provisions, vérification des données, ...)

- Lien fonctionnel avec les organismes tels que l'URSSAF, prévoyance, mutuelle, médecine du travail, organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle, organisme de formation

LES STAGIAIRES

- Centraliser les demandes de stage et mettre à jour les fichiers à disposition des Chefs de Service

- Établir les gratifications de stage



DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES (FIN)

- Archiver les demandes de stage

LES BÉNÉVOLES

- Établir la convention de bénévolat (suivant ce qui a été défini avec le bénévole et le Chef de Service et la Direction)
- S'assurer de disposer du dossier complet (fiche de renseignements, assurance ...)

LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES EST EN CHARGE DE :

- Saisir les éléments variables (absences, repas ...)
- Saisir les congés (fermeture de l'établissement)
- Établir les bulletins
- Suivre le paramétrage spécifique à la rémunération
- Établir les déclarations des charges sociales,
- Établir les déclarations spécifiques à l'ESAT (déclaration annuelle CAF pour le versement de l'AAH, déclarations mensuelles à l'ASP ...)
- Suivre les arrêts de travail (suivi des subrogations IJSS CPAM et prévoyance),
- Établir les déclarations accident du travail,
- Effectuer les demandes de visites médicales et planifier celles-ci en relation avec le Chef de Service (entrée, périodiques, consécutive aux arrêts de travail) en tenant compte des contraintes organisationnelles de service (travailleurs non véhiculés nécessitant un accom-

pagnement) et des propositions de la médecine du travail (jours et horaires proposés)

- Établir en lien avec le Chef de Service le déploiement organisationnel de la formation (choix des thèmes, dates, organismes choisis)
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP avec le logiciel Excel
- Gérer le plan de formation (budget, demande de prise en charge, de remboursement)

RELATIONS :

- Le service ressources humaines travaille en lien étroit avec la Direction, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes, le service comptabilité, mais également avec les personnels administratifs des établissements (Chefs de service et secrétaires).
- Le service ressources humaines exerce ses missions en collaboration avec : l'URSSAF, la DREETS la NEXEM, les conseillers juridiques en droit social, le service de santé au travail, les organismes de mutuelle et de prévoyance, l'organisme collecteur des fonds pour la formation professionnelle, les organismes de formation.

MOYENS INFORMATIQUES UTILISÉS :

- Logiciels : Pack Office Windows (Excel, Word)
- Progiciels : RH First, Paye First, OFFICEA (AM GED), Imago, Qualineo



3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

(3.1.2.1) GESTION BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Le processus lié aux ressources financières et comptables est placé sous l'autorité du Responsable Administratif et financier. Ce service gère et pilote l'ensemble des questions financières (trésorerie, paiements, facturations, contrôle de conformité et méthodes) et administratives (travaux, assurances). Le service est chargé de l'organisation administrative des budgets prévisionnels, des comptes administratifs et de la consolidation des comptes annuels.

Chaque établissement et service fait l'objet d'une comptabilité séparée. L'organisation comptable part de l'établissement et la consolidation des comptabilités est faite à partir de cette base.

Gestion du bâti	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'investissement ■ Taxes et charges ■ Suivi des travaux ■ TVA / travaux ■ Suivre l'avancement des phases de travaux en lien avec les marchés qui ont été signés ■ Faire des appels d'offres, les comparer et faire des tableaux de bord d'aide à la décision ■ Gérer le bâti locatif et les baux ■ Gérer et suivre la gestion des assurances
Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Veiller au respect des équilibres budgétaires ■ Elaborer les états de synthèses prévisionnels EPRD ■ Suivi budgétaire trimestriel pour l'ensemble des services et établissements ■ Suivi de l'activité mensuellement pour les établissements tarifés en prix de journée. ■ Etudier les coûts sur tous les postes de dépenses importantes en vue d'une recherche du meilleur rapport qualité/prix en lien avec le service économat. ■ Une étude des diverses prestations pour regrouper et/ou mutualiser à chaque fois que possible les moyens et/ou les dépenses. ■ Suivre les lignes des dépenses et des produits budgétaires établissement par établissement. ■ Etablir des tableaux de bord d'aide à la décision et d'alerte pour la direction et le responsable administratif et financier ■ Calculer et suivre les indicateurs budgétaires ■ Elaborer les plans concernant les investissements ■ Elaborer et contrôler, les EPRD et en faire une proposition au RAF ■ Elaborer et contrôler le budget de trésorerie établissement par établissement.



Gestion financière et comptable	<ul style="list-style-type: none">■ Réaliser toutes les tâches comptables obligatoires dans le respect des normes comptables et des principes comptables■ Réaliser l'ensemble des obligations comptables liées au CASF■ Facturation des bénéficiaires en lien avec les services■ Paiement des charges et salaires■ Gestion des comptes des résidents■ Enregistrements des achats et des produits sur l'ensemble des unités comptables avec contrôle.■ Suivre les comptes de tiers et traiter les instances.■ Analyser les contrats des gros fournisseurs et négocier avec les services des remises commerciales.■ Etablir l'annexe comptable en lien avec l'expert-comptable et le RAF■ Etablir la liasse fiscale de chaque établissement et la liasse consolidée.■ Elaboration de situations comptables■ Réalisation de la facturation des établissements■ Contrôle et vérification Comptabilité/RH■ Saisie des factures avec vérification des BC et BL■ Validation des factures par la Direction■ Règlement des factures■ Analyse et révision des comptes■ Rapprochements bancaires des établissements
Contrôle de gestion et au commissariat aux comptes	<ul style="list-style-type: none">■ Contrôle de gestion en lien avec le Commissaire aux comptes et l'expert-comptable■ Communiquer régulièrement avec le commissaire aux comptes concernant les événements marquants■ Apporter les explications et les documents concernant le questionnement du CAC.
Achats et économats	<ul style="list-style-type: none">■ Respecter les procédures comptables concernant le cycle des achats. (Devis, Bon de commande signée, Bon de livraison, facture validée par les personnes habilitées, tenue des stocks). Le RAF contrôle et valide le processus du devis à la facture avant le contrôle et le règlement de celle-ci par le trésorier de l'association.■ Gestion des stocks en lien avec le service économat■ Gestion des appels d'offres■ Analyse des contrats et renégociation régulière avec les fournisseurs des conditions et des remises.
Gestion Administrative	<ul style="list-style-type: none">■ Réaliser l'ensemble des tâches administratives■ Répondre à l'ensemble des enquêtes.■ BDES



ORGANISATION DU SERVICE :

- Chaque personnel du service se voit confier un ou plusieurs dossiers comptables : Association, Commun, IME, ESAT et EANM Cézanne, EANM L. Martin, CAP Intégration, Pique la Lune et la Villa.
- Le service est tenu de respecter un calendrier prévisionnel lié aux différentes échéances réglementaires (bilan, ERRD, EPRD, CPOM, Enquêtes).

RELATIONS :

- Le service comptabilité travaille en lien étroit avec la Direction, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes, le service RH, le service Economat et Logistique, mais également avec les personnels administratifs des établissements.

- Le service comptabilité exerce ses missions en collaboration avec : les organismes de tutelle (ARS et CD13), les tuteurs et/ou les familles des bénéficiaires, les banques, la CPAM, les fournisseurs et les clients.

MOYENS UTILISÉS:

- Logiciels : Pack Office Windows (Excel, Word)
- Progiciels : Compta First, QuadraCompta, OFFICEA (AM GED), Imago, Qualineo.
- Autres outils informatiques : GESCO et portail CHORUS PRO pour la facturation de nos prestations de services de l'ESAT avec les organismes publics.

(3.1.2.2) GESTION ADMINISTRATIVE

Le personnel administratif assure l'accueil et le suivi administratif du bénéficiaire et du service.

Accueil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil physique et téléphonique ■ Réception des appels et transfère vers un autre interlocuteur si nécessaire ■ Oriente les demandes
Suivi administratif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Met en œuvre, suivi et mise à jour du dossier du bénéficiaire papier et numérique (Imago) ■ S'assure de l'actualisation des informations de chaque bénéficiaire (CPAM/Mutuelle/Protection juridique...) ■ Mise à jour des informations relatives aux transports des bénéficiaires (Imago) ■ Lien avec les partenaires (bénévoles, partenariat) ■ Gestion des caisses (rdv mensuel avec le service comptabilité) ■ Gestion des comptes argent de vie (lien avec le service comptabilité + tutelles) ■ Suivi des commandes ■ Organisation de manifestations + réservation de salles. ■ Déclaration et suivi des demandes d'intervention techniques ■ Suivi des demandes de stages de bénéficiaires de l'Institut ou extérieur



Vigilance	<ul style="list-style-type: none">■ Alerte sur les renouvellements CDAPH + constitution des dossiers avec les familles (suivi par assistante sociale ou à défaut par la secrétaire administrative) + envoi du dossier à la MDPH + suivi du dossier de renouvellement■ Alerte sur les renouvellements de prise en charge par l'aide sociale auprès du CD + constitution de la demande + envoi de la demande au CD + suivi de la demande■ Échéances du projet personnalisé et les changements de situation + mise à jour du logiciel Imago
Gestion des documents	<ul style="list-style-type: none">■ Assure la gestion électronique des documents (GED) liés au service dans Officéa (AM GED)■ Numérise les documents du dossier bénéficiaire dans Imago■ Mise en page, suivi et édition du projet personnalisé■ Élaboration des documents liés à l'organisation du service (notes, courriers, comptes-rendus, conventions de stage, contrats...)■ Utilise les documents /imprimés référencés dans la classification documentaire et Imago■ Gestion et traitement des notifications CDAPH (renouvellement + candidatures) sur le portail Santé Paca (Viatrajectoire) – par l'assistante sociale ou à défaut la secrétaire administrative■ Suivi des transports privés des bénéficiaires (taxis) concernant la facturation (jours de présence)
Classement Archivage	<ul style="list-style-type: none">■ Classe et archive les documents relatifs au dossier unique du bénéficiaire■ Classe et archive les documents relatifs au fonctionnement du service
Effectifs	<ul style="list-style-type: none">■ Assure le suivi des absences (Imago/Excel) en coordination avec le service comptabilité (facturation) et le service logistique (repas/transport).■ Met à jour les compteurs d'heures après validation des demandes de changement d'horaires des salariés et archive les demandes de congés sur le serveur partagé (archivage uniquement sur secteur adulte)■ Organisation des sorties éducatives (réservation de véhicules sur secteur adulte, transmission des demandes de pique-niques) ainsi que la planification des séjours éducatifs, en lien avec le service RH et le service comptabilité.



3.1.3 INFORMATION ET COMMUNICATION

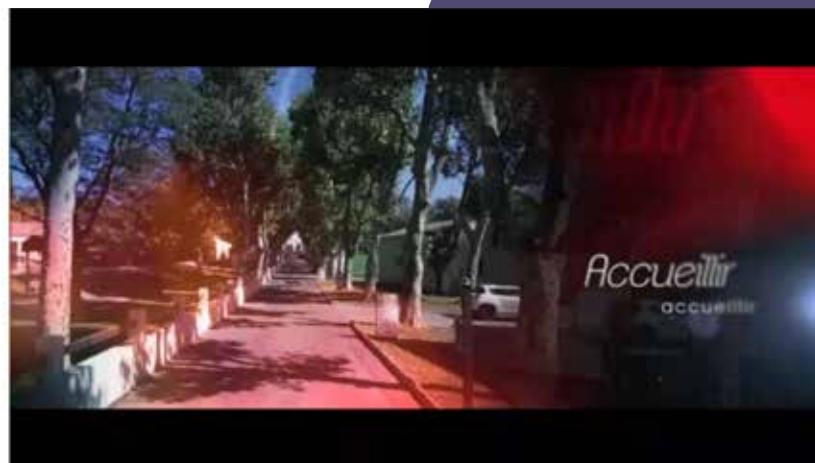
(3.1.3.1) COMMUNICATION, STATISTIQUES, RAPPORT ANNUEL ET DOCUMENTS COLLECTIFS 2002-2

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

La vie institutionnelle de l'Institut des Parons repose sur une coordination efficace, des régulations adaptées et une communication fluide. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs supports sont mis en place.

Afin de favoriser les échanges entre les professionnels, l'établissement s'appuie sur divers outils numériques tels que l'intranet, la messagerie interne et un serveur numérique sécurisé. Ces plateformes permettent aux salariés d'accéder aux informations essentielles les concernant, notamment les procédures, les notes de service et diverses communications internes. Ce dispositif est complété par l'organisation régulière de réunions planifiées par le directeur et les chefs de service

Le site internet www.parons.org, administré par le Directeur Général de l'Institut des Parons, offre un accès aux informations relatives à l'Association et à ses établissements, notamment les projets d'établissement, les actualités, les comptes rendus du CVS et les menus quotidiens.



SCAN CE QR CODE

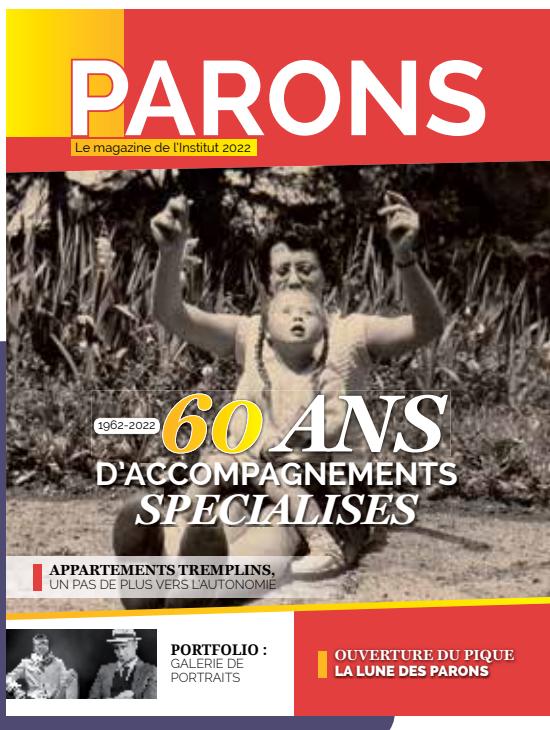
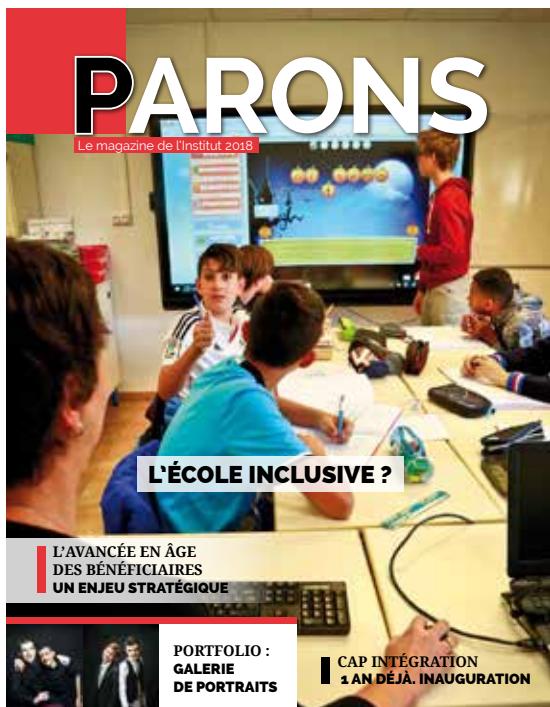
RETRouvez

LE SITE
INTERNET





Par ailleurs, l’Institut des Parons édite un magazine d’information, « LE MAG DES PARONS », qui met en lumière les projets associatifs et les activités menées dans chaque établissement et service. Les articles sont rédigés en interne par l’ensemble de la Direction et les équipes, tandis que la conception graphique et l’édition sont confiées à un prestataire externe. Cet outil contribue à valoriser les actions des professionnels et des bénéficiaires de l’Institut.





GESTION DES STATISTIQUES, CONCEPTION, ÉDITION ET DIFFUSION DES RAPPORTS ANNUELS

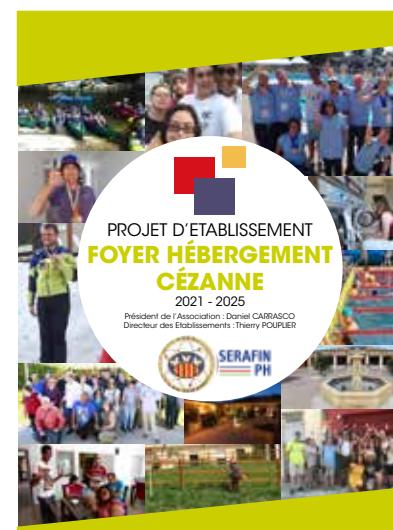
L’Institut dispose des ressources nécessaires pour répondre aux enquêtes menées par les organismes compétents (ARS, CD13, Éducation Nationale, INSEE, etc.).

D’autre part, les rapports annuels, tels que la Base de Données Économiques et Sociales (BDES) destinée au CSE ou le Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), sont élaborés sous la responsabilité du Directeur.

CONCEPTION, ÉDITION ET DIFFUSION DES DOCUMENTS COLLECTIFS DE LA LOI 2002-2

Les documents réglementaires issus de la loi 2002-2 (projet d’établissement, livret d’accueil, règlement de fonctionnement, etc.) sont élaborés et mis à jour en collaboration avec l’ensemble de la Direction, les élus du CVS, le personnel, les familles, les ATC. Cette révision intervient à chaque échéance réglementaire (tous les cinq ans pour les projets d’établissement) ou dès qu’une mise à jour est nécessaire (création d’un service, modification d’un article, évolution législative).

Seules la conception graphique et l’édition des projets d’établissement sont externalisées. Les autres documents (livret d’accueil, règlement de fonctionnement) sont réalisés en interne.





(3.1.3.2) GESTION DES DONNÉES DES PERSONNES ACCUEILLIES, SYSTÈME D'INFORMATION, INFORMATIQUE, TIC, ARCHIVAGE INFORMATIQUE DES DONNÉES, GED

Soucieux de répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent, mais aussi convaincu que son avenir dépend de sa réactivité et de son dynamisme, l'établissement s'engage à définir et à mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la gestion des données à caractère personnel.

LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018, impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD.

La création et le traitement des données personnelles (nom, adresse, numéros de téléphones, photo, courriel...) sont soumis à des obligations destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles.

Pour utiliser les données personnelles des personnes accueillies, nous leur transmettons un formulaire d'autorisation ainsi qu'une notice informative sur leurs droits. L'autorisation à l'utilisation des données personnelles dans le cadre de leur accompagnement est un préalable indispensable. En cas de refus, nous ne pourrons pas les accompagner.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES À L'INSTITUT DES PARONS

1. Vous nous transmettez des données à caractère personnel

Vos données personnelles sont précieuses. Nous nous engageons à mettre en œuvre toute la sécurité nécessaire à leur reçus, traitement, accès et archivage.

2. Utilisation de vos données à caractère personnel

En tant qu'établissement médico-social, nous nous engagons à respecter votre vie privée. Pour cela, nous avons besoin de vous connaître et de disposer d'informations permettant votre prise en charge par nos prestations sociales. Dans ce document, nous vous expliquons notre politique de confidentialité des données à caractère personnel.

3. Vos droits sur vos données à caractère personnel

Vous disposez du droit de recevoir une copie de vos Données Personnelles en votre possession. Vous pouvez également demander la suppression ou la modification de vos données personnelles. Vous avez également le droit de modifier ou de supprimer vos informations.

Droits de modification

Vous disposez également du droit de modifier ou de supprimer vos informations.

Droits de rectification

Vous disposez également du droit de modifier ou de supprimer vos informations.

Droits de suppression

Vous disposez également du droit de supprimer vos informations.

Droits d'opposition

Vous disposez également du droit d'opposer à la collecte ou à la diffusion de vos informations.

Droits de limitation

Vous disposez également du droit de limiter la collecte ou la diffusion de vos informations.

Droits de portabilité

Vous disposez également du droit de recevoir une copie de vos informations.

Zone DÉCOUPÉE



Délégué à la protection des données

Un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé à l'Institut des Parons afin de les aider au respect de leurs droits sur leurs données à caractère personnel et de mettre en œuvre les processus nécessaires à l'application de loi informatique et libertés.

Le DPO a en charge le contrôle du respect de la réglementation liée aux données à caractère personnel. Pour cela, il optimise les processus de traitement des données dans sa structure afin d'anticiper et de limiter les risques. Il élabore les supports pour instruire les documents réglementaires et réactualise ces documents. Il recueille des informations par une veille permanente interne et externe afin de :

- Les mettre à disposition et conseiller la Direction, pour une prise de décision éclairée,
- Relever et centraliser les dysfonctionnements afin d'enclencher les processus d'alerte internes et externes
- Garantir la traçabilité des différents processus afférents aux données personnelles
- S'assurer de l'effectivité des droits des personnes
- D'évaluer des risques afférents aux traitements des données dans tous les dispositifs de la structure
- De rendre compte des actions menées dans le rapport annuel DPO et faire des propositions d'actions.

La fonction de DPO est soumise à une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).





LE SYSTÈME D'INFORMATION : UN VIRAGE NUMÉRIQUE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGE

Dans le cadre de la réforme du système de santé « Ma santé 2022 », l'objectif est la transformation de nos modalités d'accompagnement qui ne pourra avoir lieu sans un développement massif et cohérent du numérique. Le numérique n'est pas une fin en soi. C'est un moyen pour mieux coordonner les professionnels, pour développer des innovations, pour repositionner le citoyen au cœur du système de santé, bref pour être mieux accompagné.

Dans cette optique, l'Institut des Parcs investit depuis de nombreuses années pour moderniser son réseau filaire par le déploiement de la fibre optique reliant tous les établissements et par la configuration d'un système d'information performant et sécurisé.

Ainsi, nous répondons aux besoins informatiques des professionnels et des usagers, à l'interopérabilité de notre système avec nos partenaires et à la sécurité des données à caractère personnel qui nous sont confiées. Le pilotage par les données corrélé au travail social est un levier stratégique de développement.



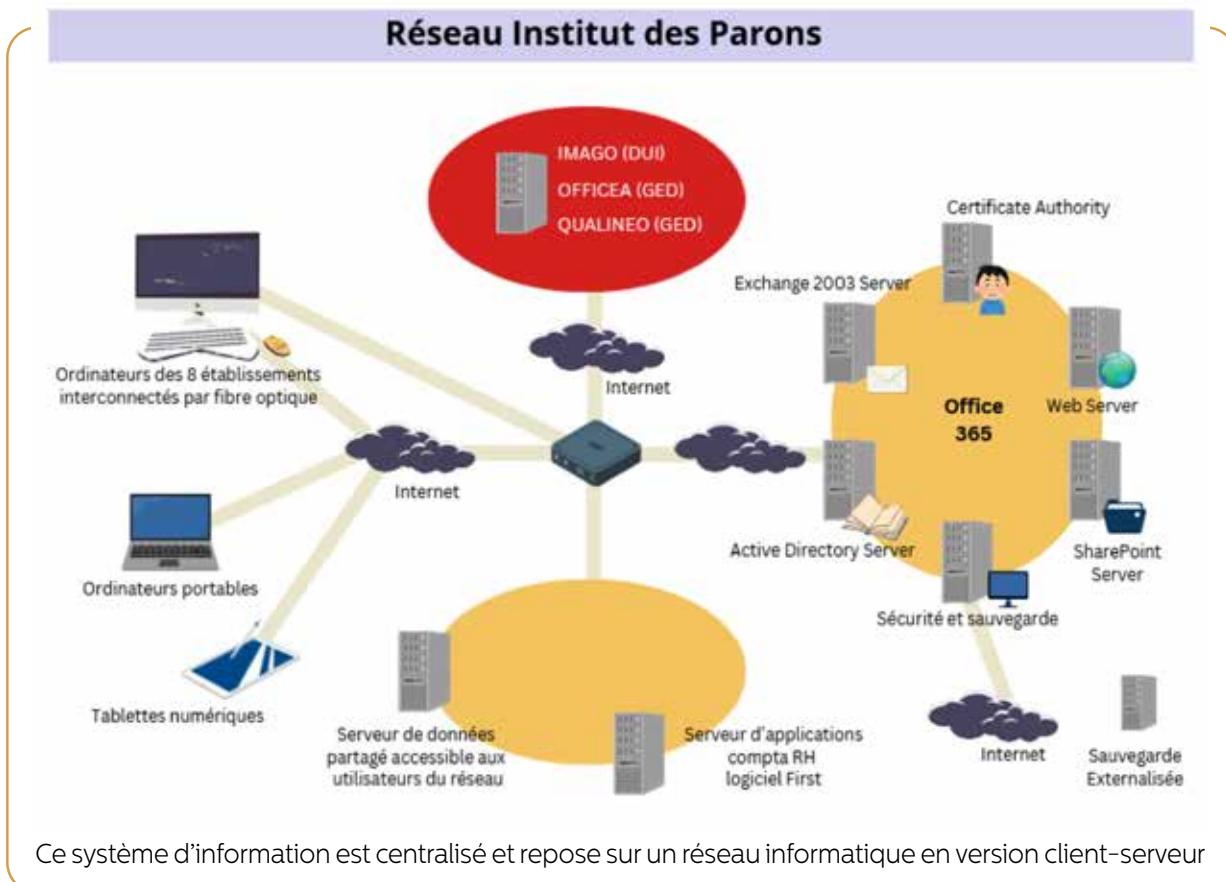


LE SYSTÈME INFORMATIQUE DE L'INSTITUT DES PARONS

Dans le cadre des recommandations de l'ANAP, la configuration de notre système d'information répond à l'ensemble des fonctions préconisées pour le fonctionnement d'un ESMS. L'interactivité générée à travers les différentes applications optimise la qualité de l'accompagnement et la circulation de l'information.



Pour assurer la performance et la sécurité de notre système d'information et une utilisation optimale par nos professionnels, l'architecture du réseau a été configurée de la manière suivante :



Ce système d'information est centralisé et repose sur un réseau informatique en version client-serveur

OFFICEA : LOGICIEL DE GED

Officea AM GED est un logiciel qui simplifie la gestion du courrier entrant et sortant. Son utilisation est spécifiquement orientée vers le suivi et l'archivage des échanges. Chaque courrier, qu'il soit reçu ou expédié, est enregistré dans le logiciel, ce qui garantit une traçabilité rigoureuse, une centralisation efficace des informations et un accès facilité aux documents. Cette démarche participe à une organisation administrative plus fluide, permet un gain de temps pour les agents et renforce la sécurité des échanges.



« IMAGO DU », LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ DE L'USAGER À L'INSTITUT DES PARONS

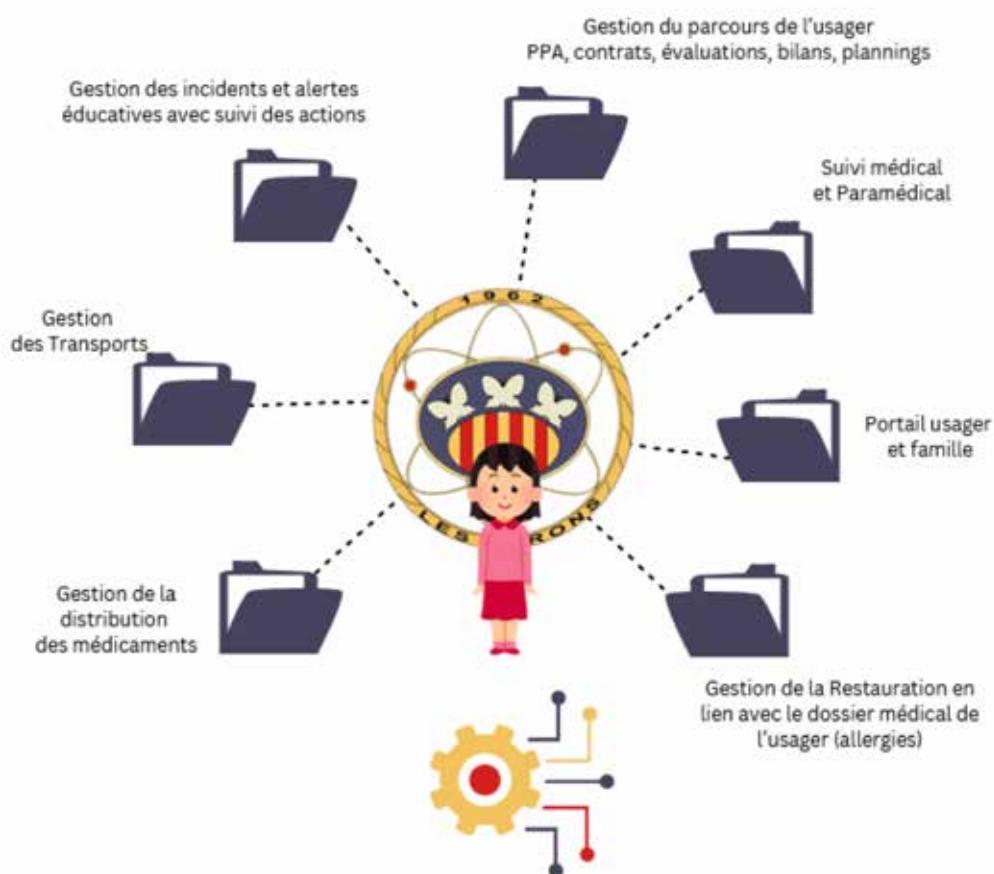
Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion efficace et sécurisée des données des personnes accompagnées, l'Institut des Parons utilise IMAGO DU, un Dossier Unique Informatisé (DUI). Cet outil centralise l'ensemble des informations administratives, socio-éducatives, médicales et logistiques relatives aux bénéficiaires, garantissant un suivi structuré et sécurisé tout au long de leur parcours.

Un outil intégré au cœur du système d'information

Depuis 2024, l'Institut des Parons a déployé le DUI IMAGO, fourni par Evolucare, afin d'assurer une gestion efficace des données et de structurer le partage d'informations entre les équipes pluridisciplinaires.

Son hébergement sécurisé répond aux normes en vigueur et a fait l'objet des déclarations nécessaires auprès de la CNIL.

Accessible depuis un navigateur web sécurisé, l'interface IMAGO permet aux professionnels d'accéder aux dossiers en fonction de leurs droits d'accès personnalisés (administratif, médical, éducatif, intervenants externes...). Les équipes alimentent quotidiennement la base de données avec des observations et des alertes, garantissant ainsi un suivi en temps réel des bénéficiaires.





Une gestion des données conforme aux exigences réglementaires

L'usage du DUI IMAGO répond aux principes fondamentaux du traitement des données des usagers :

- Respect des droits des bénéficiaires : protection des données personnelles, droit d'accès aux informations et confidentialité.
- Sécurisation et partage encadré des informations : diffusion des données pertinentes entre professionnels habilités, dans le respect du secret professionnel et des obligations réglementaires.
- Amélioration continue des pratiques : optimisation du suivi des bénéficiaires pour une meilleure qualité d'accompagnement et une coordination renforcée entre les intervenants.

Un levier pour la coordination et la transparence

IMAGO constitue un véritable espace de connaissance partagée, facilitant la communication entre les différents acteurs de l'accompagnement. Il optimise la transmission des informations essentielles, renforçant ainsi la cohérence des interventions et la sécurité des personnes accueillies.

De plus, un accès dédié aux bénéficiaires et à leurs familles permet de consulter certaines informations du dossier, selon des modalités sécurisées et adaptées :

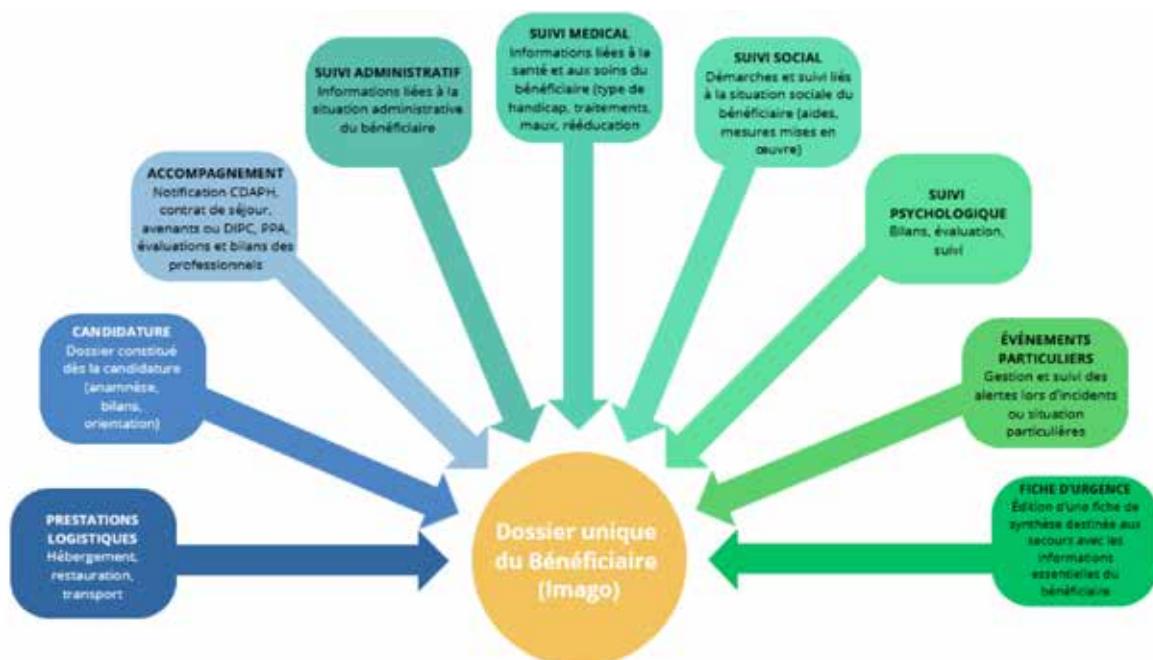
Chaque usager dispose de son identifiant personnel pour accéder à son dossier en ligne.

Les représentants légaux des mineurs bénéficient d'un accès spécifique.

Pour les usagers majeurs, l'accès des familles est soumis à leur consentement préalable, garantissant ainsi le respect de leur autonomie et de leur vie privée.

Un outil évolutif et adapté aux exigences institutionnelles

Grâce à son architecture modulable, IMAGO s'adapte en permanence aux besoins des équipes et aux évolutions réglementaires. Il permet également de produire des données statistiques fiables, facilitant la réponse aux demandes des autorités de tutelle.



IMAGO s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche de modernisation et d'optimisation du système d'information de l'Institut des Parcs, en garantissant une gestion efficace, fluide et sécurisée des données des personnes accompagnées.



LA GESTION ELECTRONIQUE

DES DOCUMENTS POUR
UNE TRAÇABILITÉ OPTIMALE

The screenshot shows the Qualineo software interface. At the top, there's a navigation bar with the Qualineo logo and a search bar. Below it, a main menu includes 'Accueil', 'Gestion documentaire' (which is selected), 'Documents', 'Archives', 'Demande d'approbation', and 'Mots-clés'. The central area is titled 'Documents' and shows a list of files under the 'Tous' tab. A 'Dossiers' folder is expanded, revealing several sub-documents. There are also buttons for 'Ajouter un dossier' and 'Filtrer & tri'.

Depuis 2024, la gestion documentaire est assurée par le logiciel Qualineo, qui centralise l'ensemble des documents et facilite leur gestion.

Ce système permet l'acquisition (ex. : numérisation de documents papier), l'indexation, le classement, le stockage, l'accès (navigation et recherche) et la diffusion des documents. Qualineo contribue ainsi aux processus de collaboration, de capitalisation et d'échange d'informations, tout en assurant la gestion du cycle de vie des documents, de leur création à leur archivage, en passant par la revue, l'approbation électronique et la gestion des différentes versions.

La GED via Qualinéo présente de nombreux avantages :

- Traçabilité et archivage numérique sécurisé,
- Recherche facilitée grâce à la reconnaissance optique de caractères (ROC) permettant une recherche par mots-clés, chiffres ou dates,
- Consultation simultanée par plusieurs utilisateurs,
- Gain de temps grâce à un classement unique et structuré,
- Réduction des coûts d'impression et de consommation de papier



3.1.4 QUALITÉ ET SÉCURITÉ

(3.1.4.1) DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

LA DÉMARCHE QUALITÉ

Conformément à l'article L.312-8 du Code de l’Action Sociale et des Familles et en s’appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques émises régulièrement par la HAS (Haute Autorité de Santé), l’établissement s’engage à la mise en œuvre effective d’un processus d’amélioration continue de la qualité de ses prestations.

La loi du 2 janvier 2002 a instauré une dynamique d’amélioration continue de la qualité dans les établissements et services médico-sociaux. Cette démarche vise à garantir la qualité de l’accompagnement, la satisfaction des bénéficiaires et la performance globale de nos structures.

Depuis 2022, un nouveau référentiel d’évaluation a été mis en place, publié par la Haute Autorité de Santé (HAS). Ce référentiel soutient la démarche d’amélioration continue de la qualité en permettant aux établissements de réaliser une auto-évaluation et d’identifier les actions à mettre en place pour améliorer leurs services.

Les principales évolutions :

- Un référentiel commun pour tous les établissements et services médico-sociaux, avec des critères adaptés.
- L’auto-évaluation, encouragée par la HAS, qui permet de suivre les progrès et d’améliorer la qualité.
- Une évaluation externe tous les 5 ans, réalisée par un organisme indépendant, habilité et accrédité par la HAS.
- L’élaboration de plans d’actions pour améliorer les pratiques et la qualité des accompagnements.»

L’établissement s’inscrit pleinement dans cette dynamique afin de garantir un accompagnement de qualité, respectueux des droits et besoins des bénéficiaires.

La gestion de la qualité couvre différents champs visant l’efficience et la qualité du travail :



Gestion de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer une culture qualité notamment par l'intermédiaire de recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS. ■ Elaborer les projets d'établissement en lien avec la Direction et les services ■ Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions qualité en lien avec la Direction et les services ■ Mettre en œuvre la nomenclature SERAFIN-PH dans les pratiques des établissements ■ Améliorer la communication interne et externe
Effectivité des droits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transcrire les droits des bénéficiaires et de leurs ayants droit ■ Elaborer et diffuser les outils issus de la législation ■ Suivre la satisfaction des usagers à l'aide des enquêtes de satisfaction ; des réclamations
Optimisation de l'organisation et des procédures internes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elaborer les documents nécessaires au fonctionnement et à l'organisation des établissements ■ Mettre en œuvre la traçabilité de la démarche ■ Formaliser les procédures ■ Identifier, évaluer et prévenir les risques ■ Assurer le suivi des dysfonctionnements et
Evaluations externes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre l'évaluation externe





Les prestations indirectes

**SERAFIN
PH**

Services et Établissements :
Réforme pour une Adéquation
des Financements aux parcours
des Personnes Handicapées

Qu'est-ce que la réforme SERAFIN-PH ?

La réforme SERAFIN-PH concerne les établissements et les services pour les personnes handicapées en France.

L'argent va être donné autrement aux établissements et aux services.



Ce document est écrit en facile à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.

Ce document a été réalisé avec Elisabeth Bachelot, Donatielle Cyr-Lorrain, Salomé Herszberg, Louis Jurine, Béatrice Picard et Béatrice Santarelli.



Suite de la liste des exemples des accompagnements

Accompagnement pour le logement :

- Trouver un logement adapté à ses besoins et vivre dans ce logement.
- Entretenir le logement.



Accompagnement pour l'éducation, la formation et le travail :

- Accompagnement pour mener sa vie d'élève
- Préparer sa vie professionnelle
- Mener sa vie professionnelle.



Accompagnement pour vivre sa vie :

- Vivre sa vie familiale
Par exemple être parent.
- Vivre sa vie affective et sexuelle.



Accompagnement pour représenter les autres :

- Être un élu
Par exemple dans une association ou dans une mairie.
- Représenter et aider d'autres personnes handicapées.



Les personnes handicapées peuvent bénéficier d'accompagnements.

Voici des exemples de la liste des accompagnements.

Accompagnement pour la santé :

- Recevoir des soins médicaux
- Recevoir des soins infirmiers
- Recevoir une aide psychologique
- Avoir de la rééducation.



Accompagnement pour réfléchir et construire son projet personnalisé



Accompagnement à l'autonomie :

- Dans la vie de tous les jours
Par exemple pour se laver ou s'habiller.
- Pour la communication
Par exemple permettre à une personne d'apprendre la langue des signes.
- Pour prendre des décisions adaptées pour sa sécurité
Par exemple savoir faire attention quand on va sur internet.



Accompagnement pour développer sa vie sociale :

- Gérer les liens avec les proches et les voisins
- Participer aux activités sociales et aux activités de loisir
- Développer son autonomie dans les déplacements.



Accompagnement pour savoir se débrouiller seul :

- Demander une aide, par exemple l'AAH
- Savoir utiliser son argent
- Être informé et conseillé sur les mesures de protection des adultes
Par exemple la tutelle ou la curatelle.



Accompagnement pour exercer ses droits et ses libertés :

- Par exemple voter ou pouvoir pratiquer sa religion
- Par exemple savoir protéger son intimité et l'intimité des autres
Par exemple savoir frapper avant d'entrer dans la chambre d'un résident.





LA GESTION DES RISQUES



Conformément à la législation en vigueur, l’Institut des Parons met en œuvre tous les protocoles destinés à assurer la sécurité des bénéficiaires, des salariés et du public accueilli.

La gestion des risques vise à anticiper, identifier, analyser et traiter les risques afin de minimiser les événements indésirables, qui peuvent entraîner des conséquences graves pour les personnes accueillies. Cette gestion implique plusieurs étapes, avec un focus particulier sur le signalement des événements indésirables.

Les événements indésirables, qu’ils soient liés à la santé des usagers, à des comportements problématiques, à des maltraitances, à des accidents ou des incidents, sont systématiquement signalés.

Le signalement est généralement fait par le professionnel directement témoin de l’événement via le logiciel interne Qualineo.

Après analyse de ces signalements, des actions correctives et préventives sont mises en place.

La gestion des risques à l’institut des parons repose sur un système structuré de prévention, de signalement, d’analyse, d’action corrective et de suivi. Cela permet de garantir un environnement sûr et de qualité pour les usagers tout en améliorant continuellement les pratiques professionnelles.

LE DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES (DUERP)

Le DUERP est un document qui recense les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les collaborateurs. Il a pour objectif de préserver la santé et la sécurité des salariés en identifiant et en évaluant les risques liés à leur travail.

Le DUERP est mis à jour régulièrement (au moins une fois par an ou à chaque fois qu’un changement important intervient dans l’entreprise). Ce document est mis à disposition des salariés du CSSCT, de l’Inspection du travail, de la CARSAT et du Service de Santé au travail.



Il comporte :

- L’identification des risques présents dans l’entreprise (physiques, ergonomiques, psychosociaux, etc.).
- L’évaluation de leur gravité de leur fréquence et de leur niveau de maîtrise.
- Des mesures de prévention ou de protection mises en place pour limiter ces risques.

A l’issue de l’évaluation des risques, un plan d’action est élaboré afin de réduire ou d’éliminer les risques identifiés.



LE PLAN BLEU

Le Plan Bleu est un dispositif obligatoire pour les établissements médico-sociaux, visant à assurer une réponse rapide et coordonnée en cas de situations exceptionnelles, telles que des crises sanitaires ou climatiques.

Le Plan Bleu est activé par le Directeur Général de l'établissement en cas de crise interne ou sur instruction du Préfet de département, notamment lors du déclenchement de dispositifs d'alerte et d'urgence.

Les composantes du Plan Bleu à l'Institut des Parons :

- Désignation d'un référent en situation de crise, assuré par le Directeur Général des Établissements.
- Mise en place d'une convention avec un établissement de santé de proximité, définissant :
 - Les modalités de coopération,
 - Les échanges de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations,
 - Les règles encadrant les transferts vers un milieu hospitalier lorsque cela est nécessaire.
- Recommandations de bonnes pratiques préventives à destination du personnel en cas de crise sanitaire (canicule, pandémie, etc.).
- Protocole d'organisation interne, précisant les mesures à appliquer en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Mise en œuvre du Plan Bleu

Le Plan Bleu repose sur une cellule de crise, dont les missions principales sont :

- Évaluer la gravité de la situation et ses impacts,
- Analyser les besoins de l'établissement en fonction des moyens disponibles,
- Déployer les actions nécessaires pour répondre à la crise,
- Assurer un retour d'expérience (RETEX) une fois la crise terminée, afin d'améliorer les procédures futures.

Pour garantir une gestion efficace, la cellule de crise est en contact avec les responsables de tous les services. Par ailleurs, chaque établissement ou fonction centrale dispose de fiches de consignes opérationnelles adaptées aux différents scénarios de crise.

(3.1.4.2) ANALYSE DES PRATIQUES, ESPACES RESSOURCE ET SOUTIEN AUX PERSONNELS

L'ensemble des établissements et services de l'Institut des Parons bénéficie de séances régulières d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP), menées par des psychologues extérieurs spécialisés. Ces séances, organisées sous forme de réunions, constituent un espace d'échange et de réflexion où les professionnels peuvent partager leurs expériences, analyser les situations complexes rencontrées dans leur travail et enrichir leurs pratiques.



Ces temps dédiés permettent :

- Un partage d'expériences entre pairs afin d'identifier collectivement des solutions adaptées,
- Une prise de recul sur les pratiques professionnelles, favorisant un travail de réflexion et d'amélioration continue,
- Un renforcement des compétences par l'intégration de nouvelles approches et perspectives.

En complément, un dispositif de soutien psychologique peut être mis en place pour les salariés confrontés à des situations traumatisantes, telles qu'une agression physique ou un événement impactant survenu dans l'exercice de leurs fonctions. Ce dispositif vise à prévenir les risques psychosociaux, à soutenir les équipes et à leur offrir un accompagnement adapté pour mieux gérer l'impact émotionnel de ces situations.

(3.1.4.3) PRESTATIONS DE SUPERVISION

Dans le cadre de l'amélioration continue des pratiques professionnelles et du soutien aux équipes, l'établissement peut mettre en place des prestations de supervision destinées à accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions.

À l'Institut des Parons, la supervision est assurée par des intervenants extérieurs spécialisés, formés aux spécificités du secteur médico-social et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. **Elle se déroule sous différentes formes :**

- Séances individuelles pour les professionnels confrontés à des situations spécifiques nécessitant un accompagnement ciblé,
- Séances collectives par équipe, permettant une réflexion commune sur les pratiques et la dynamique de travail,
- Études de cas et mises en situation, pour favoriser l'apprentissage et l'ajustement des postures professionnelles.

Contrairement à l'analyse des pratiques professionnelles qui vise à permettre un échange entre pairs sur les problématiques rencontrées, la supervision est un accompagnement encadré par un expert. Elle vise à soutenir la montée en compétences des professionnels et à offrir des outils concrets pour améliorer leur pratique au quotidien.

Les prestations de supervision permettent aux équipes de :

- Mieux gérer des situations complexes, notamment les interactions avec les bénéficiaires et leurs familles
- Renforcer leurs compétences en s'appuyant sur des méthodologies adaptées,
- Développer une posture professionnelle ajustée, alignée avec les valeurs et les exigences du secteur médico-social
- Favoriser le bien-être au travail, en évitant l'isolement professionnel et en valorisant l'entraide.



3.1.5 RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE

Fort de plus de 60 ans d'ancrage dans le secteur associatif et médico-social, l’Institut des Parons joue un rôle actif dans le développement de partenariats stratégiques avec les acteurs du territoire.

Son engagement se traduit par :

- Des collaborations avec les structures locales (établissements médico-sociaux, associations, entreprises, collectivités) afin de favoriser l'inclusion et l'accès aux services adaptés,
- Des conventions avec les institutions et organismes de référence (Conseil Départemental, ARS PACA, Éducation Nationale, hôpitaux, etc.), garantissant une coordination efficace des prises en charge,
- Une implication dans les réseaux et projets territoriaux, contribuant à une approche globale et concertée de l'accompagnement des bénéficiaires.

En renforçant ces synergies territoriales, l’Institut des Parons veille à proposer des parcours fluides, inclusifs et adaptés, répondant aux besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

(3.1.5.1) COOPÉRATION, CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS SPÉCIALISÉS ET DU DROIT COMMUN

L’Institut des Parons, à travers ses huit établissements, s’engage activement dans une dynamique de coopération locale avec les acteurs institutionnels des secteurs médico-social, social et sanitaire. Son objectif est de garantir un accueil inclusif et un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, y compris celles présentant des besoins multiples ou spécifiques.

Afin de proposer des réponses personnalisées et évolutives, l’Institut des Parons :

- Développe des conventions et partenariats avec les structures spécialisées et les dispositifs de droit commun,
- Met en place des solutions innovantes pour les personnes en situation de rupture de parcours ou exclues des dispositifs traditionnels (ex. : accueil temporaire, accompagnement modulable),
- Adapte ses projets d’établissement et ses prestations pour assurer une réponse plurivalente, en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires,
- Veille à proposer des solutions d’accompagnement à toutes les étapes de la vie, en milieu ordinaire ou en établissement, pour favoriser l’insertion sociale, scolaire et professionnelle.

Conscient des enjeux liés aux âges charnières et aux transitions de parcours, l’Institut des Parons privilégie une approche collaborative fondée sur :

- Le travail en réseau avec l’ensemble des partenaires (associations, structures de soins, dispositifs d’insertion, etc.),
- La mutualisation des ressources et des compétences,
- Une coopération renforcée entre les secteurs social, médico-social et sanitaire, pour assurer une prise en charge adaptée et coordonnée.



PARTENARIATS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

- GCSMS avec l'IME Le Colombier et l'Hôpital Montperrin : Mutualisation des compétences et des ressources pour améliorer la prise en charge des enfants et adultes en situation de handicap.
- Convention avec l'Hôpital d'Aix-en-Provence : Accès aux soins spécialisés et continuité des parcours de santé pour les bénéficiaires.
- Convention avec l'HAD Clara Schumann : Prise en charge à domicile pour assurer une continuité des soins pour les personnes nécessitant un suivi médical particulier.
- Convention avec 2 médecins généralistes d'Aix-en-Provence : Consultations régulières et suivi médical des bénéficiaires directement au sein des établissements.
- Contacts réguliers avec les EHPAD locaux : Facilitation de l'orientation et de la transition des bénéficiaires vers des structures adaptées au vieillissement.
- Collaboration avec le CAMPS d'Aix-en-Provence : Dépistage, suivi et accompagnement des jeunes enfants présentant des troubles du développement.
- Partenariat avec l'Hôpital de Jour d'Aix-en-Provence et l'Hôpital Montperrin : Suivi psychiatrique et accompagnement des bénéficiaires ayant des troubles psychiques associés.

PARTENARIATS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

- Convention avec l'Éducation Nationale (5 professeurs des écoles intégrés dans l'établissement) : Accès à l'éducation spécialisée et adaptée aux besoins des enfants en situation de handicap.

Partenariat avec le Collège Campra : Inclusion scolaire et accompagnement des jeunes dans leur parcours éducatif.

- Collaboration avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Aix-en-Provence : Accueil de stagiaires et formation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Partenariat avec l'IRTS, l'IMF et la Croix Rouge : Terrain de stage pour la formation des professionnels du secteur médico-social.

PARTENARIATS CULTURELS ET LOISIRS

- Convention avec la Mairie d'Aix-en-Provence : Accès aux infrastructures et services municipaux, participation aux événements et actions de sensibilisation.
- Convention avec le Grand Théâtre de Provence (Aix-en-Provence) : Accès à des spectacles et ateliers culturels pour favoriser l'inclusion par la culture.
- Convention avec les Mairies de Ventabren, Éguilles et Le Tholonet : Collaboration pour favoriser l'inclusion des bénéficiaires dans la vie locale.
- Partenariat avec la FFSA et Défi-Sport : Accès aux activités sportives adaptées pour les personnes en situation de handicap.
- GEM avec l'Arche Aix-en-Provence (L'association est marraine) : Accompagnement des bénéficiaires dans des espaces de sociabilisation et de partage.
- Partenariat avec OK Vacances : Accès à des séjours adaptés pour les bénéficiaires, favorisant l'inclusion par le tourisme social et solidaire.
- Partenariat avec l'Échappée bête et Zim-Zam pour des séances de cirque adaptée et de médiation animale.



PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET HUMANITAIRES

- Partenariat avec l'association DACCOR pour des activités artistiques
- Convention avec l'Association «Les Blouses Roses» : Organisation d'animations et de visites pour améliorer le bien-être des bénéficiaires.

■ Partenariat avec les Maisons de Vincent : Collaboration pour le développement de solutions d'habitat inclusif.

■ Partenariat historique avec le Lions Club International (depuis 1963) : Soutien financier et actions de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

(3.1.5.2) APPUI – RESSOURCES ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Cette prestation relève d'un niveau plus institutionnel et stratégique. Elle concerne les engagements de l'association avec les grandes instances et réseaux nationaux ou territoriaux, visant à :

Structurer le secteur médico-social

- Faire évoluer les politiques publiques et défendre les intérêts des personnes accompagnées
- Influencer les dispositifs d'accompagnement au niveau territorial ou national
- Participer à des comités, groupes de travail et plateformes institutionnelles.

Le Conseil d'Administration de l'Institut des Parons regroupe 12 membres bénévoles





L'Association est adhérente à la Fédération Nationale NEXEM, organisation représentative des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif. Cette adhésion permet de contribuer à l'élaboration d'un cadre conventionnel adapté aux évolutions du secteur, de bénéficier d'une représentation politique forte et d'un appui stratégique auprès des pouvoirs publics, tout en favorisant l'adaptation continue des pratiques aux enjeux sociaux actuels.



L'Institut des Parons est membre actif de Parcours Handicap 13, un collectif territorial œuvrant à la structuration des parcours des personnes en situation de handicap et à la mise en place d'une coordination renforcée entre les acteurs du médico-social et les dispositifs de droit commun.

À travers cette implication, l'Institut des Parons contribue à :

- L'élaboration de solutions adaptées pour garantir un parcours de vie fluide et sans rupture,
- L'amélioration de l'accès aux droits et aux services, en facilitant les interactions entre les établissements médico-sociaux, les collectivités et les institutions,
- La co-construction de réponses concertées, en s'appuyant sur l'expertise de terrain et les réalités locales,
- La promotion de l'inclusion et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap,

- L'anticipation des évolutions du secteur médico-social, en participant aux réflexions territoriales sur les besoins émergents.

Cette participation active permet à l'Institut des Parons de jouer un rôle clé dans les dynamiques institutionnelles et territoriales, garantissant ainsi une meilleure prise en charge des personnes accompagnées.



L'Institut des Parons est adhérent à l'UNAPEI, principal mouvement associatif français du secteur du handicap. Il regroupe 550 associations animées par des bénévoles, des parents et des amis de personnes en situation de handicap, et constitue aujourd'hui la première organisation gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux en France, avec plus de 3 000 structures sur l'ensemble du territoire.

Depuis plus de 60 ans, l'UNAPEI agit pour et avec les personnes en situation de handicap, en innovant pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale et en garantissant un accompagnement de qualité, fondé sur le respect et la dignité des personnes accompagnées. Son identité forte de mouvement parental est au cœur de son engagement. L'UNAPEI agit principalement sur les plans institutionnel et politique. Son rôle est d'influencer les politiques publiques, de structurer l'offre médico-sociale aux niveaux national et territorial, d'assurer la représentation de ses associations adhérentes auprès des pouvoirs publics et de favoriser l'innovation ainsi que la mutualisation des ressources.

Grâce à cette adhésion, l'Institut des Parons bénéficie d'un réseau solide et structurant, propice



à l'échange de bonnes pratiques et à l'accès à des ressources stratégiques pour renforcer l'accompagnement des personnes accompagnées. L'Institut participe également aux réflexions nationales et territoriales portées par l'UNAPEI pour anticiper les évolutions du secteur médico-social et promouvoir l'inclusion. Cette implication garantit une veille stratégique constante et une adaptation continue des pratiques aux enjeux actuels du secteur.



L'Institut des Parons bénéficie d'une convention de prestations avec le Cabinet Barthélémy à Marseille. Ce partenariat juridique assure un accompagnement expert des établissements dans la gestion de leurs enjeux juridiques et sociaux, garantissant la sécurité et la conformité des pratiques.



L'Institut des Parons est membre de la COOP-SOC, qui agit comme interlocuteur unique auprès des partenaires économiques pour mutualiser les moyens et répondre aux besoins des établissements. Ce regroupement facilite la passation de marchés avec des artisans et petites entreprises, tout en développant des partenariats durables. Cette dynamique permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à des métiers différents et de participer à des activités professionnelles valorisantes dans un environnement économique en constante évolution.



Association Loi 1901, créée en 1996

L'Institut des Parons est lié par une convention avec le GREPE (Faculté de Psychologie d'Aix-Marseille) pour le déploiement de programmes de remédiation et d'éducation cognitive. Cette collaboration vise à renforcer l'autonomie et les capacités d'adaptation des personnes accompagnées, en s'appuyant sur des approches scientifiques et innovantes.



L'Institut des Parons est également partenaire de la Fédération Française d'Équitation. Ce partenariat permet de développer des activités équestres adaptées, favorisant le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. À travers cette collaboration, l'Institut valorise les bienfaits thérapeutiques et éducatifs de la médiation animale au sein de ses accompagnements.



L'ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DES PARONS AU SEIN DU GROUPEMENT HANDICAP 13 NORD (GH13)



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de son engagement pour une organisation territoriale concertée et efficiente, l'Institut des Parons est membre actif du GH13, un collectif regroupant les associations médico-sociales du département 13.

Le GH13 constitue un espace de concertation et de coopération inter-associative, visant à structurer et à renforcer l'offre médico-sociale sur le territoire. Il permet aux acteurs du secteur de mutualiser leurs ressources, de co-construire des stratégies adaptées aux évolutions du secteur et d'améliorer la coordination des parcours des bénéficiaires.

En intégrant le GH13, l'Institut des Parons participe activement à :

- L'élaboration de réponses concertées aux enjeux du handicap, afin de garantir un accompagnement adapté et inclusif pour les personnes en situation de handicap
- La structuration de l'offre médico-sociale en coopération avec les autres associations membres et les institutions
- À l'anticipation des évolutions réglementaires et politiques, afin d'adapter ses pratiques aux besoins émergents
- La promotion d'une approche territoriale coordonnée, permettant une meilleure articulation entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- La défense des droits des personnes accompagnées, en portant leur voix auprès des pouvoirs publics et en contribuant aux réflexions stratégiques du secteur

L'implication de l'Institut des Parons au sein du GH13 renforce son rôle d'acteur de référence dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette dynamique partenariale contribue à :

- Fluidifier les parcours des bénéficiaires, en favorisant une meilleure articulation entre les dispositifs existants
- Faciliter l'accès aux ressources et aux solutions adaptées, en s'appuyant sur un réseau structuré
- Favoriser l'innovation sociale et médico-sociale, en participant à l'élaboration de nouvelles pratiques et solutions d'accompagnement
- Renforcer la représentativité du secteur, en participant aux concertations avec les autorités publiques et les instances de gouvernance du médico-social.



(3.1.6) TRANSPORTS LIÉS À GERER, MANAGER, COOPÉRER

Dans le cadre des missions relevant de la gestion, du management et de la coopération, des déplacements peuvent être effectués par les professionnels de direction, d'encadrement ou du personnel administratif.

Ces transports sont mobilisés pour :

- Participer à des réunions avec des partenaires institutionnels ou associatifs
- Représenter l'établissement auprès des autorités de tutelle ou dans des instances extérieures
- Prendre part à des actions de coopérations ou de formation

Ces déplacements sont assurés par :

- Des véhicules appartenant au parc automobile mutualisé de l'Institut des Parons
- Des véhicules personnels (frais de déplacement éventuellement pris en charge)
- Les transports en commun.

3.2.1 LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR ACCUEILLIR

(3.2.1.1) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR HEBERGER ET ACCUEILLIR LE JOUR

L'Institut des Parons est implanté dans une propriété située dans les quartiers ouest d'Aix-en-Provence, à quelques minutes en transport du Centre-ville et des accès autoroutiers.

La propriété s'étend sur une surface de plus de 12 hectares et comprend 41 bâtiments dont les usages diffèrent : hébergement, accueil de jour, bureaux, ateliers, classes, salles d'activités, locaux techniques...





INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME des Parons se compose de deux sections : la SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé) et la SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle). Il représente une capacité de 52 bénéficiaires à temps plein ou partiel.

Il dispose pour l'hébergement de 6 foyers, d'une capacité de 52 bénéficiaires à temps plein ou partiel.



LA SECTION D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Elle dispose pour l'hébergement de 2 foyers, chaque foyer dispose :

- De chambre collectives et une individuelle,
- De salle de bain collectives,



En plus des foyers des espaces sont aménagés pour répondre aux besoins des enfants et constitués de :

- Bureaux,
- 1 salle de réunion,
- Salles d'activités,
- 1 réfectoire,
- 1 cuisine pédagogique,
- 2 cours de récréation,
- Des bâtiments administratifs
- Une salle d'apaisement (SNOEZELEN)





LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE



Elle dispose pour l'hébergement de 4 foyers, chaque foyer dispose :

- De chambre individuelles et collectives,
- De salle de bain individuelles et collectives,





Certains espaces sont aménagés pour les besoins des adolescents, tel que :

- Des ateliers préprofessionnels,
- 1 salle d'activité,
- 1 réfectoire pour les repas,
- Des bâtiments administratifs



Des infrastructures communes sont utilisées par les deux sections, à savoir :

- 1 piscine couverte,
- 1 gymnase,
- 1 centre équestre avec manège
- 1 salle apaisement







Les prestations indirectes

ESAT ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL (ESAT)



L'ensemble des bâtiments de l'ESAT représente 680 m².
Ces espaces sont constitués :

- De bureaux,
- D'ateliers,
- D'espaces de stockage,
- D'une salle de réunion
- D'une salle de formation
- D'un réfectoire.





ETABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ (EANM) CEZANNE

L'EANM Cézanne représente 1 200 m². Le projet architectural de l'établissement a été pensé pour s'adapter aux besoins spécifiques des résidents. L'EANM est implanté dans un bâtiment de plain-pied de 1 200 m².



Ses espaces s'articulent autour de :

- 22 chambres individuelles avec salle de bain privative et terrasse extérieure,
- De salles d'activités,
- 1 buanderie,
- 1 cuisine pédagogique,
- 1 salle à manger
- 1 salon,
- 1 salle informatique
- 9 appartements tremplins dans la cité
- D'un appartement partagé inclusif pour 2 bénéficiaires EANM





Les prestations indirectes

EANM LEON MARTIN





L'EANM Léon Martin dispose, pour l'hébergement et l'accueil de jour, de 58 places :

- 44 chambres en hébergement permanent dont une chambre d'accueil temporaire (limitée à 90 jours/an/bénéficiaire).
- 17 places en accueil de jour



Les chambres sont réparties dans 6 unités de vie, dont chacune dispose :

- D'une kitchenette
- D'une salle à manger
- D'un salon TV
- De chambres individuelles avec sanitaires

Au sein de l'EANM Léon Martin, tous les résidents bénéficient d'espaces dédiés :

- Salles d'activités socio-éducatives,
- 1 grand salon pour les activités collectives et festives,
- 1 buanderie, lingerie,
- 1 salle de soins,
- 1 réfectoire avec plusieurs pôles d'activités dédiés à l'accueil des externes,
- 1 salle apaisement,
- 1 terrasse extérieure
- 1 jardin arboré et fleuri

Par ailleurs, les résidents bénéficient des infrastructures de l'Institut des Parons : piscine couverte, gymnase, centre équestre, terrain multisport, sentiers de randonnée.





EANM CAP INTEGRATION



Le service de Cap Intégration a ouvert en septembre 2017. Il dispose d'une capacité de 17 places en accueil de jour. Il accueille des bénéficiaires de 20 à 30 ans. Le service CAP INTEGRATION dispose de 5 chambres individuelles toutes équipées de sanitaires.

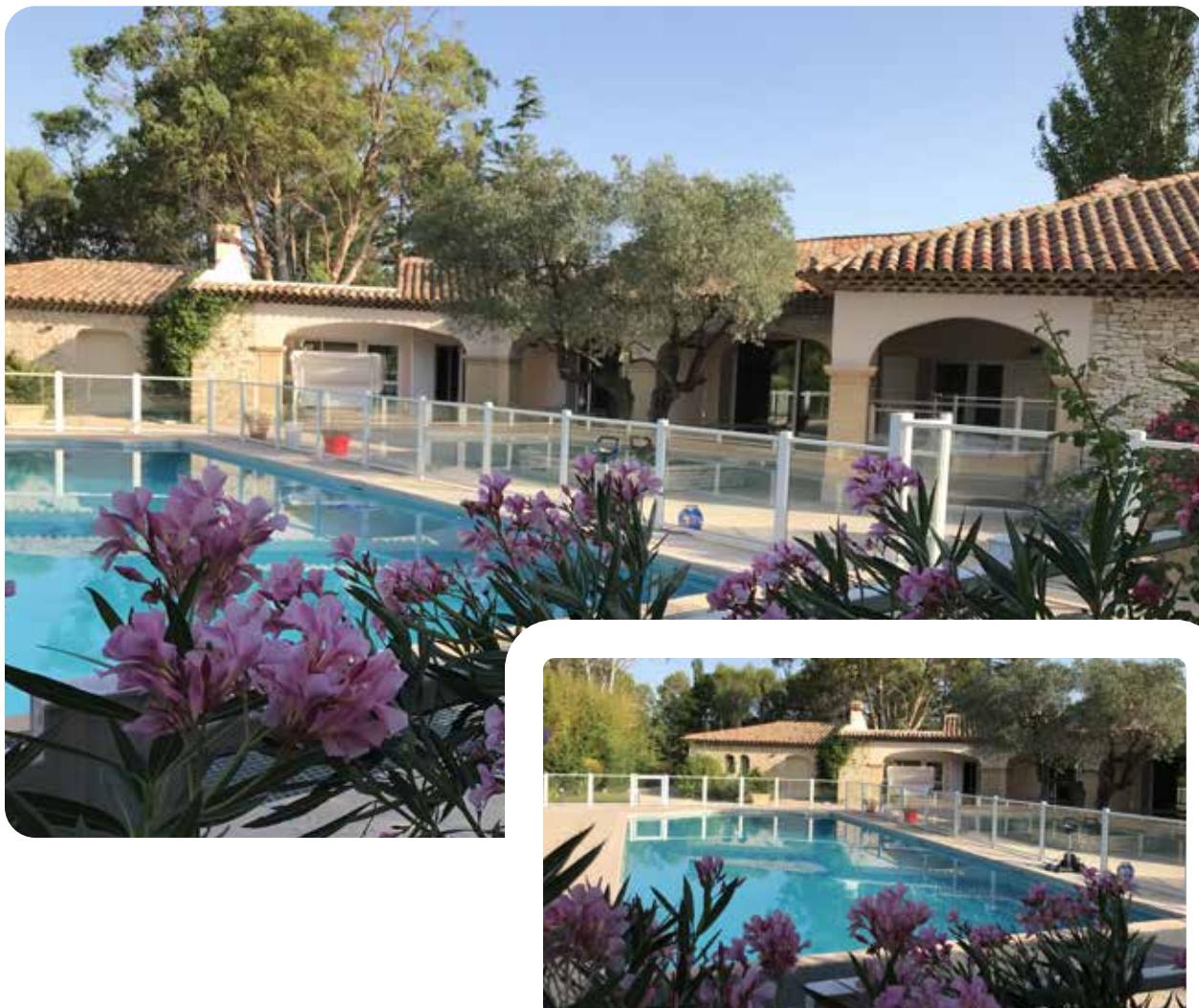
Les locaux ont été aménagés en plusieurs espaces :

- 1 vestiaire,
- 1 salon,
- 1 salle à manger
- 1 cuisine et buanderie pédagogique,
- 1 studio d'apprentissage
- 1 salle apaisement,
- 1 salle Informatique,
- 1 salle image de soi,
- 1 salle d'activités manuelles,
- 1 terrasse extérieure,
- 1 jardin arboré et fleuri

Par ailleurs, les résidents bénéficient des infrastructures de l'Institut des Parons : piscine couverte, gymnase, centre équestre, terrain multisport, sentiers de randonnée.



EANM LA VILLA



En outre, elle permet d'accompagner les résidents grâce à :

- 1 salle d'activité,
- 1 séjour,
- 1 salle de bain pour les externes
- 1 vestiaire
- 1 salle à manger
- 1 cuisine pédagogique
- 1 terrasse extérieure
- 1 jardin arboré et fleuri

La VILLA des Parons est un service dédié aux personnes en situation de handicap vieillissantes. Cette maison provençale de plain-pied, d'une surface de 330 m², est conçue pour offrir un cadre de vie adapté et confortable. Chaque résident dispose d'une chambre individuelle avec salle de bain privative, qu'il peut personnaliser avec ses propres meubles et effets personnels. La VILLA propose 6 places en hébergement permanent et 2 places en accueil de jour.



EANM PIQUE LA LUNE



Le service « Pique la lune » est installé dans une maison individuelle réaménagée pour les besoins de la structure. Le bâtiment, conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur présente une superficie d'environ 250 m², sur deux niveaux, ainsi qu'un jardin aménagé.

Situé à proximité des Parons (une minute en voiture), les personnes accueillies à Pique La lune pourront bénéficier du parc arboré des Parons de 15 hectares, du centre équestre, du gymnase, de la piscine chauffée et du terrain multisports en fonction de leurs emplois du temps.



Conformément aux recommandations pour l'accompagnement des personnes avec TSA, les locaux ont été aménagés en espaces distincts, chacun dédié à une fonction précise.

- Un hall avec vestiaires individuels pour l'accueil des bénéficiaires,
- Des espaces de travail collectifs pour des petits groupes de 2 ou 3 personnes,
- Des espaces de travail individuel,
- Une salle d'eau pour travailler l'autonomie personnelle,
- Une salle équipée en appareils électroménagers pour travailler l'autonomie domestique,
- Un espace de retour au calme,
- Une salle apaisement,
- Un jardin sécurisé et aménagé pour les activités corporelles ou et/ou fonctionnelles.



Afin de prendre en compte les particularités de traitement de l'information sensorielle des personnes avec autisme, une société extérieure a réalisé des aménagements spécifiques pour améliorer l'acoustique des pièces, également des variateurs de lumière ont été privilégiés dans les salles où cela était possible.



(3.2.1.2) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR REALISER LES PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME dispose pour réaliser ses prestations de soins et de réadaptation :

- 1 infirmerie
- 1 salle pour accueillir des prestations paramédicales (kiné...)
- 2 bureaux pour les médecins psychiatre
- 2 bureaux pour les orthophonistes
- 3 bureaux pour les psychologues
- 2 salles de psychomotricité

ESAT

L'ESAT dispose d'un bureau de médecin psychiatre pour réaliser ses prestations de soins.

AUTRES SERVICES

Les autres services de l'Institut des Parons, disposent de salles pour accueillir des prestations paramédicales (kiné...) et permettre un suivi des bénéficiaires.

- 1 infirmerie centrale à la bastide





(3.2.1.3) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR GERER, MANAGER, COOPERER



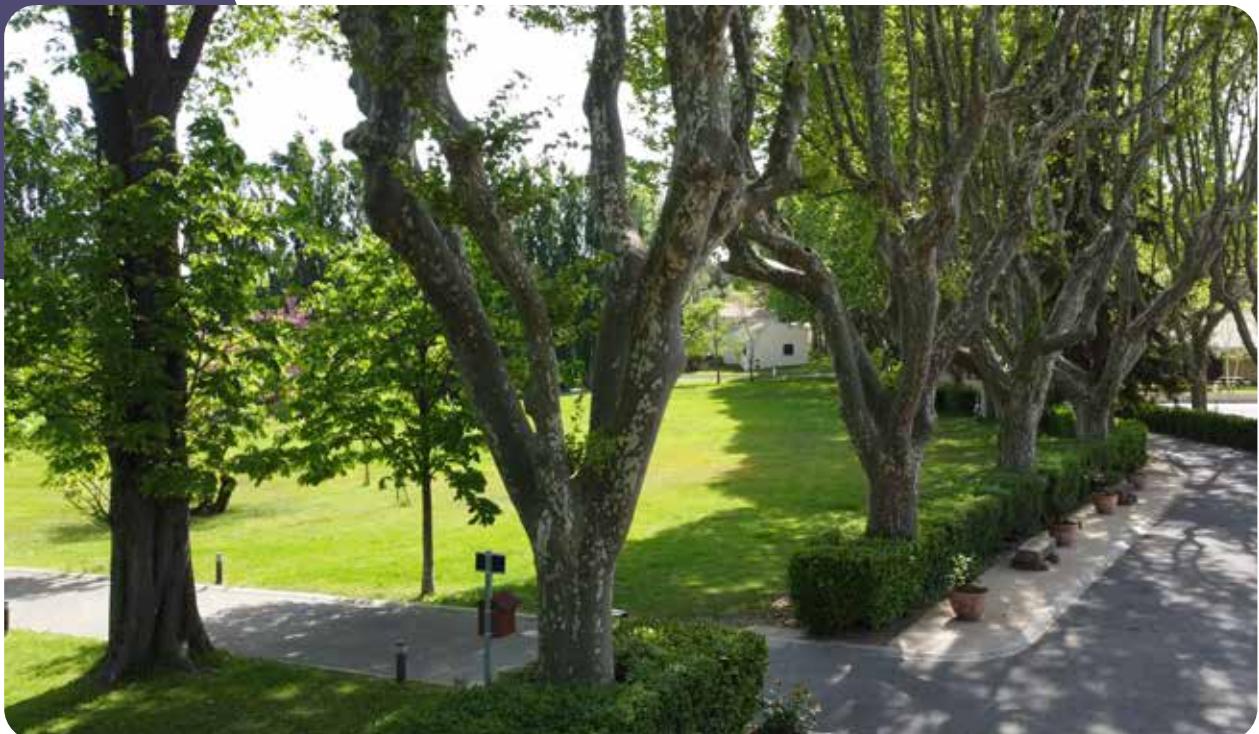
L’Institut des Parons dispose d’un bâtiment administratif, regroupant la salle du conseil d’administration, le secrétariat, le bureau du directeur Général, le service Ressources Humaines, le Service Comptabilité, le Service Qualité, le service Economat.

Il dispose également d’une Salle de Formation située dans le bâtiment 26 de l’ESAT équipée de matériel informatique (ordinateurs portables et tableau blanc interactif). Cette salle est une infrastructure utilisée par les différents services de l’Institut pour des formations de salariés.

L’institut des Parons s’engage dans l’amélioration des techniques pédagogiques et éducatives par l’installation d’un comité scientifique, composé de matériel informatique et de logiciel d’analyse des comportements.



(3.2.1.4) HYGIENE, ENTRETIEN, SECURITE DES LOCAUX, ESPACES EXTERIEURS



Dans le secteur Enfant, l'entretien des locaux est confié à la société ONET, spécialisée dans les services de propreté. Sur le secteur Adulte, ce sont des Agents de Service Intérieur (ASI), salariés de l'établissement, qui garantissent un environnement propre, sain et sécurisé pour les usagers et le personnel. Par ailleurs, l'ESAT propose également des prestations de ménage, favorisant ainsi l'insertion professionnelle des collaborateurs en situation de handicap.

Une équipe d'agents techniques polyvalents, sous la supervision d'un responsable technique et sécurité, est chargée de l'entretien courant des bâtiments et des espaces extérieurs, assurant ainsi leur bon état et leur durabilité.

L'entretien du linge de l'Institut des Parons est effectué par une lingerie centrale sous la supervision d'un salarié des Parons et d'un Moniteur éducateur et avec le concours de collaborateurs ESAT.

Les opérations de maintenance des installations techniques (chauffage, climatisation, ventilation et systèmes de sécurité incendie) sont externalisées auprès de prestataires spécialisés, assurant un suivi rigoureux et conforme aux normes en vigueur.

Conformément aux exigences réglementaires, l'ensemble des installations techniques fait l'objet de contrôles périodiques obligatoires, réalisés par des organismes agréés. Chaque intervention est consignée dans le registre de sécurité, et des inspections régulières sont menées par la Commission Communale de Sécurité afin de garantir le respect des normes de sûreté et de prévention des risques.



3.2.2 FOURNIR DES REPAS

L'alimentation joue un rôle fondamental dans le bien-être, la santé et le plaisir des bénéficiaires. Offrir des repas de qualité, équilibrés et adaptés aux besoins de chacun est une priorité pour l'Institut des Parons.

Une Cuisine Centrale aux Normes pour une Production Quotidienne

L'Institut des Parons dispose d'une cuisine centrale équipée, respectant les normes strictes de sécurité alimentaire HACCP. Elle fonctionne 365 jours par an, assurant ainsi la fourniture des repas pour l'ensemble des bénéficiaires et des salariés en charge de leur accompagnement.

L'équipe de restauration est composée de :

- Cuisiniers et agents de restauration qualifiés, formés aux normes HACCP
- Un chef de cuisine, salarié de la société SOGERES, prestataire de service en charge de la restauration, qui supervise l'ensemble du processus de production.

Des Menus Équilibrés et Adaptés grâce à la Commission Menu

Tous les repas sont préparés chaque jour à partir de produits frais, selon des menus élaborés par une diététicienne et validés par la Commission Menu.

Cette commission, réunie régulièrement, est composée de :

- La responsable du service Économat
- Des chefs des services
- Le chef de cuisine
- Représentant des salariés
- 1 représentant bénéficiaire de chaque service

Elle veille à :

- Recueillir et analyser les retours des bénéficiaires et des équipes, afin d'ajuster et d'améliorer la qualité des repas,
- Assurer une diversité des plats et une prise en compte des régimes spécifiques, pour répondre aux besoins et préférences alimentaires de chacun.

Un Système de Gestion Optimisé pour Réduire le Gaspillage

Pour assurer une gestion efficace des repas et limiter le gaspillage alimentaire, les effectifs des bénéficiaires et du personnel déjeunant sur place sont mis à jour quotidiennement sur le logiciel Imago.



**Ce système permet également :**

- L'édition de feuilles de distribution des repas, afin d'identifier précisément les bénéficiaires ayant des allergies alimentaires ou des régimes médicaux spécifiques,
- L'adaptation des repas aux besoins individuels, garantissant sécurité et personnalisation de l'alimentation.

Pour assurer un contrôle constant de la qualité et de l'hygiène, plusieurs niveaux de surveillance sont mis en place :

- Audits réguliers réalisés par la société SO-GERES, avec mise en œuvre de plans d'actions correctifs si nécessaire
- Inspections des Services Vétérinaires, garantissant la conformité aux normes sanitaires en vigueur.

Une Livraison en Liaison Chaude et un Suivi Rigoureux des Normes d'Hygiène

Les repas sont livrés en liaison chaude vers les différents points de restauration de l'Institut dans un camion spécialisé, garantissant la traçabilité et la sécurité alimentaire jusqu'à la distribution.

Un Engagement Quotidien pour une Alimentation Saine et Adaptée

Grâce à cette organisation rigoureuse, l'Institut des Parons veille à offrir une restauration saine, équilibrée et adaptée, contribuant ainsi au bien-être et au plaisir alimentaire des bénéficiaires.

3.2.3 ENTREtenir le linge

L'IME des Parons dispose d'une lingerie centrale, équipée pour assurer le traitement du linge des bénéficiaires et des six internats. Cette activité est réalisée par deux salariés à temps plein, garantissant une gestion efficace et rigoureuse du linge.

Pour assurer la collecte et la distribution du linge sur les différents sites du complexe, la lingerie est dotée d'un véhicule dédié, facilitant le transport et optimisant l'organisation logistique.

Dans le secteur adulte, l'entretien du linge est réalisé en interne, permettant une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires.





3.2.4 TRANSPORTS LIÉS AU PROJET INDIVIDUEL

L’Institut des Parons met à disposition un parc de véhicules mutualisés, permettant de répondre aux besoins de déplacements extérieurs liés aux projets individuels des bénéficiaires. Ces véhicules sont utilisés pour divers trajets tels que les courses, les réunions, les rendez-vous médicaux, les sorties éducatives, les visites à domicile ou encore les chantiers extérieurs.

Le renouvellement du parc est effectué lorsque cela est nécessaire, afin de garantir un service de transport sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

L’entretien des véhicules est supervisé par le responsable technique et sécurité et confié à des prestataires spécialisés. Un planning d’utilisation, mis à jour par le service économat, permet d’optimiser la gestion et la disponibilité des véhicules.

Chaque établissement de l’Institut dispose de véhicules adaptés à leurs activités spécifiques :

- Véhicules légers et utilitaires pour les courses et déplacements quotidiens,
- Camions pour les activités nécessitant un transport de matériel,
- Véhicules aménagés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), garantissant un transport inclusif et sécurisé.

Ce dispositif permet d’assurer une mobilité fluide et adaptée aux besoins des bénéficiaires, en cohérence avec leurs projets individualisés.

(3.2.4.1) TRANSPORTS LIÉS À ACCUEILLIR

L’IME des Parons assure le transport des bénéficiaires entre leur domicile et l’établissement grâce à un partenariat avec la société «Les Cars du Pays d’Aix». Dans ce cadre, six trajets quotidiens sont mis en place pour garantir un transport sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

Pour assurer un accompagnement de qualité, l’IME mobilise six salariés à temps partiel, chargés de superviser les trajets, d’assurer le lien entre les familles et les éducateurs, et de veiller au bien-être et à la sécurité des bénéficiaires durant le transport.

Dans le secteur adulte, les bénéficiaires se rendent dans leur établissement par leurs propres moyens, en fonction de leur niveau d’autonomie et de leurs capacités :

- Transports en commun (bus de ville, tramway, etc.)
- Accompagnement par leur famille
- Taxi ou transport adapté en fonction des besoins spécifiques.



(3.2.4.2) TRANSPORTS LIÉS AUX PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

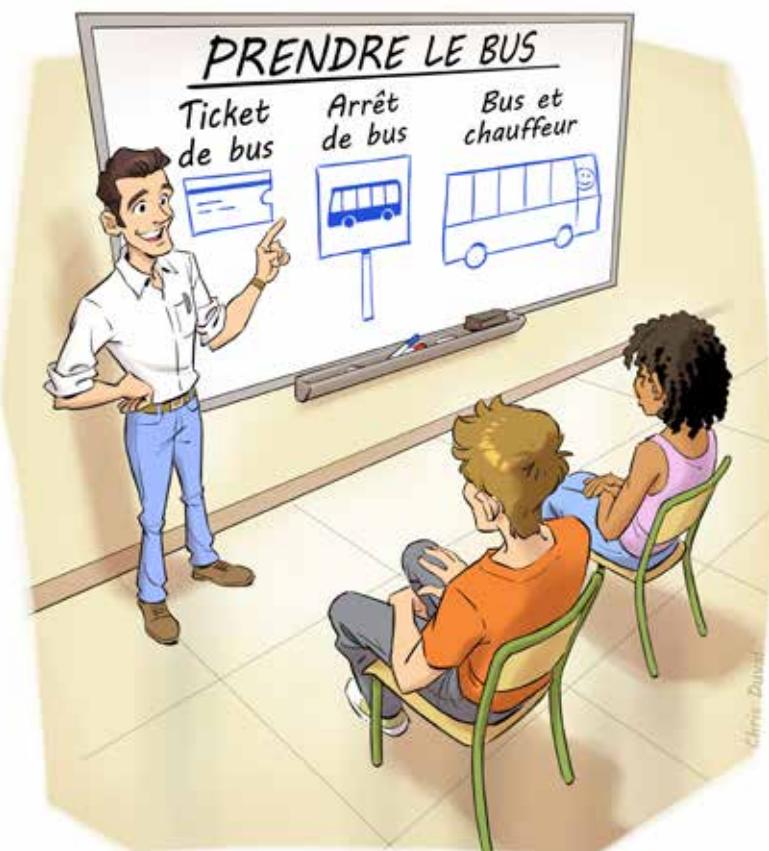
Dans le cadre de l'accompagnement global proposé aux bénéficiaires, des transports peuvent être organisés afin de leur permettre d'accéder à des prestations de soins externes, lorsqu'aucune alternative ne peut être envisagée au sein de la structure.

Ces transports sont principalement liés à des rendez-vous médicaux (consultations spécialisées, bilans de santé, soins paramédicaux, etc.), à des séances de rééducation (orthophonie, kinésithérapie, ergothérapie...), ou encore à des actes nécessaires au maintien et à l'évolution des capacités fonctionnelles du bénéficiaire.

L'organisation de ces déplacements repose sur une évaluation individualisée des besoins dans le cadre du projet personnalisé. Lorsqu'un accompagnement est nécessaire, il peut être assuré par un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les partenaires médicaux ou paramédicaux concernés.

Les modalités de transport varient selon la situation du bénéficiaire :

- Véhicule de service de l'établissement avec accompagnement si besoin ;
- Transport sanitaire (ambulance, VSL ou taxi conventionné), prescrit médicalement ;
- Transports en commun, pour les bénéficiaires les plus autonomes, avec ou sans accompagnement ;
- Famille ou représentant légal, lorsqu'ils assurent eux-mêmes le déplacement.





(3.2.4.3) TRANSPORTS LIÉS A L'AUTONOMIE ET A LA PARTICIPATION SOCIALE

Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif des bénéficiaires, des transports peuvent être organisés pour favoriser le développement de l'autonomie, l'inclusion sociale, et la participation à la vie citoyenne, culturelle ou professionnelle.

Ces déplacements sont en lien direct avec les objectifs définis dans le projet personnalisé de chaque bénéficiaire, et peuvent concerner une grande diversité de situations :

- Participation à des activités de loisirs ou culturelles (sorties collectives, visites, spectacles, événements sportifs, etc.) ;
- Réalisation de démarches administratives ou personnelles (banque, préfecture, rendez-vous divers) ;
- Accès à des structures d'insertion ou d'accompagnement professionnel (ESAT, stages, dispositifs d'insertion, etc.) ;
- Activités favorisant le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (courses, déplacements en autonomie, repérage urbain...).

L'organisation de ces transports dépend des besoins spécifiques du bénéficiaire, de son niveau d'autonomie, et des ressources disponibles dans la structure.

Les moyens mobilisés peuvent être :

- Un véhicule de l'établissement
- Des transports en commun, utilisés seuls ou avec un accompagnateur, dans une logique d'apprentissage de l'autonomie

Ces actions visent à favoriser la mobilité des bénéficiaires, en tant que levier d'émancipation, d'accès aux droits et de participation à la vie sociale. Elles s'inscrivent pleinement dans la dynamique inclusive portée par l'établissement.



3.2.5 TRANSPORTS DES BIENS ET MATÉRIELS LIÉS À LA RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DU LINGE

Dans le cadre de l'organisation logistique de la restauration, l'Institut des Parons met à disposition un véhicule spécifiquement affecté au transport et à la livraison des repas destinés aux établissements du site.

Ce véhicule est aménagé pour répondre aux exigences d'hygiène et de sécurité relatives au transport de denrées alimentaires. Il permet notamment le maintien en température des plats pendant le trajet, garantissant ainsi le respect de la chaîne du froid et la qualité des repas livrés.

Ce moyen de transport fait partie intégrante du parc automobile mutualisé de l'Institut, ce qui permet une gestion centralisée et optimisée des ressources logistiques. La planification des livraisons est assurée en lien avec les équipes de restauration, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque structure, tout en veillant à la ponctualité et à la conformité des prestations fournies.

Concernant l'entretien du linge, l'organisation varie selon les secteurs :

- SIPFP : le linge propre est transporté vers les internats à l'aide d'un conteneur désinfecté, dans le respect des protocoles d'hygiène. Ce mode de fonctionnement limite les manipulations et sécurise le transfert entre les espaces de lavage et d'hébergement.
- SEES : le linge est acheminé par des collaborateurs de l'ESAT, soit à pied, soit à l'aide d'un véhicule dédié, selon les possibilités logistiques et la distance à parcourir.
- Secteur adulte : les établissements sont équipés de lingeries internes, ce qui permet un traitement sur place du linge. Ce fonctionnement favorise l'autonomie organisationnelle de chaque structure et réduit les besoins en transport.



**SOMMAIRE**

Le Cadre Juridique

LE CADRE JURIDIQUE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	169
MISSIONS ETAT	169
■ Autorités de tarification.....	169
■ Cadre réglementaire	170
• Introduction.....	170
• Évolution Juridique et Renforcement de la Bientraitance.....	171
• Protection Contre la Maltraitance.....	171
• Un Cadre International pour la Protection des Droits	172
• Renforcement des Droits et Prévention des Violences.....	172
• Rôle de la Haute Autorité de Santé dans l'Amélioration Continue des Pratiques	172
• Une Nouvelle Structuration des Établissements Médico-sociaux	173
• Plan de transformation des ESAT	173
• La loi Plein Emploi et ses implications pour les travailleurs en ESAT	175
• Un Engagement Renforcé pour un Accompagnement Éthique et Sécurisé	175





I / LE CADRE JURIDIQUE du Projet D'ÉTABLISSEMENT



Missions ETAT

Autorité
DE TARIFICATION



L'autorité de tarification pour l'IME et l'ESAT est **l'Agence Régionale de Santé PACA**. Les dépenses d'exploitation de ces établissements sont prises en charge par l'ARS sous forme de prix de journée ou dans le cadre d'un CPOM



L'autorité de tarification pour l'EANM des Parons est le **Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**. Les dépenses d'exploitation du service sont prises en charge par l'Aide Sociale départementale dans le cadre d'un CPOM



Cadre RÈGLEMENTAIRE



→ INTRODUCTION

Ce projet est établi en référence à la **loi du 2 janvier 2002** pour ce qui concerne entre autres la définition des objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des besoins et de la qualité des prestations délivrées, ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement.

Notre démarche vise à apporter une réponse adaptée aux préoccupations des personnes concernées, en tenant compte de leurs besoins sociaux et personnels identifiés à ce jour, tant par les pouvoirs publics que par les groupes constitués, comme les parents. Elle s'inscrit à l'intersection des orientations actuelles de la politique en faveur des personnes en situation de handicap et de l'évolution des attentes du public visé.

Les finalités poursuivies s'appuient sur les valeurs portées par le projet associatif de l'Association «Institut des Parons».

SA DYNAMIQUE S'ARTICULE AUTOUR DES GRANDS ITEMS SUIVANTS :

- Connaître le bénéficiaire : capacités, compétences, potentialités, habitudes, projet
- Respecter les choix et les liens du bénéficiaire ainsi que ses droits
- Proposer des prestations ajustées à ses besoins et à ses aspirations
- Répondre aux besoins du bénéficiaire par un accompagnement ajusté
- Coordonner le parcours de vie de nos bénéficiaires avec ses proches et nos partenaires



CE PROJET SE RÉFÈRE À UN DOUBLE CADRE INSTITUTIONNEL :

- Les évolutions règlementaires et législatives qui traversent la politique en faveur des personnes handicapées
- Les axes constitutifs du projet associatif stratégique de l’Institut des Parons.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale fait évoluer les règles de fonctionnement des établissements accueillant notamment des personnes en situation de handicap vers une meilleure reconnaissance de leurs droits et une adaptation de l’offre de service aux besoins de la personne.

L’affirmation nationale d’une politique en faveur des personnes handicapées est parachevée par la **loi du 11 février 2005** pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce nouveau texte marque un tournant décisif dans la conception de la place accordée aux personnes en situation de handicap dans la société.

L’égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap s’opèrent par la concrétisation du droit à la compensation qu’instaure la **loi 2005-102**. Le parcours du bénéficiaire est au cœur de notre accompagnement. C’est ainsi que l’Institut des Parons s’ouvre pleinement à la politique d’inclusion en faveur des personnes en situation de handicap, en permettant aux personnes accompagnées de disposer des services et des ressources nécessaires pour participer activement à la vie économique, sociale et culturelle.

→ ÉVOLUTION JURIDIQUE ET RENFORCEMENT DE LA BIENTRAITANCE

Dans cette dynamique centrée sur les droits des personnes accueillies, l’évolution du cadre juridique a joué un rôle crucial en renforçant les mécanismes de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Depuis les premières initiatives législatives, comme la loi du 2 janvier 2002, jusqu’aux réformes les plus récentes, chaque texte a contribué à structurer une approche globale de bientraitance. Ces mesures visent à protéger les bénéficiaires, garantir la qualité des services et inscrire leurs droits dans une démarche d’amélioration continue.

→ PROTECTION CONTRE LA MALTRAITANCE

Une première avancée significative est apportée par la **circulaire 2001-306 du 3 juillet 2001**, qui instaure des mesures de vigilance renforcée pour prévenir les violences et les maltraitances, au sein des établissements accueillant des mineurs et des personnes vulnérables. Dans son prolongement, la **circulaire 2002-280 du 3 mai 2002** cible plus spécifiquement la prévention et la lutte contre la maltraitance des adultes, en précisant des actions concrètes pour détecter et anticiper les situations à risque dans les structures médico-sociales.



→ UN CADRE INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES DROITS

Sur le plan international, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006) marque une avancée majeure en consacrant le principe de l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap. Elle met en avant leur participation active à la société et insiste sur la nécessité d'un accompagnement respectueux de leur dignité et de leur autonomie. Cette approche est au cœur des pratiques mises en place à l'Institut des Parons, qui veille à offrir un cadre favorisant l'autodétermination et l'inclusion sociale.

→ RENFORCEMENT DES DROITS ET PRÉVENTION DES VIOLENCES

À l'échelle nationale, plusieurs réformes viennent consolider ces principes. La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 réaffirme la nécessité de protéger les droits des personnes vulnérables en renforçant les dispositifs de lutte contre la maltraitance et en introduisant des moyens d'action plus efficaces. Dans cette même dynamique, la circulaire N DGCS/SDB/2021/147 du 5 juillet 2021 met un accent particulier sur le respect de l'intimité dans les établissements sociaux et médico-sociaux, tout en renforçant les mesures de prévention des violences. L'Institut des Parons applique ces principes à travers des pratiques favorisant le respect de l'intimité et de la vie affective des usagers.

Plus récemment, le décret n° 2024-166 du 29 février 2024 vient consolider ces dispositifs en instaurant un cadre réglementaire plus strict. Il précise les obligations en matière de formation des professionnels, la mise en place de protocoles de détection des situations à risque et l'amélioration des conditions de vie des personnes accompagnées. Ce texte contribue également à renforcer les pratiques d'évaluation régulière et les procédures visant à garantir la sécurité et le respect des droits des usagers.

En complément de ces textes, le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment l'article 311-8, établit des principes fondamentaux pour garantir un accompagnement personnalisé et respectueux des besoins et des attentes des personnes. Il met l'accent sur la participation active des usagers dans leur parcours de vie, favorisant ainsi une approche centrée sur l'individu.

→ RÔLE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

Enfin, la Haute Autorité de Santé (HAS) joue un rôle clé dans la régulation et l'amélioration continue des pratiques au sein des établissements médico-sociaux. Par ses recommandations et réformes, elle veille à assurer un accompagnement de qualité et une protection renforcée des personnes accompagnées. La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la HAS la mission de définir et de piloter le nouveau dispositif d'évaluation. Depuis le 1er janvier 2023, les ESSMS doivent se conformer à un nouveau référentiel d'évaluation HAS, qui remplace le précédent système d'évaluation interne/externe.



→ UNE NOUVELLE STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Au-delà de ces dispositifs de protection, une autre évolution majeure a concerné la structuration des établissements médico-sociaux. Dans cet objectif, le **décret n°2017-982 du 9 mai 2017** a modifié leur classification, instaurant une nouvelle nomenclature pour harmoniser et rendre plus lisible l'organisation de ces structures. Depuis 2024, le Foyer d'Hébergement Cézanne, le Foyer de Vie Léon Martin et ses extensions (Cap Intégration, Pique La Lune et la Villa des Parons) adoptent une nouvelle dénomination. Ils sont désormais désignés comme **Établissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM)**. Par ailleurs, les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont regroupés sous l'appellation d'**Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM)**. Les EAM prennent en charge des adultes dépendants nécessitant des soins médicaux continus, tandis que les EANM regroupent les structures ne proposant pas de soins médicaux. Ces nouvelles appellations ont été officiellement entérinées par **l'arrêté du 29 mai 2024**.

Cette évolution favorise une organisation plus cohérente du parcours des personnes, en garantissant un cadre d'accueil mieux défini.

→ PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT

Le Plan de Transformation des ESAT, lancé en 2022, fait partie d'une initiative visant à moderniser les pratiques et à améliorer l'inclusion des travailleurs handicapés dans le monde du travail ordinaire. Ce plan a pour objectif de renforcer l'autonomie des travailleurs en ESAT et de favoriser une transition fluide vers le travail en milieu ordinaire, tout en garantissant un accompagnement personnalisé et adapté.

Voici les principales mesures du Plan de Transformation des ESAT :

Renforcer les droits des travailleurs : Le renforcement des droits des travailleurs en ESAT a pour but d'assurer une équité avec les droits des salariés dans le milieu ordinaire. Cela permet de respecter la dignité des travailleurs handicapés et de favoriser leur pleine inclusion professionnelle.

■ GARANTIR DES DROITS ÉQUIVALENTS À CEUX DES SALARIÉS :

- Congés exceptionnels : Les travailleurs en ESAT auront droit aux mêmes congés exceptionnels que les salariés ordinaires, comme pour un événement familial ou une urgence.
- Rémunération des jours fériés et dimanches : Comme les autres salariés, les travailleurs en ESAT seront rémunérés lorsqu'ils travaillent les jours fériés ou dimanches.
- Élection d'un délégué des travailleurs : Un délégué des travailleurs pourra être élu pour représenter les travailleurs en ESAT et défendre leurs droits, comme dans les entreprises classiques. Son mandat est d'une durée de 3 ans.



■ FAVORISER LA DYNAMIQUE DE PARCOURS DES TRAVAILLEURS :

La dynamique de parcours vise à offrir des trajectoires professionnelles fluides et diversifiées, tant au sein des ESAT qu'au-delà, vers le milieu ordinaire.

- Le carnet de parcours et de compétences offre à chaque travailleur la possibilité de suivre son évolution professionnelle, d'évaluer ses progrès et de mieux gérer ses compétences pour progresser dans son parcours professionnel.
- Les travailleurs en ESAT peuvent désormais bénéficier de parcours professionnels qui leur permettent de se former, d'évoluer au sein de l'ESAT, et de se réorienter vers le milieu ordinaire s'ils en ont le projet.
- Les travailleurs peuvent désormais cumuler une activité en ESAT avec un emploi à temps partiel dans une entreprise ordinaire ou démarrer une activité indépendante. Cette possibilité de cumul permet aux travailleurs de tester leur capacité à travailler dans un environnement ordinaire tout en bénéficiant d'un soutien adapté dans l'ESAT.

Renforcer l'accompagnement pour la sortie d'ESAT : Un suivi renforcé est mis en place pour aider les travailleurs en ESAT à faire la transition vers un emploi en milieu ordinaire, en garantissant un soutien adapté à chaque parcours individuel.

■ PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ET MÉDICO-SOCIAL :

Après la sortie de l'ESAT, un accompagnement professionnel et médico-social peut être assuré pour favoriser un maintien dans l'emploi dans le cadre d'une convention d'appui, tripartite entre le travailleur, l'établissement d'origine et l'entreprise. Cette convention est fixée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

■ DROIT AU RETOUR EN ESAT :

La personne pourra faire des insertions en milieu ordinaire en ayant l'assurance, en cas de rupture durant la période d'orientation en ESAT (notification MDPH en cours), de pouvoir retrouver sa place en établissement.



→ LA LOI PLEIN EMPLOI ET SES IMPLICATIONS POUR LES TRAVAILLEURS EN ESAT

Par son volet handicap, la loi pour le plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, poursuit l'objectif d'inclusion des personnes handicapées dans la société via le travail. Visant à concrétiser l'objectif de réduire le chômage d'ici 2027, cette loi comporte plusieurs mesures destinées à faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap et à leur ouvrir de nouveaux droits :

- Le droit de grève
- Le droit d'adhérer à un syndicat
- La prise en charge partielle des frais de transport par l'ESAT
- À partir du 1er juillet 2024, la complémentaire santé devient obligatoire pour tous les travailleurs en ESAT.

Sous l'impulsion de la loi Plein-emploi, Pôle emploi est devenu France Travail le 1er janvier 2024.

France Travail se dote de nouvelles missions pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, les aider à trouver une formation, améliorer l'orientation professionnelle et les mettre en relation avec les entreprises en recherche de candidats.

→ UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR UN ACCOMPAGNEMENT ÉTHIQUE ET SÉCURISÉ

L'ensemble de ces évolutions législatives et réglementaires traduit une volonté forte de mieux protéger les bénéficiaires, en faisant de la bientraitance et du respect des droits des priorités essentielles. En s'inscrivant dans cette démarche, l'Institut des Parons met en œuvre des actions concrètes pour prévenir les violences, garantir un accompagnement de qualité et promouvoir l'autonomie des personnes accompagnées.

Grâce à une approche intégrant prévention, protection et amélioration continue, l'Établissement favorise un accompagnement personnalisé et éthique, fondé sur l'écoute, l'adaptation et la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

